

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE

Série V

Cultes

(an VIII–1943)

Répertoire numérique détaillé

par Juliette Gaultier, conservatrice du patrimoine stagiaire
et Antoine Faucher, adjoint du patrimoine

sous la direction d'Anne Gérardot
directrice des Archives départementales

Châteauroux

2019-2020

Introduction

De la Fille aînée de l'Église à la France laïque

Les archives du Culte constituent, au sein des fonds des archives départementales, une exception : seule série dont les dossiers s'arrêtent – en principe seulement – en 1905, celle-ci couvre un siècle, de 1801 à 1905 environ, un siècle au cours duquel le territoire national, et par réplique le département de l'Indre, connaît le bouleversement majeur de la bascule d'un État vers la laïcité. Dès 1790, la Constitution civile du clergé est adoptée par l'Assemblée nationale constituante, réorganisant l'Église jusqu'au Concordat de 1801. Celle-ci refond entièrement l'organisation de l'Église catholique en France, et ce dès son premier article qui prévoit de nouvelles délimitations des diocèses, calquées sur les circonscriptions départementales. Prêtres assermentés et réfractaires se divisent autour de la question du serment à prêter à cette nouvelle constitution et qui est rendu obligatoire, des divisions dont témoignent les dossiers de personnel du clergé séculier où les enquêtes font largement état, au moins au début du XIX^e siècle, des opinions politiques du clergé et de son attitude au cours de la Révolution.

Environ dix ans après le déclenchement de la Révolution, la France, longtemps considérée comme la fille aînée de l'Église, est profondément divisée sur la question religieuse. C'est par le Concordat, négocié entre la France et le Saint-Siège, que s'ouvre une nouvelle page de l'histoire de l'administration des cultes en France. « Pièce magistrale de la recomposition politique opérée par Bonaparte¹ », celui-ci s'impose comme le texte législatif suprême sur les sujets religieux jusqu'à la loi de 1905. S'il est principalement connu pour les mesures adoptées quant au culte catholique, le Concordat, dans ses articles organiques, s'attache aussi à régler le fonctionnement des Églises luthérienne et réformée calviniste, en assurant, comme pour les prêtres catholiques, le traitement des pasteurs et la tenue de synodes et de conciles. Ouvrant une période de plus de cent ans au cours de laquelle le culte catholique est rétabli comme religion de « la grande majorité des Français », le Concordat, signé le 26 messidor an IX (15 juillet 1801) et adopté par le Corps législatif le 18 germinal an X (8 avril 1802) relève le culte catholique après une décennie incertaine, ouverte par la liberté des cultes, énoncée dès 1789, et qui s'est poursuivie par l'affirmation du culte civil de l'Être suprême, et une première séparation des Églises et de l'État, le 3 ventôse an III (21 février 1795).

C'est à un ministère chargé des Cultes qu'est confiée l'exécution de cet appareil législatif, un ministère éphémère, toutefois, dont le portefeuille disparaît en 1814². Les affaires traitées par lui reviennent à cette date, comme avant 1804, au ministère de l'Intérieur qui en assume la responsabilité partagée avec le Grand aumônier, dont les attributions s'étendent aux nominations aux titres ecclésiastiques, aux bourses pour le culte catholique ainsi qu'aux autorisations et subventions pour les

1 Biard (Michel), Bourdin (Philippe), Marzagalli (Silvia), *Révolution, Consulat, Empire (1789-1815)*, Paris, Belin, 2009, p. 200.

2 Se succèdent à la tête du ministère des Cultes Jean-Étienne-Marie Portalis (10 juillet 1804 - 25 août 1807), Charles-Étienne-Marie Portalis (1^{er} septembre 1807 - 4 janvier 1808) et Félix Bigot de Préameneu (4 janvier 1808 - 1^{er} avril 1814).

congrégations après les Cent Jours. Alternativement du ressort d'un ministère à part entière – comme sous le règne de Charles X, entre août 1824 et juillet 1830 – sous le nom de ministère des Affaires ecclésiastiques ou d'une direction des ministères de la Justice, de l'Intérieur ou de l'Instruction publique, la question des Cultes n'est que rarement l'affaire d'un seul³. Reprenant en main la question du clergé séculier, le ministère des Cultes s'attache en outre à la régulation des ordres réguliers, supprimés par la Constitution civile du clergé en 1790, qui sont progressivement et prudemment rétablis dans les années suivant le Concordat. Le contrôle est dès l'abord important, avec l'obligation pour les congrégations d'obtenir une autorisation par décret impérial (décret du 3 messidor an XII). La Restauration est plus clément, avec des mesures prises en 1825 pour faciliter la réouverture de ces ordres ou les nouvelles créations. L'accent est en particulier mis sur les congrégations féminines à vocation éducative ou charitable.

Bien sûr, l'administration des Cultes ne se limite pas à celle de l'Église catholique, même si celle-ci est largement majoritaire dans le département de l'Indre. Le culte réformé est le premier reconnu avec la loi du 18 germinal an X, distinguant d'une part l'Église réformée et d'autre part l'Église de la Confession d'Augsbourg et leur accordant la création de consistoires propres. Il faut en revanche attendre 1808 pour que la même reconnaissance officielle soit accordée au judaïsme. Quoi qu'il en soit, plusieurs cultes coexistent désormais avec un statut qui, sans être égal, ouvre à des droits qui s'instaurent progressivement, et notamment le droit à la rémunération des ministres du culte, acté par la Charte de 1814 pour les pasteurs – même si celle-ci rétablit le catholicisme comme religion d'État – et accordé aux rabbins en 1831.

C'est cependant dans un contexte de plus en plus anticlérical, à mesure que le XIX^e siècle avance, que l'ensemble de cet édifice bascule en 1905, après les premières secousses portées à l'égard des congrégations par les mesures prises en 1880 puis en 1901⁴. La rupture est désormais consommée : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes » (art. 1), « [elle] ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte » (art. 2).

Le département de l'Indre, au prisme religieux : intérêt du fonds et perspectives de recherche

[1V] Le ministère des Cultes est à la manœuvre sur l'ensemble de ces questions, en lien, dans les départements, avec son interlocuteur privilégié, le préfet. Grâce à son ancrage local, celui-ci détient en effet la responsabilité sur la discipline et la gestion quotidienne de l'ensemble du clergé, tant régulier que séculier, inspectant par exemple les séminaires comme celui de Saint-Gaultier, conformément aux prescriptions ministérielles. Il se fait également l'interface entre l'évêché et les mairies, et notamment dans les cas très fréquents où des paroisses dépourvues de desservant viennent le prier d'intercéder en leur faveur. Surtout, c'est le préfet qui est à l'œuvre pour la nomination des membres du clergé prévue par l'article 10 du Concordat qui stipule que « les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra se porter que sur des personnes agréées par le Gouvernement ». Dans les faits, chaque nomination, qu'il s'agisse d'un curé, d'un desservant ou même d'un vicaire, entraîne une procédure d'enquête fouillée requérant l'avis des maires des communes où l'ecclésiastique concerné a exercé, des recherches portant sur ses opinions politiques, des commentaires transmis par les sous-préfectures et préfectures

3 L'introduction de la sous-série F/19 des Archives nationales fournit l'ensemble des éléments institutionnels généraux sur l'organisation nationale des Cultes, p. 2. Disponible en ligne : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/series/pdf/F19-2010.pdf>

4 Voir ci-après.

d'autres départements, procédure sans laquelle aucun poste n'est pourvu. L'Indre ne fait pas exception à ces procédures qui ont cours dans toute la France, et quel que soit le candidat retenu par l'archevêque de Bourges, le préfet de l'Indre, par l'intermédiaire de ses services, examine chaque postulant. Ce contrôle s'exerce également sur les séminaires, pour l'attribution des bourses tant aux séminaristes de Bourges qu'à ceux du petit séminaire de Saint-Gaultier – qui forme les futurs séminaristes, équivalent donc d'un niveau secondaire d'enseignement.

La mobilité des prêtres se concentre essentiellement au sein du diocèse de Bourges, avec des allers et retours fréquents entre les deux départements, Cher et Indre, qui le composent. Mis au regard des documents conservés à la fois par les Archives nationales et surtout par les Archives départementales du Cher, c'est toute l'histoire prosopographique du clergé séculier de l'Indre qui reste à écrire, en exploitant notamment la richesse des dossiers d'enquêtes préalables aux nominations ainsi que des plaintes portées à la fois par les mairies, les communautés d'habitants ou encore par les curés eux-mêmes. Les attaques portent sur des sujets variés, des affaires de mœurs aux oppositions politiques frontales entre ces deux figures de premier plan des communes rurales que sont le maire et le curé.

[2-5 V] Le territoire départemental est en effet constitué d'un réseau dense de paroisses, à la tête desquelles se trouve une église principale et son curé, avec une ou plusieurs succursales, où des desservants remplissent les fonctions sacerdotales, sous la supervision de l'archevêque de Bourges. L'Indre a en effet la particularité d'être un département sans siège d'évêché et sans cathédrale puisque l'ensemble de ces fonctions relève de l'archevêque de Bourges, ce qui explique l'absence de fonds consacré aux bâtiments diocésains⁵. De manière générale, les immeubles, y compris paroissiaux, sont absents de la série V en raison d'un transfert des dossiers par paroisses vers la sous-série 2 O, à laquelle il conviendra de se reporter⁶. La gestion des biens et des revenus des paroisses du département – et notamment les demandes de secours portées à la préfecture pour les aider dans leur fonctionnement – est toutefois bien abordée dans la présente série : c'est en effet aux fabriques, établies par la loi du 18 germinal an XI (8 avril 1803) et organisées par le décret du 30 mai 1806, que l'entretien des lieux de culte a été confié. Pour ce faire, le conseil de fabrique se compose d'une assemblée délibérante et d'un bureau de marguilliers, chargé de l'exécution des décisions adoptées. Nommés par le préfet, les conseillers s'adjoignent obligatoirement le curé ou le desservant ainsi que le maire pour l'ensemble des mesures dont ils ont la charge. La vie de la paroisse se déroule sous le regard permanent de l'État via les préfectures et sous-préfectures, comme le reflètent les fonds conservés par les Archives départementales de l'Indre, puisqu'au-delà des demandes de secours et comme le montraient déjà les enquêtes diligentées au sujet des prêtres, l'administration exerce un véritable contrôle sur l'exercice du culte dans toutes ses dimensions et également sur les comptabilités des fabriques, qui sont étroitement surveillées.

[6 V] La surveillance de l'administration préfectorale s'applique avec d'autant plus de rigueur au clergé catholique régulier que les lois successives durcissent son contrôle sur ces communautés. Il est d'ailleurs le premier frappé par l'offensive anti-cléricale de la fin du XIX^e siècle, avec la dissolution de la Compagnie de Jésus, fixée par le décret du 29 mars 1880 ; dans la foulée, toutes les congrégations doivent demander une autorisation pour perdurer et les établissements appartenant aux congrégations non autorisées sont fermés à l'issue d'un délai de trois mois. Les ordres religieux sont à nouveau touchés par une application stricte de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui se conclut par la dispersion de 30 000 religieux du territoire français en 1903, complétée par une loi portant plus particulièrement sur les Frères des Écoles chrétiennes, le 7 juillet 1904, installés, pour l'Indre, à Châteauroux. Dans l'Indre en effet, si les ordres masculins sont peu nombreux – Trappistes de Fontgombault, Missionnaires du

5 Ce sont ces documents qui constituent en principe la sous-série 3 V. Il conviendra donc de se reporter aux Archives départementales du Cher pour l'ensemble de ces archives, comme indiqué dans les sources complémentaires du présent instrument de recherche.

6 Pour plus de précision sur les modalités de ce transfert, se reporter à l'historique du fonds, ci-après.

Sacré-Cœur d'Issoudun et Frères des Écoles chrétiennes donc – les communautés féminines sont bien plus nombreuses – on en compte au total dix différentes – et reflètent l'élan du XIX^e siècle pour la création de ces congrégations en dépit des mesures de plus en plus restrictives qui leur sont imposées. Il existe par exemple dans le département une communauté de Petites Sœurs des pauvres, ordre récent puisqu'il est créé en 1839.

[7 V] Bien que le catholicisme soit la confession largement majoritaire de la population indrienne, la préfecture du département garde toute son attention sur les autres cultes, pour lesquels le ministère de l'Intérieur conserve, tout au long de la période, l'apanage de la gestion : cet aspect des questions religieuses est en réalité très faiblement évoqué dans les fonds des Archives départementales de l'Indre en raison de la très nette domination du culte catholique. La présence de protestants à Châteauroux n'est pas attestée, dans les archives de la période concordataire, avant 1863, date à laquelle le consistoire de Bourges, dont dépend le département, entreprend de premières démarches pour l'acquisition d'un terrain aux fins de construire un temple à Châteauroux⁷. Grâce au legs de Pierre Clérault et après des difficultés pour trouver un lieu qui satisfasse les communautés catholique et réformée, le temple s'installe rue Saint-Jacques (aujourd'hui, rue Thabaut Bois-la-Reine) ; l'Église, qui compte soixante-sept protestants d'après le décompte réalisé en 1873, relève alors de la paroisse de Mehun-sur-Yèvre (Cher). Les cultes non catholiques sont, en réalité, peu représentés, comme l'attestent les demandes formulées par l'administration centrale et qui font notamment état de l'absence de juifs dans le département.

[8 V] La marche vers la déchristianisation de la société et l'anticléricalisme virulent qui caractérisent le contexte d'adoption de la loi de séparation des Églises et de l'État, votée le 9 décembre 1905, ne caractérisent pas les relations entre la préfecture, l'archevêché et les municipalités de l'Indre, qui semblent plutôt apaisées sur la période. Cette séparation n'est pas la première que connaît la France ; déjà, le 21 février 1795, la Convention thermidorienne a voté un *Décret sur la liberté des cultes*. Mais la séparation de 1905 est plus nette, et bien souvent, les communes se sentent démunies, interrogeant la préfecture sur les modalités à adopter pour mettre la loi en application. De fait, l'Église catholique, au contraire des autres cultes, refuse la loi de séparation, qui est vécue par l'ensemble du clergé comme une rupture unilatérale du Concordat de 1801. C'est ce qui entraîne la mise sous séquestre des biens des établissements ecclésiastiques à l'issue du délai d'un an fixé pour la constitution des associations culturelles⁸.

À défaut de revendication, l'article 9 de la loi vient régler les différentes attributions :

- les biens des établissements ecclésiastiques sont attribués aux établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance du territoire ;
- les édifices affectés au culte deviennent la propriété des communes ;
- les meubles de ces établissements ecclésiastiques deviennent propriété de l'État, des départements ou des communes selon le statut de l'édifice lui-même ;
- les biens des menses archiépiscopales et épiscopales, chapitres et séminaire sont attribués soit à des départements, soit à des communes, soit à des établissements publics pour des services d'assistance ou de bienfaisance, ou des services publics ;
- les documents, livres, manuscrits et œuvres d'art pourront être réclamés par l'État en vue de leur dépôt dans les archives, bibliothèques ou musées ;
- les biens des caisses de retraite et maisons de secours pour les prêtres âgés ou infirmes reviennent à des sociétés de secours mutuels constituées dans les mêmes départements où ces caisses avaient leur siège.

7 Un dossier moins important, relatif à la construction d'un temple à La Vernelle, date, lui, de 1846.

8 La mise sous séquestre est prévue à l'article 8 de la loi de 1905.

Les inventaires sont une source riche pour la connaissance de l'art religieux puisqu'au-delà des listes de tous les objets renfermés dans les églises, des descriptions plus fines peuvent s'y lire et apporter un nouvel éclairage sur l'histoire du mobilier liturgique. Généralement dressés dans le calme dans l'Indre, ces inventaires sont à la source de quelques conflits locaux, à l'image de Lys-Saint-Georges, où le curé avertit ses paroissiens de l'arrivée des agents des domaines en tirant des coups de feu, puis se refuse à donner les clés de l'église, déclarant à la gendarmerie « je ne cède qu'à la force »⁹. À la fois pour l'établissement de ces inventaires et pour la gestion des séquestres, la Direction générale des domaines, qui représente l'État sur ces affaires, entame alors une correspondance et des échanges nourris avec la préfecture. L'application de la loi n'est pas la cause de frictions particulières ; la question principale revenant dans les fonds des Cultes est plutôt celle des conditions locatives à appliquer aux presbytères, avec parfois des expulsions. Contrevenant aux principes initiaux fixés par la loi de 1905, et alors que l'Église catholique n'a pas constitué d'association culturelle, le Conseil d'État adopte le principe, le 31 octobre 1906, que le culte peut être assimilé aux réunions décrites par la loi du 30 juin 1881, sous réserve de déclaration préalable, ce qui permet ainsi au culte catholique de poursuivre son exercice¹⁰. Plus que la gestion des églises dans les communes, c'est celle des biens provenant de la mense archiépiscopale qui dénote le plus d'intérêt au sein des archives de la séparation. En particulier, le domaine de Touvent fait l'objet d'une correspondance importante avec la préfecture du Cher, les deux départements se chargeant de se répartir les biens de l'archevêché à proportion de leurs habitants. Au-delà de la propriété même des bâtiments et des terres qui en dépendent, le domaine de Touvent peut y être examiné au miroir de l'ensemble de sa gestion courante. Puisque les dossiers se poursuivent de part et d'autre de la loi de séparation des Églises et de l'état, la cohérence du fonds a voulu le maintien dans une même sous-série de dossiers qui se poursuivent de part et d'autre de 1905, et en particulier pour la gestion des pensions accordés aux ministres du culte, qui se poursuit sur plusieurs années.

C'est sur ce paysage, où des conflits éclatent parfois, que s'exerce le contrôle étroit de la préfecture, en lien toujours avec sous-préfecture, archevêché et ministère chargé des Cultes. À travers les archives de la gestion du culte par la préfecture, l'histoire de tout un territoire, maillé par les paroisses, des cures aux succursales, parfois parcouru par des prêcheurs de religions plus minoritaires, se dessine.

Historique du fonds

L'archiviste revient souvent sur ses pas. La série V conservée aux Archives départementales de l'Indre en est l'illustration. La série est entrée à des dates inconnues dans les magasins de la rue de la Vieille Prison, probablement en deux versements, le premier dans les années 1890 et le second entre le début des années 1920 et les années 1950. Eugène Hubert, directeur des Archives départementales, écrit en 1895-1896 dans son rapport annuel au préfet : « quoique peu volumineuse, la série des Cultes a été de beaucoup la plus longue à rendre utilisable en raison de la méthode avec laquelle elle avait été constituée. »¹¹ L'année suivante, Eugène Hubert achève le classement de la série qu'il a organisée « de façon à offrir un dossier spécial au nom de chaque commune. Auparavant, les pièces relatives aux églises, presbytères et cimetières avaient été classées à peu près chronologiquement sans distinction d'affaires. La méthode que j'ai adoptée a l'avantage de faciliter singulièrement les recherches en les

9 Rapport de gendarmerie au sujet de l'inventaire de Lys-Saint-Georges, 8 V 2.

10 <https://journals.openedition.org/rh19/627>

11 Rapport annuel d'Eugène Hubert, directeur des Archives départementales de l'Indre, au préfet, 1895-1896, p. 193-194.

bornant à la consultation d'un seul dossier pour un même renseignement à trouver. »¹² Balayant l'ordre originel du fonds, Eugène Hubert décide de regrouper les documents par commune afin d'y faciliter la recherche : la série ne compte alors que 325 articles¹³, surtout elle n'est pas aussi vaste que celle aujourd'hui conservées dans les magasins des Archives départementales de l'Indre et que Michel Guillot classe en 1957. La raison en est simple : en 1896, la série V n'est pas encore close et des versements vont continuer jusqu'à une date inconnue mais postérieure à 1920.

Le second traitement intervient lors d'une vaste campagne de classement menée sous la direction de Xavier du Boisrouvray dans le service. Dans son rapport annuel de 1956-1957, le directeur des Archives départementales note que « M. [Michel] Guillot classe à l'heure actuelle la série V Cultes qu'il aura achevée avant son départ au 1^{er} octobre 1957 (V 1 à 162), actuellement tapée et classée au fichier »¹⁴. Ce classement de 1957 est le dernier à être intervenu matériellement sur le fonds, qui a depuis connu des remaniements méthodiques – dans les années 1990 – mais qui n'ont concerné que l'instrument de recherche proposé en salles aux lecteurs, sans jamais de retour au document. Bien souvent incomplets, ces instruments de recherche étaient en réalité peu fiables, avec une volonté de se conformer à la circulaire AD 98-8 qui préconisait un cadre de classement en sous-séries des archives modernes. C'est pourquoi, dans la conduite du projet de reclassement de la série V, ce sont les analyses de 1957 et leur plan de classement qui ont constitué le point de départ du chantier.

Lors des premiers repérages menés, des anomalies majeures ont toutefois été repérées. L'exemple le plus criant en est la presque totale disparition des 255 premières cotes consignées dans l'instrument de recherche de 1957 et qui constituent vraisemblablement les dossiers classés par Eugène Hubert : ces archives ont en effet été transférées vers la sous-série 2 O (dossiers d'administration communale), à l'exception d'une liasse, portant essentiellement sur les cloches, et qui sera prochainement réintégrée en sous-série 2 O afin de retrouver la cohérence de ces dossiers. Le magasin renfermait également un carton simplement coté V – et donc incommunicable en l'état aux lecteurs – jamais mentionné dans les différents instruments de recherche. Surtout, les cotes proposées dans les instruments de recherche en salle de lecture étaient fictives et ne recoupaient pas une réalité matérielle puisque la réorganisation intellectuelle ne s'était pas accompagnée d'un véritable classement.

En outre les articles cotés V 443 à V 455 concernaient la vie spirituelle de la paroisse Notre-Dame de Châteauroux ainsi que l'administration de ses biens par la fabrique sont sans conteste de nature privée et ont été placés par erreur en série V. Il a été décidé à l'issue du classement de les réintégrer dans la sous-série 44 J consacrée aux archives des paroisses.

Enfin, un article mentionné¹⁵ dans les inventaires précédents signalé absent en magasin en 2004, lors du déménagement des archives de la rue de la Vieille Prison à la rue Jeanne d'Arc a été retrouvé au cours du classement avec la cote V 451.

12 Rapport annuel d'Eugène Hubert, directeur des Archives départementales de l'Indre, au préfet, 1896-1897, p. 200.

13 Données issues de son rapport annuel 1895-1896, aucun instrument de recherche n'ayant été conservé pour son classement.

14 Rapport annuel de Xavier de Boisrouvray, directeur des Archives départementales de l'Indre, au préfet, 1956-1957, p. 11.

15 Il s'agit du V 443.

Choix de classement

1 V La sous-série 1 V est celle pour laquelle le respect des fonds et du mode de classement du producteur avaient sans nul doute été le plus remis en cause par le classement initial des Archives départementales. Le classement de 1957 avait en effet adopté le choix de créer des dossiers par paroisse¹⁶, réunissant à la fois procès-verbaux d'installation, décrets de nomination, enquêtes diligentées au moment de la prise de fonction, demandes de congé, plaintes et poursuites, au détriment des dossiers individuels établis par la préfecture. Ce classement par paroisse n'avait pourtant pas grand sens puisqu'il ne permettait ni de suivre l'itinéraire d'un prêtre sur ses différentes affectations, ni de retracer correctement l'historique d'une paroisse puisque, bien souvent, plaintes ou mutations associaient plusieurs paroisses différentes. Sur un même décret de nomination, des prêtres de paroisses dans chaque canton du département étaient mentionnés et l'archiviste de 1957 avait pris la décision de trancher ce type de cas problématique pour un classement par ordre alphabétique des paroisses en insérant le dossier à la première paroisse mentionnée sur le document.

Face à l'impossibilité de reconstituer des dossiers individuels ainsi éclatés et qui, pour certains entremêlaient plusieurs prêtres – notamment pour des décisions de nominations collectives, où retrouver les choix du producteur n'était désormais plus possible pour le fonds qui avait déjà subi trop de manipulations –, la méthode de classement adoptée a privilégié le fait de redonner une cohérence et une facilité de recherche à ces dossiers, en classant d'une part les décisions de nomination par ordre chronologique et les plaintes et poursuites d'autre part, par ordre alphabétique des paroisses. La consultation en est épaulée par les états trimestriels des mutations. Vient s'y ajouter l'ensemble des documents liés au traitement indemnitaire du clergé séculier.

2 V Le plan de classement de cette sous-série reprend les préconisations de la circulaire AD 98-8 et la divise en quatre thèmes : nouvelles circonscriptions paroissiales établies suite au Concordat et leurs modifications au cours du XIX^e siècle, police du culte, comptabilité et dépense du culte enfin, administration spirituelle du diocèse. Il est à noter que la partie comptabilité et dépense du culte est complémentaire de la sous-série 1 V puisqu'elle comprend des états de traitement du personnel ecclésiastique et des dossiers de pensions versées aux prêtres et religieuses âgés.

3 V L'Indre n'étant pas siège d'un évêché, il n'existe pas d'immeubles ni de bâtiments diocésains dans le département hormis le petit séminaire de Saint-Gaultier et le domaine de Touvent. Cependant, les archives concernant les travaux d'entretien ou de réparations pour cet édifice ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Il n'existe donc pas de sous-série 3 V.

4 V Cette sous-série consacrée aux immeubles et bâtiments paroissiaux est constituée principalement d'enquêtes sur l'état matériel des presbytères et des églises ainsi que des dossiers de secours accordés par le gouvernement pour la réparation des édifices. Amputée des dossiers spécifiques aux réparations et aux travaux d'entretien des presbytères et des églises, ces derniers sont à rechercher soit en sous-série 2 O quand la commune est commanditaire des travaux soit en sous-série 5 V quand c'est la fabrique qui est maître d'ouvrage.

¹⁶ Sur le modèle d'ailleurs, du classement des dossiers de bâtiments tels que décrit par Eugène Hubert dans son rapport annuel à la préfecture.

5 V Non épargnée par les reclassements successifs de la série V, les cotes relevant réglementairement de la sous-série 5 V étaient organisées en six thèmes : « organisation », « personnel », « comptes et budgets », « biens et revenus », « demandes de secours » et « liquidation ». Chacun de ces six thèmes contenait un classement par fabrique suivi plus ou moins scrupuleusement. Le nouveau plan de classement adopté reprend les thèmes suivants pour les documents de portée générale : « organisation générale des fabriques », « personnel des conseils de fabrique », « biens et revenus », « comptabilité des fabriques ». Pour les documents concernant une fabrique en particulier, ils ont été classés dans un dossier spécifique à chaque fabrique qui reprend les cinq thèmes ci-dessus. Les recherches sont ainsi facilitées et plus rapides.

6 V La première partie de cette sous-série est caractérisée par la surveillance et le contrôle de la préfecture sur les activités des congrégations tout au long du XIX^e siècle. Ainsi, chaque établissement religieux situé dans l'Indre a fait l'objet d'un dossier. La seconde partie concerne l'application des lois anti-congréganistes de 1901 et 1904, elle est constituée par les dossiers provenant du cabinet du préfet.

7 V Reflet d'une présence peu marquée sur le territoire indrien et, probablement, de défauts lors de la collecte, la sous-série 7 V est d'un faible volume et adopte un classement logique, qui se subdivise d'abord entre les différents cultes non-catholiques intégrés au périmètre d'administration de la préfecture. De loin les plus fournies, les archives relatives au culte protestant s'articulent entre organisation générale (réglementation, police du culte...) et gestion des temples, avec notamment les débats engendrés par l'installation d'un temple protestant à Châteauroux. Un article portant sur le judaïsme clôt cette sous-série.

8 V À l'instar de nombreux services d'archives départementales et en dépit des préconisations de la circulaire AD 98-8, le choix a été fait de maintenir les archives liées à la séparation des Églises et de l'État en sous-série 8 V, afin de ne pas extraire de nouveau des liasses d'une sous-série vers une autre ce qui aurait ajouté une couche de complexité supplémentaire à la sous-série 2 Q. Le classement retenu s'articule donc chronologiquement, de l'établissement des inventaires aux relations avec les associations culturelles dûment constituées, en retraçant les grandes phases de cette séparation, avec les séquestres, la gestion des biens diocésains, de la mense archiépiscopale et fabriciens, ainsi que celle des pensions et allocations.

Tant par son historique que par celui des différentes séries conservées dans ses magasins, et par les choix de classement qui en ont découlé, la série V des Archives départementales constitue à bien des égards une série atypique. Cependant, sa richesse pour la connaissance du territoire indrien, des personnels ecclésiastiques qui y ont évolué pendant plus d'un siècle et de leurs relations avec les communautés d'habitants et les municipalités notamment est éclairée par un classement global, entamé en 2019 et achevé en 2020. La remise en œuvre des sous-séries préconisées par le cadre de classement lui permet de retrouver cohérence et clarté, tout en reflétant les bouleversements administratifs et sociétaux qu'a traversés la relation entre l'État et les cultes au XIX^e siècle.

État matériel et communicabilité

La sous-série 1 V est constituée de 64 articles, soit 4,46 mètres linéaires.

La sous-série 2 V est constituée de 39 articles soit 2,00 mètres linéaires.

La sous-série 4 V est constituée de 11 articles soit 0,45 mètre linéaire

La sous-série 5 V est constituée de 42 articles soit 2,90 mètres linéaires.

La sous-série 6 V est constituée de 23 articles soit 0,60 mètre linéaire.
La sous-série 7 V est constituée de 8 articles, soit 0,20 mètre linéaires.
La sous-série 8 V est constituée de 41 articles, soit 1,8 mètre linéaires.

Le fonds est librement communicable et réutilisable selon la législation et la réglementation en vigueur.

Sources complémentaires

En plus des autres fonds conservés aux Archives départementales de l'Indre et qui s'inscrivent dans la continuité directe de la série V, plusieurs autres dépôts d'archives conservent des documents qui viennent compléter l'histoire des religions dans le département. Sont ici mentionnés, selon les détails offerts par les guides des sources, instruments de recherche et éléments renseignés en ligne notamment, les différents fonds accessibles, sans garantie néanmoins d'exhaustivité. Il conviendra en outre de se reporter aux séries L et 2 M des archives municipales ou des archives communales déposées aux Archives départementales (série E-DÉPÔT) pour toute recherche locale.

D'autre part, outre les dépôts publics d'archives et comme en témoignent les éléments fournis par le temple protestant de Châteauroux ou encore les Archives diocésaines de Bourges et détaillés ci-après, les archives des associations culturelles actuelles constituent des sources d'informations de premier ordre. Le Centre national des archives de l'Église de France, installé à Issy-les-Moulineaux, permettra de poursuivre les recherches sur l'histoire de l'Église catholique plus loin dans le XX^e siècle. Un état des fonds est disponible en ligne¹⁷. Il convient également de ne pas négliger les archives qui peuvent encore être conservées au niveau local, notamment dans les paroisses, mais aussi pour l'Église catholique aux Archives diocésaines de Bourges ainsi qu'à la bibliothèque diocésaine, qui conservent notamment une collection complète du journal *La Vie catholique du Berry*, journal officiel du diocèse depuis 1865. De la même manière, les archives historiques de l'Alliance israélite universelle, conservées au Consistoire central à Paris, peuvent être consultées pour la période allant de 1860 à 1940, apportant un éclairage supplémentaire sur les fonds des Archives départementales. Quant au culte réformé, la Société de l'Histoire du Protestantisme Français accueille elle aussi les chercheurs, avec des documents des XIX^e et XX^e siècles, tant institutionnels que familiaux.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE

Les analyses des fonds sont issues du guide du chercheur des Archives départementales de l'Indre ainsi que des instruments de recherche élaborés par le service.

De même que la consultation des archives municipales peut être tout à fait fructueuse, celle de la série E-DÉPÔT viendra la compléter pour les archives des communes déposées aux Archives départementales. L'ensemble des fonds disponibles peut être consulté par le biais des instruments de recherche disponibles en ligne sur le site des Archives départementales.

17. Voir : https://eglise.catholique.fr/wpcontent/uploads/sites/2/2008/07/Etat_des_fonds_salle_de_lecture-2.pdf

Cette série comprend les archives des églises collégiales et des paroisses de l'actuel département de l'Indre, des origines à la Révolution. À l'exception de quelques paroisses, (Château-Guillaume, rattachée à Lignac), Ingrandes, Jauvard, Lurais, Mérigny, Nesmes, Néons-sur-Creuse, Saint-Hilaire-sur-Benaize, (qui dépendaient du diocèse de Poitiers), Écueillé (qui dépendait du diocèse de Tours) et Beaulieu, Bonneuil, Lourdoueix-Saint-Michel et Tilly, (qui dépendaient du diocèse de Limoges), toutes les paroisses de l'Indre dépendaient du diocèse de Bourges. Celui-ci était divisé en neuf archidiaconés et vingt archiprêtres, dans lesquels se répartissaient les paroisses. Les archives de l'archevêché de Bourges sont conservées aux Archives départementales du Cher (série G) ; de nombreux documents concernant le département de l'Indre s'y trouvent.

La série G constitue une source fondamentale pour l'histoire religieuse du département. On observera que les documents relatifs à la gestion des revenus des abbayes y sont majoritaires. Les documents spirituels furent davantage exposés aux destructions révolutionnaires, car ils n'avaient pas valeur juridique. La série G fait l'objet d'un répertoire unique, dans lequel les fonds sont présentés à la suite les uns des autres. Pour la commodité de la recherche, ce répertoire a été subdivisé : on y trouvera ainsi présentés, dans l'ordre du plans de classement, les archives des chapitres, puis celles des paroisses. Si certains fonds ne nous sont parvenus qu'à l'état d'épaves, la série G comprend quelques fonds particulièrement riches, parmi lesquels ceux du chapitre Saint-Sylvain de Levroux (1012-1791) et du chapitre Saint-Laurian de Vatan (fin du X^e ou début du XI^e siècle – 1790). Dans ce dernier fonds se trouve le plus ancien document conservé aux archives départementales de l'Indre, une donation de la terre de Saint-Hilaire de Jarondelle faite au chapitre Saint-Laurian de Vatan par Robert et Eudes, chanoines, fils d'Evrard, seigneur d'Issoudun, Vatan, Romorantin et Celles, datée de la période 952-1012.

Archives de la période révolutionnaires

ADMINISTRATIONS ET TRIBUNAUX DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE 1790-1800 (L)

- L 1191 Constitution civile du clergé ; lois et circulaires. 1789 - an VIII
- L 1192 Anciens rôles d'impositions ecclésiastiques dans le district d'Argenton. 1789- 1791
- L 1193 Extrait imprimé des actes capitulaires de l'église de Bourges contre la constitution civile, adresse à De Conseil, archidiacre de Châteauroux (4 octobre 1790 et 10 janvier 1791). - Liste des ecclésiastiques du diocèse qui reconnaissent la seule autorité de l'archevêque de Bourges, etc. 1791
- L 1194 Évêché constitutionnel : élection de l'évêque Héraudin (8 février 1791) ; son sacre ; lettre du marquis de Belâbre aux religieuses de Châteauroux, visant leur attitude à l'égard de l'évêque ; lettres pastorales ; mandements ; lettres de prêtrise

signées d'Héraudin et de ses vicaires ; dénonciations contre l'évêque ; documents individuels sur Héraudin. 1791 - an VIII

- L 1195 Installation de la cathédrale, de l'évêché et du grand séminaire. 1791
- L 1196 Organisation des paroisses : lois du 12 septembre 1791, du 15 juin 1791 et décret du 15 févr. 1793 portant modifications de paroisses à Châteauroux, Châtillon et Issoudun.1791-1793
- L 1197 Devis de réparations et démolition de l'église Saint-André à Châteauroux. 1793-an IV
- L 1198 Églises et presbytères : réparations, mobilier, cloches etc. s.d.
- L 1199 Liste des églises du département, et état de leur entretien. an IV
- L 1200 Cures vacantes, correspondance relative au traitement des curés. 1791
- L 1201 Listes par districts des prêtres conformistes et non conformistes ; serment des religieuses de Longefont. 1791
- L 1202* Registre d'abdications de prêtres (3 frimaire - 9 thermidor an II), suivies de non rétractation de serment (27 ventôse - 28 ventôse) ; arrêté de l'administration centrale du département du 13 ventôse an VI. an II- an VI
- L 1203 Enregistrement des lettres de prêtrise, nominations et abdications de curés dans le district d'Argenton. an II
- L 1204 Dépôts de lettres de prêtrise dans le district du Blanc. An II
- L 1205 Registre des « déprêtrisations » dans le district de Châtillon. 15 pluviôse - 11 germinal an II
- L 1206 Abdications de prêtres dans le canton de Neuvy-Saint-Sépulchre. an II
- L 1207 Dépenses du culte ; ordonnances par le directoire du département. 9 juillet 1790 - 27 floréal an IV
- L 1208-1216 Traitements et pensions ecclésiastiques ; états, tableaux et statistique. 1790-an XIII
- L 1217 Prêtres et religieux ; états et mémoires collectifs. 1791-an XI.
- L 1218-1242 Dossiers individuels des prêtres et religieux [classés par ordre alphabétique]. 1790-an XI
- L 1243 Religieuses : dossiers collectifs. 1791 - an VIII
- L 1244-1248 Police des cultes ; correspondance, circulaires, signes extérieurs du culte, prêtres insoumis. 1793 - an VIII
- L 1249 Pensionnés ecclésiastiques. An VIII-an IX

Archives modernes

ADMINISTRATION ET COMPTABILITÉ COMMUNALE (O)

La sous-série 2 O a été partiellement enrichie de documents à l'origine classés en série V, lors d'un classement dont la date n'est pas connue avec précision. Les documents extraits concernent les

bâtiments des églises et presbytères du département, à l'origine cotés de V 1 à V 255, à l'exception de tout ce qui concerne les cloches. Plus généralement, cette sous-série contient l'ensemble des dossiers d'administration communale, c'est-à-dire les comptes de gestion et les comptes administratifs des communes, que viennent compléter des dossiers thématiques, ce qui explique l'existence, aux Archives départementales de l'Indre, de deux instruments de recherche distincts, avec une cotation en continu pour les premiers et une cotation par commune pour les seconds.

La sous-série 4 O regroupe les dons et legs effectués par des particuliers à des institutions dont des fabriques. Elle complète utilement la sous-série 5 V consacrée aux fabriques. Encore non constituée (2020), il faudra consulter les bordereaux de versement 771 W et 827 W pour y accéder.

ADMINISTRATION ET COMPTABILITÉ DÉPARTEMENTALE (N)

N 2099 Touvent. Travaux d'entretien : gestion de la propriété (1915-1921).

Des compléments seront également à rechercher en sous-série Z (sous-préfectures).

Archives contemporaines

La présence d'archives antérieures à 1940 dans la série W, qui regroupe normalement les archives postérieures à cette date, s'explique par une délimitation encore imparfaite, dans l'Indre, des séries modernes et contemporaines.

- 1665 W 1-10 Séparation des Églises et de l'État : dossiers généraux divers, fabriques, petit séminaire de Saint-Gaultier (1907-1910).
- 23 États des inventaires à réaliser, tableaux de résultats des séquestres (1906-1913).
- 25 Enquête sur les biens des congrégations (1900-1910) ; opérations d'inventaire (1906) ; liste des biens des établissements ecclésiastiques (1908-1910) ; état des séquestres (1912)
- 31 Séparation des Églises et de l'État. - Reprise par l'État, procès-verbaux, situation des séquestres (1906-1909)
- 34 – 36 Taxe d'accroissement et liquidation des congrégations (1885-1924).
- 40 Congrégation de Notre-Dame du Sacré-Cœur Issoudun : statuts de la société anonyme, inventaire, revendication des immeubles de Montargis, passif, instances diverses, frais d'instance (sans date).
- 41 – 42 Congrégation – Instances Sacré Cœur d'Issoudun (1897-1910).
- 43 Congrégations – Instances bureau de Châteauroux (notamment Cadet Devaux et Balsan pour Notre-Dame de Châteauroux, de Biron et Despréaux pour Touvent) (1907-1910).
- 44 Congrégations, fabriques et menses, mense archiépiscopale (Touvent) : attribution à l'État des objets ; administration du séquestre, attribution du domaine au département de l'Indre ; inventaire de 1906 (1906-1916).

Archives privées

- 4 F 130 DARCHIS Alexis - *La séparation des Églises et de l'État : l'application de la loi du 9 décembre 1905 dans l'Indre.* – 253 p. : ill. en coul. ; 22 x 30 cm. Bibliogr. Master 1 Histoire. Mémoire sous la Direction de M. Paul d'Hollander. Faculté des Lettres et Sciences humaines de Limoges. Année universitaire 2005/2006
- 1 J 699 Titres relatifs à plusieurs maisons sur le terrain desquelles fut construite Notre-Dame-de-Châteauroux (1682-1826).
- 1 J 1365 Chassignoles et Le Magny. Notamment acquisitions de meubles à l'église et au presbytère, pièces concernant des travaux (1890-1902), dossiers concernant les plaintes contre le curé Chabenat et l'abbé Dorangeon (1812-1898), liste des curés de la paroisse.
- 1 J 1491 Loterie pour l'édification d'une église à Châteauroux (XIX^e siècle).
- 24 J Fonds des architectes départementaux. *Se reporter dans l'instrument de recherche aux sections portant sur les presbytères, les églises et chapelles et les bâtiments d'œuvres religieuses.*
- 39 J 1-16 Archives du collège catholique de Lourdoueix-Saint-Michel. *Ce dépôt de l'association La Lourdoueisienne (non classé) constitue un fonds intéressant l'histoire de l'éducation puisqu'il contient essentiellement des documents liés à l'administration de ce collège dont le rayonnement sur le Berry a été important à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle (1852-1966).*
- 44 J 001 – 248 Dépôt de l'archevêché de Bourges. *Cette sous-série contient les archives paroissiales déposées par l'archevêché de Bourges et les paroisses de l'Indre, à la suite du contrat de dépôt de ces archives passé entre le préfet de l'Indre et l'archevêque de Bourges en mars 1972. La sous-série 44 J contient majoritairement des registres de catholicité du XIX^e siècle ainsi que quelques registres paroissiaux. Le fonds de la paroisse Saint-André de Châteauroux, qui remonte au XVII^e siècle, constitue le plus riche de la sous-série. XVII^e-XX^e siècles. Les archives de la paroisse Notre-Dame de Châteauroux extraites de la série V ont également été replacées dans cette série¹⁸.*
- 86 J 14 Fonds Bertrand. Correspondance d'Amédée et Hortense Thayer avec des dignitaires de l'Église catholique.
- 95 J Fonds de l'œuvre de l'orphelinat de Déols.
L'orphelinat fut tenu par les Sœurs de la Charité de Bourges¹⁹.

18 Voir supra, introduction, p. 7.

19 Voir la cote 6 V 13.

TEMPLE DE CHÂTEAUX

Les archives du temple de Châteaurox, conservées sur place, ne sont pas classées. Pour le XIX^e siècle, y sont conservés les documents portant sur la première autorisation de pratiquer le culte réformé dans la ville (1859) et des pièces relatives à la construction du temple de Châteaurox (comme un plan dressé par l'architecte Dauvergne), avec notamment le testament et l'inventaire après-décès de Pierre Clérault, ainsi que de la correspondance avec la préfecture. Plusieurs registres de délibération du conseil presbytéral couvrent la période allant de l'installation du temple à Châteaurox aux années 1950. Un registre de recensement des paroissiens de 1899 aux années 1920 vient en outre compléter les registres de baptême, admission à la Sainte-Cène, mariage et inhumation (pour l'essentiel 1906-1927).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CHER (BOURGES)

La série V dans son ensemble ainsi que la sous-série V Dépôt des Archives départementales du Cher constituent le pendant indissociable de la série des cultes de l'Indre, en ce que Bourges constitue le siège de l'archevêché dont dépend le département de l'Indre.

ARCHIVES DIOCÉSAINES (BOURGES)

Les Archives diocésaines de Bourges conservent, sur cette période, des documents pour le département de l'Indre, en particulier concernant le domaine de Touvent ce dont témoignent les indications suivantes transmises par ce service :

« Mense archiépiscopale de Bourges, propriété de Touvent : Archiconfrérie du Très saint et immaculé Cœur de Marie érigée dans la chapelle de Touvent, 1858 ; Registre des premières communions (1870-1905) ; Ouvrages sur la famille du général Bertrand et la famille de M. Thayer par le chanoine Saliquet (1912-1913). »

Par ailleurs, les Archives diocésaines de Bourges conservent également tous les documents liés à la vie de l'évêché.

ARCHIVES NATIONALES (PARIS)

Les fonds conservés aux Archives nationales qui portent sur l'administration des Cultes sont pléthoriques. Afin de limiter les pistes de recherches apportées dans cette introduction aux fonds qui

viendront réellement compléter les sources conservées dans l'Indre, un focus régional (diocèse de Bourges, département de l'Indre) a été adopté.

Sous-Série F 19

Parmi les « nouveaux fonds » de la série F19, les *dossiers individuels des ecclésiastiques*, répartis par catégorie de personnel, peuvent faire l'objet de recherche par diocèse. C'est donc l'ensemble du diocèse de Bourges qui est concerné par ces cotes : il nous a semblé plus opportun de les mentionner afin de replacer l'Indre dans une histoire plus générale du diocèse.

Archevêques et évêques, pour le diocèse de Bourges, voir :

- F19 2508 Dossiers individuels (1819-1896).
- F19 2509 Dossiers individuels (1896-1905).
- F19 2616-2618, 2623-2624, 2631-2633, 2635, 2638-2639 Dossiers de candidature à l'épiscopat.

Vicaires généraux et chanoines, pour le diocèse de Bourges, voir :

- F19/906/A Dossiers nominatifs et liste générale des chanoines et vicaires généraux pour le diocèse de Bourges (1806-1829).
- F 19 321 Tableaux récapitulatifs pour le diocèse de Bourges (an XI-1806).

Vicaires généraux et vicaires capitulaires, pour le diocèse de Bourges, voir :

- F19 2796 Dossiers individuels.

Chanoines, pour le diocèse de Bourges, voir :

- F 19 2824 Dossiers personnels.
- F 19 2841 Dossiers personnels.

Curés, pour le diocèse de Bourges, voir :

- F19 2911-2913 Dossiers personnels.

Pour les *établissements diocésains*, les cotes F 19 3743 à F 19 4094 permettront des recherches plus approfondies sur les séminaires, les établissements d'enseignement mais surtout sur les différents édifices du culte et sur la mense épiscopale, dont l'enjeu est très important pour les départements de l'Indre et du Cher au moment de la séparation des églises et de l'État, sous l'angle de l'administration centrale. Peuvent en particulier être consultées les cotes :

- F 19 3757 Menses et évêchés (legs, acquisitions, ventes), pour le diocèse de Bourges (1853-1878), avec des dossiers concernant notamment le legs Thayer à l'archevêché (1869), la programmation de la construction de l'église Notre-Dame-de-Châteauroux (1875-1876) et la donation du château de Touvent à l'archevêché (1876).
- F 19 3840, F 19 3870 Mobiliers des évêchés, pour le diocèse de Bourges.
- F 19 3973, 3977, 3979, 3996, 4061, 4064, 4067, 4072 Administration des séminaires et plus spécifiquement sur le séminaire de Saint-Gaultier F 19 4086.

Les recherches sur les édifices seront complétées avec profit par une étude des cotes F19 4677 à 4684 portant sur les édifices culturels paroissiaux.

Enfin, les *congrégations* sont plus spécifiquement abordées entre les cotes F 19 6244 et F 19 6427. De manière générale sur la Séparation, peut être consulté le dossier 7 en F 19 6276 qui reprend l'ensemble des circulaires émises par le ministère chargé des Cultes ; pour l'Indre des dossiers particuliers peuvent être étudiés en :

- F 19 6246, dossier 4 Reconnaissance de l'association des Ursulines de La Châtre (1858).
- F 19 6246, dossier 5 Dissolution de la communauté du Verbe-Incarné de Saint-Benoît-du-Sault (1837).
- F 19 6249, dossier 3 Donation en faveur des sœurs de la Croix dites de Saint-André à Villentrois (1839).
- F 19 6249, dossier 7 Dissolution de la communauté du Verbe-Incarné de Saint-Benoît-du-Sault (1837), legs au bureau de bienfaisance de Valençay et à la supérieure générale de la congrégation des filles de la Croix de Valençay (1839).
- F 19 6261 Demande de réintégration des missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, décision n°310 (séance du 28 mai 1881).
- F 19 6263 État de l'actif et du passif de la congrégation des sœurs de l'Immaculée Conception de Buzançais (1885).
- F 19 6266 Enquête sur les congrégations ou établissements congréganistes ou religieux d'hommes existant au 1^{er} décembre 1900, pour le département de l'Indre.
- F 19 6282 Jugement du tribunal civil de La Châtre relatif à la fondation de messes faite par testament par Marguerite Bourdeau de Fontenay (1907).
- F 19 6305 État des associations de femmes dressé par le préfet du département (1823).
- F 19 6307 État des associations de femmes dressé par le préfet du département (1831).
- F 19 6309 Exécution de la loi du 29 décembre 1876 portant sur les congrégations féminines, par département (1876).
- F 19 6316, dossier 1 Legs par la princesse Louise de Condé aux dames bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement au palais du Temple du domaine de l'ancien marquisat de Vatan (1824-1825).
- F 19 6319, dossier 3 Sœurs de la Charité de Bourges, fondation d'un établissement à Palluau (1853).

- F 19 6325, dossier 12 Établissement d'un pensionnat par les sœurs de la Trinité au Blanc (1862).
- F 19 6331 État de la congrégation des sœurs hospitalières dites de la Charité dans les départements du Cher, de l'Indre et de l'Allier (sans date).
- F 19 6335 Hospice de Châteauroux, rapport du préfet sur la mauvaise administration de l'hospice (1808).
- F 19 6350, dossier 2 Établissement de sœurs hospitalières et enseignantes à Niherne (1860).
- F 19 6353 Secours accordé aux Dames du Verbe-Incarné de Saint-Benoît-du-Sault (1827).
Sous-série F 7

Dans les dossiers de la police générale, certains articles portent plus particulièrement sur la police des cultes ; les instruments de recherche disponibles ne permettent pas d'avancer avec certitude des cotes portant sur le diocèse de Bourges, cependant, ils ouvrent des perspectives de recherches suffisamment intéressantes pour être cités ci-dessous :

- F/7/3020 – F/7/3021 Police des cultes (1793-1814).
- F/7/9766-F/7/9767 Objets généraux, cultes.
- F/7/12408-F/7/12411 Cultes reconnus et non reconnus, ouvertures et fermetures des chapelles (1870-1905).
- F/7/8061 Affaires religieuses, Forêts - Indre-et-Loire (an XIII-1813).

Les recherches aux Archives nationales pourront en outre se poursuivre par les sous-séries F 15 (Hospices et secours), F 17 (Instruction publique) et F 18 (Imprimerie, librairie, presse, censure).

Orientation bibliographique

Afin de réaliser une bibliographie utile au chercheur abordant la série V, sont réunis ici les titres généraux pour lesquels une réflexion récente et fournie a été réalisée sur les matières d'histoire des religions et qui ont été utilisés pour la rédaction de l'introduction du présent instrument de recherche ; ils sont complétés par des ouvrages mais surtout des articles qui explorent des pistes de réflexion sur les archives des différentes religions, tant départementales que culturelles, afin d'étendre les recherches à l'ensemble des sources disponibles. Enfin, à des ouvrages plus généraux sur l'histoire des différentes religions, leur fonctionnement et les liens entretenus avec l'administration, s'ajoutent des références plus locales qui, ensemble, seront à même d'éclairer les documents contenus dans la série V des Archives départementales de l'Indre.

Les références entre crochets renvoient à la cotation des ouvrages aux Archives départementales de l'Indre.

Ouvrages généraux sur la période, contenant des chapitres dédiés à l'histoire des religions

APRILLE (Sylvie), *La Révolution inachevée (1815-1870)*, Paris, Belin, 2014.

BOUDON (Jacques-Olivier), direction, *Religion et culture en Europe au XIX^e siècle (1800-1914)*, Paris, Armand Colin, 2001.

BIARD (Michel), BOURDIN (Philippe), MARZAGALLI (Sivia), *Révolution, Consulat, Empire (1789-1815)*, Paris, Belin 2014.

DUCLERT (Vincent), *La République imaginée (1870-1914)*, Paris, Belin, 2014.

GAUWARD (Claude), SIRINELLI (Jean-François), *Dictionnaire de l'historien*, Paris, PUF, 2015.

POITOU (Christian), BARDERT (Jean-Pierre) et MOTTE (Claude), *Indre. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique*, Paris, CNRS Éditions, 1997 [BIB D 4274].

Introductions aux sources de l'histoire des religions

Sources archivistiques et histoire religieuse : intérêt et interdépendance des sources archivistiques pour l'histoire religieuse, actes du colloque organisé par l'Association des archives de l'Église de France, Bordeaux, 11-13 novembre 1977.

BOULARD (Fernand), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX-XX^e siècles : régions de Paris, Haute-Normandie, Pays de Loire, Centre*, Paris, EHESS, Fondation nationale des sciences politiques, CNRS, 1982.

CAHEN (Gilbert), « Les archives des institutions juives en France depuis la Révolution française », dans *La Gazette des archives*, 1962, n°39, p. 177-182.

DUBOSCQ (Guy), « Les archives de l'Église catholique en France depuis la Révolution française. I : Archives diocésaines et paroissiales », dans *La Gazette des archives*, 1962, n°39, p. 141-150.

GADILLE (Jacques), *Guide des archives diocésaines françaises*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1971.

GASTALDI (Nadine), « Sources et instruments de recherche pour l'histoire religieuse aux Archives nationales » dans *La Gazette des Archives*, 1994, n°165, p. 144-158.

HOLLARD (Claude-France), « Églises protestantes et sources de l'histoire du protestantisme : grandes étapes de l'histoire institutionnelle et archives locales », dans *La Gazette des Archives*, 1994, n°165, p. 203-212.

MAHIEU (Bernard), « Les archives de l'Église catholique en France depuis la Révolution française. II : Archives des communautés », dans *La Gazette des archives*, 1962, n°39, p. 151-162.

MOLETTE (Charles, abbé), « Les archives des congrégations religieuses », dans *La Gazette des archives*, 1970, n°78, p. 25-43.

MOULINET (Daniel), *Sources et méthodes en histoire religieuse*, Lyon, Profac, 2000.

SABLOU (Jean), « Les archives des Églises protestantes en France depuis la Révolution française », dans *La Gazette des archives*, 1962, n°39, p. 163-176.

SOUCHON (Cécile), « Églises protestantes et sources de l'histoire du protestantisme : les principales Églises protestantes en France aujourd'hui et leurs archives », dans *La Gazette des Archives*, 1994, n°165, p. 213-219.

Histoire des Églises

Dictionnaire des églises de France, tome 2 : Centre et Sud-Est, Paris, Robert Laffont, 1966 [BIB B 649/2].

AUBERT (Roger), BRULS (Jean), CRUNICAN (Paul E.), ELLIS (John Tracy), HAJJAR (Joseph), PIKE (Frederick B.), direction, *Nouvelle histoire de l'Église, L'Église dans le monde moderne (1848 à nos jours)*, tome 5, éditions du Seuil [BIB B 886/5].

BOUDON (Jacques-Olivier) et MAYEUR (Jean-Marie), *Les catholiques en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, La Documentation française, 1994.

BOUDON (Jacques-Olivier), *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) : origines, formation, nomination*, Paris, Éditions du Cerf, 1996 [BIB B 1449].

- BOUDON (Jacques-Olivier), *Les élites religieuses à l'époque de Napoléon : dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire*, Paris, Nouveau monde Édition / Fondation Napoléon, 2002 [BIB B 1834].
- BOUDON (Jacques Olivier), *Napoléon et les cultes : les religions en Europe à l'aube du XIX^e siècle (1800-1815)*, Paris, Fayard, 2002.
- CHAIX (Gérald), *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France, XV^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du Cerf, 2002 [BIB B 2098].
- CHAUMONT (Jean-Philippe) et LÉVY (Monique), *Dictionnaire biographique des rabbins et autres ministres du culte israélite en France et en Algérie du Grand Sanhédrin (1807) à la loi de Séparation (1905)*, Paris, Berg International, 2007 [BIB B 2379].
- CHOLVY (Gérard) et HILAIRE (Yves-Marie), *Histoire religieuse de la France contemporaine, 1800-1880 et 1880-1930*, Toulouse, Bibliothèque historique Privat, 2002.
- DANSETTE (Adrien), *Histoire religieuse de la France contemporaine, Sous la III^e République*, tome 2, Paris, Flammarion, 1952.
- ENCREVÉ (André), *Les protestants en France de 1800 à nos jours*, Paris, 1985.
- ENCREVÉ (André), *Les protestants français au milieu du XIX^e siècle, les réformés de 1848 à 1870*, Genève, 1986.
- LAUNAY (Marcel), *Les séminaires français aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éditions du Cerf, 2009 [BIB B 2099].
- LEBRUN (François), direction, *Histoire des catholiques en France du XV^e siècle à nos jours*, Toulouse, Bibliothèque historique Privat, 1980.
- LE GOFF (Jacques) et RÉMOND (René), direction, *Histoire de la France religieuse, XVIII^e-XIX^e siècles, Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine*.
- LE GOFF (Jacques) et RÉMOND (René), direction, *Histoire de la France religieuse, « Société sécularisée et renouveau religieux au XX^e siècle »*, Paris, Seuil, 1992.
- LENIAUD (Jean-Michel), *L'Administration des Cultes pendant la période concordataire*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1988.
- MAYEUR (Jean-Marie), direction, *L'histoire religieuse de la France, XIX^e-XX^e siècles. Problèmes et méthodes*, Paris, 1975.
- MAYEUR (Jean-Marie), *La séparation de l'Église et de l'État*, Paris, Colin, 1998.
- MOURS (Samuel), *Les églises réformées en France. Tableaux et cartes*, Paris, sans éditeur, 1958 [BIB B 586].
- RÉMOND (René), *L'anticléricalisme en France, de 1815 à nos jours*, Paris, 1976.
- ROBERT (Daniel), *Les Églises réformées en France*, Paris, PUF, 1961.

Études sur le Berry

BOISSON (Didier), *Les protestants de l'ancien Colloque du Berry, de la révocation de l'Édit de Nantes à la fin de l'Ancien Régime (1679-1789), ou l'inégale résistance des minorités religieuses*, Paris, Honoré Champion, 2000 [BIB D 2927].

CHEVALIER (Jules), *Histoire religieuse d'Issoudun depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, Issoudun, Guignault, 1899 [BIB D 167].

DEVAILLY (Guy), *Le diocèse de Bourges*, Paris, Letouzey & Ané, 1973.

Webographie

Archives départementales d'Indre et Loire : « La crise des Inventaires des biens de l'église en application de la loi de 1905 », dossier pédagogique disponible en ligne : <http://archives.cg37.fr/UploadFile/GED/laicite/1504010612.pdf>

BOYER (Alain) : « Congrégations et associations culturelles », dans *Revue Projet*, 2001/3 (n° 267), p. 85-95. DOI : 10.3917/pro.267.0085. URL : <https://www.cairn.info/revue-projet-2001-3-page-85.htm>

Corps du répertoire

1 V – CLERGÉ CATHOLIQUE SÉCULIER

- 1 V 1 Organisation générale des paroisses de l'Indre : correspondance entre les préfets de l'Indre, du Cher, l'archevêché et le ministère chargé des Cultes portant sur les projets de réorganisation du diocèse de Bourges, demandes de renseignements sur les prêtres.
An X-an XIII
- 1 V 2-12 Nominations des membres du clergé séculier.
An X-1905
- 1 V 2-5 Gestion générale des mutations : réglementation, correspondance, tableaux synthétiques. An XI-1905
- 1 V 2 États généraux des affectations, statistiques. An XI–1890
- 1 V 3-5 États des mutations. 1817-1905
- 1 V 3 1817-1836
- 1 V 4 1837-1863
- 1 V 5 1864-1905
- 1 V 6-12 Gestion particulière des mutations : correspondance, enquêtes, décrets de nomination. An X-1905
- 1 V 6 Évêques, vicaires généraux, capitulaires et coadjuteurs, chanoines. An X-1896
L'article contient en outre un dossier portant sur le décès de l'archevêque de Bourges Charles-Amable de la Tour-d'Avèrgne-Lauragais (1879).

1 V 7-12 Curés et desservants. An X-1905
Le classement des nominations et enquêtes, qui forment un dossier unique pour chaque clerc, est chronologique, avec comme date de classement retenue celle du décret de nomination ou, à défaut, celle du procès-verbal d'installation.

1 V 7 An X-1838

1 V 8 1839-1855

1 V 9 1856-1877

1 V 10 1878-1886

1 V 11 1887-1893

1 V 12 1894-1905

1 V 13 Prestation de serment. — Organisation générale : correspondance de la préfecture de l'Indre portant sur les modalités de la prestation avec le ministère chargé des Cultes, le Conseil d'État et la préfecture du Cher (an VIII-1814), arrêtés fixant les jours de la prestation de serment (an XI). Application de la prestation de serment : comptes rendus des prestations de serments et demandes de dérogation (an XI-1809), tableaux synthétiques exécutés en conformité à la circulaire du 8 mai 1807 et correspondance (1807).

An VIII-1814

Les tableaux synthétiques réalisés par commune sont classés par ordre chronologique des réponses ou par ordre alphabétique des communes, en cas d'absence de date.

1 V 14-16 Gestion administrative du personnel séculier.

An IX-1913

1 V 14-15 Dossiers d'affaires courantes : correspondance. An IX-1913

Ces dossiers, classés par ordre chronologique, concernent, outre les autorisations d'absence accordées au personnel ecclésiastique (pour maladies, visite de proches malades ou pèlerinages), la gestion quotidienne des relations entre les mairies et leurs desservants : demande de prêtre en cas de vacance d'un poste, demande de maintien lors des annonces de mutation, questions autour du logement etc.

1 V 14 An IX-1846

1 V 15 1847-1913

1 V 16	Situation des logements presbytéraux, congés accordés, questions liées à l'absence de résidence : correspondance, autorisations de congés, états récapitulatifs. 1808-1905
1 V 17-58	Gestion comptable du personnel séculier. An IX-1909
1 V 17	États comptables généraux. 1817-1832
1 V 18-35	États des traitements : correspondance, états des binages, états de secours accordés aux prêtres et aux religieux, états des sommes à payer au clergé. An XI-1909
1 V 18	An XI-1818 <i>Lacunés entre l'an XIV et 1810, puis entre 1810 et 1816.</i>
1 V 19	1819-1823
1 V 20	1824-1827
1 V 21	1828-1830
1 V 22	1831-1834
1 V 23	1835-1838
1 V 24	1839-1842
1 V 25	1843-1846
1 V 26	1847-1852
1 V 27	1853-1857
1 V 28	1858-1865
1 V 29	1866-1872
1 V 30	1873-1879
1 V 31	1880-1884
1 V 32	1885-1890

- 1 V 33 1891-1896
- 1 V 34 1897-1902
- 1 V 35 1903-1909
- 1 V 36-56 Traitement et indemnités : correspondance portant sur les augmentations de traitement, les binages, les demandes de secours, extraits de délibérations municipales, rôles de souscriptions volontaires, donation de rentes, successions de prêtres. An IX-1908
- 1 V 36 Aigurande – Bazaiges. An IX-1904
Aigurande, Ambrault, Anjouin, Ardentes, Argenton, Argy, Arpheuilles, Arthon, Azay-le-Ferron, Badecon, Bagneux, Baraize, Baudres et Bazaiges.
- 1 V 37 Beaulieu – La Berthenoux. An IX-1900
Beaulieu, Bélâbre et La Berthenoux.
- 1 V 38 Le Blanc – Bouges. An X-1904
Le Blanc, Bommiers, Bonneuil, Bouesse, Bouges.
- 1 V 39 Briantes – Chabris. An XI-1898
Contient les communes de Briantes, Brion, Brives, La Buxerette, Buxeuil, Buxières-d'Aillac, Buzançais, Ceaulmont, Celon, Chabris.
- 1 V 40 Chaillac – Chassignoles. An X-1901
Chaillac, Chalais, La Champenoise, Champillet, Chantôme, La Chapelle-Orthemale, Chasseneuil, Chassignoles.
- 1 V 41 Châteauroux. 1822-1905
- 1 V 42 Châtillon-sur-Indre – Clion. An IX-1908
Châtillon-sur-Indre, La Châtre, La Châtre-Langlin, Chavin, Chazelet, Chézelles, Chitray, Chouday, Ciron, Cléré-du-Bois, Clion.
- 1 V 43 Cluis – Dun-le-Poëlier. An IX-1905
Cluis, Coings, Concremiers, Condé, Crevant, Crozon, Cuzion, Dampierre, Déols, Diors, Diou, Douadic, Dunet, Dun-le-Poëlier.
- 1 V 44 Écueillé – Gargillesse. An IX-1901
Écueillé, Éguzon, Étretchet, Faverolles, Feusines, Fléré-la-Rivière, Fontenay, Fontgombault, Fontguenand, Fougerolles, Gargillesse.
- 1 V 45 Gehée – Langé. An XI-1905
Gehée, Giroux, Gournay, Guilly, Heugnes, Ingrandes, Issoudun, Jeu-les-Bois, Jeu-Maloches, Lacs, Langé.

- 1 V 46 Levroux – Luçay-le-Mâle. An XI-1905
Levroux, Lignac, Lignerolles, Lingé, Liniez, Lizeray, Lourdoueix-Saint-Michel, Lourouer-les-Bois, Lourouer-Saint-Laurent, Luant, Luçay-le-Libre, Lucay-le-Mâle.
- 1 V 47 Lurais – Mézières-en-Brenne. An X-1906
Lurais, Lureuil, Luzeret, Lye, Lys-Saint-Georges, Le Magny, Maillet, Malicornay, Mâron, Martizay, Mauvières, Ménétrols-sous-Vatan, Le Menoux, Méobecq, Mérigny, Mers-sur-Indre, Meunet-Planches, Meunet-sur-Vatan, Mézières-en-Brenne.
- 1 V 48 Migné – Moulin-sur-Céphons. An XI-1905
Migné, Montchevrier, Montgivray, Montierchaume, Montipouret, Montlevicq, Mosnay, La Motte-Feuilly, Mouhers, Mouhet, Moulins-sur-Céphons.
- 1 V 49 Murs – Parpeçay. An X-1905
Murs, Néons, Neuillay-les-Bois, Neuvy-Pailloux, Neuvy-Saint-Sépulchre, Niherne, Nohant-Vic, Nuret-le-Ferron, Obterre, Orsennes, Orville, Oulches, Palluau, Parnac, Parpeçay.
- 1 V 50 Paudy – Prissac. An X-1901
Paudy, Paulnay, Le Pêchereau, Pellevoisin, Pérassay, La Pérouille, Le Pin, Le Poinçonnet, Pommiers, Poulaines, Pouligny-Notre-Dame, Pouligny-Saint-Martin, Pouligny-Saint-Pierre, Préaux, Preuilly, Prissac.
- 1 V 51 Pruniers – Saint-Benoît-du-Sault. An X-1905
Pruniers, Reuilly, Rivarennas, Rongères, Rosnay, Roussines, Rouvres-les-Bois, Ruffec, Sacierges-Saint-Martin, Saint-Août, Saint-Aubin, Saint-Benoît-du-Sault.
- 1 V 52 Saint-Chartier – Saint-Georges-sur-Arnon. An X-1906
Saint-Chartier, Saint-Christophe-en-Bazelle, Saint-Christophe-en-Boucherie, Saint-Civran, Saint-Cyran-du-Jambot, Saint-Denis-de-Jouhet, Sainte-Fauste, Sainte-Gemme, Sainte-Lizaigne, Sainte-Sévère, Saint-Gaultier, Saint-Genou, Saint-Georges-sur-Arnon.
- 1 V 53 Saint-Gilles – Sougé. An IX-1901
Saint-Gilles, Saint-Hilaire, Saint-Lactencin, Saint-Marcel, Saint-Martin-de-Lamps, Saint-Michel-en-Brenne, Saint-Pierre-de-Jards, Saint-Plantaire, Saint-Valentin, Sarzay, Sassierges-Saint-Germain, Saulnay, Sauzelles, Sazeray, Ségry, Sougé.
- 1 V 54 Tendu – Vatan. An XI-1905
Tendu, Tenay, Thevet, Thizay, Tilly, Tournon-Saint-Martin, Le Tranger, Tranzault, Urciers, Valençay, Vatan.
- 1 V 55 Varennes – Vigoux. An XI-1905
Varennes, Velles, Vendœuvres, La Vernelle, Verneuil, Veuil, Vicq-Exempt, Vicq-sur-Nahon, Vigoulant, Vigoux.

- 1 V 56 Vijon – Vouillon. An XI-1904
Contient les communes de Vijon, Villedieu, Villegongis, Villegouin, Villentroids, Villiers, Vineuil, Vouillon.
- 1 V 57 Traitement indemnitaire des prêtres âgés : correspondance, extraits d'actes de naissance. 1820-1906
Ces dossiers sont liés aux augmentations de traitement survenant à l'âge de 60 ans.
- 1 V 58 Binage : états nominatifs des prêtres, correspondance. 1822-1860
- 1 V 59-61 Plaintes adressées contre ou formulées par les membres du clergé séculier : correspondance, enquêtes.
An X-1905
Classés par ordre alphabétique des paroisses (ou plusieurs, mentionnées entre parenthèse), ces dossiers portent majoritairement sur des plaintes soulevées par les maires ou les paroissiens, réclamant la mutation de leur desservant pour des raisons diverses allant du manque d'assiduité à la manifestation d'opinions politiques peu favorables au régime en place.
- 1 V 59 Ambrault à Guilly. An X-1904
Ambrault, Ardentes, Argenton, Argy, Badecon, Baudres, Bazaiges, Beaulieu, Bêlâbre, La Berthenoux, Le Blanc, Bommiers, Bouesse, Bouges, Briantes, Brion, Ceaulmont, Chabris, Chalais, La Champenoise, Champillet, Chasseneuil, Châteauroux (paroisses Saint-André et Saint-Christophe), La Châtre, La Châtre-Langlin, Chouday, Ciron, Cléré-du-Bois, Clion, Cluis, Coings, Crevant, Cuzion, Déols, Diou, Douadic, Écueillé, Étretchet, Fléré-la-Rivière, Fontguenand, Gournay, Guilly.
Pour La Champenoise, voir aussi Saint-Valentin ; pour Gargillesse, voir Pommiers ; pour Fontgombault, voir Pouligny.
- 1 V 60 Heugnes à Palluau. An X-1905
Heugnes, Ingrandes, Issoudun, Jeu-les-Bois (Lys-Saint-Georges), Levroux, Lignac, Lingé, Liniez, Lourouer-les-Bois, Luçay-le-Libre, Lye, Lourouer-Saint-Laurent (Montgivray), Le Magny, Malicornay, Marôn, Méobecq, Méridign, Meunet-Planches, Meunet-sur-Vatan, Mézières-en-Brenne (Parnac, Sauzelles, Tournon, Lingé), Migné, Montlevicq, Mosnay, Mouhet, Moulins-sur-Céphons, Néons-sur-Creuse, Neuillay-les-Bois, Neuvy-Pailloux, Neuvy-Saint-Sépulchre, Niherne, Nohant-Vic, Obterre, Orsennes, Palluau, Parnac.
- 1 V 61 Parpeçay à Vouillon. An X-1904
Parpeçay, Paudy, Pellevoisin, Pérassay, Le Pin, Le Poinçonnet, Pommiers (Gargillesse), Pouligny (Fontgombault), Préaux, Reully, Saint-Août, Saint-Aubin, Saint-Christophe-en-Boucherie, Saint-Cyran-du-Jambot, Saint-Gaultier, Saint-Georges-sur-Arnon, Saint-Lactencin, Sainte-Lizaigne, Saint-Marcel, Saint-Martin-de-Lamps, Saint-Michel-en-Brenne, Saint-Pierre-de-Jars, Saint-Valentin (La Champenoise), Sarzay, Sauzelles, Ségry, Sougé, Tendu, Thevet-saint-Julien, Thizay, Tournon-Saint-Martin, Vendoeuvres, Vigoux, Villedieu, Villegongis, Villentroids, Vineuil, Vouillon.
Pour Parnac, Sauzelles et Tournon, voir aussi Mézières-en-Brenne ; pour Le Pin, voir Badecon.

- 1 V 62 Surveillance du personnel séculier : enquêtes, tableaux statistiques, correspondance, états nominatifs.
An X-1807
- 1 V 63-64 Séminaires.
1813-1911
- 1 V 63 Séminaire de Bourges. — Dispenses de service militaire en faveur des séminaristes : listes, certificats d'études ecclésiastiques, correspondance (1813-1897). Bourses octroyées par l'État pour la poursuite des études ecclésiastiques : instructions, enquêtes sur les postulants, correspondance (1877-1881). Legs en faveur du séminaire de Bourges : correspondance, ampliation de décret (1815-1854). 1813-1897
- 1 V 64 Petit séminaire de Saint-Gaultier. — Bourses octroyées par l'État pour la poursuite des études ecclésiastiques : enquêtes sur les postulants, correspondance (1821-1881). Bourses octroyées par le préfet, demandes (1854-1870). Inspections menées par la préfecture : rapports, correspondance (1885-1892). 1821-1892

2 V – ORGANISATION ET POLICE DU CULTE CATHOLIQUE

Circonscriptions ecclésiastiques

- 2 V 1 Nouvelles circonscriptions des paroisses et succursales : circulaire du Conseil d'État (an X), pétitions de communes demandant à être conservées comme succursales (an X), tableaux des nouvelles circonscriptions (an X-an XII), correspondance (an XI-an XIII), rapports des sous-préfets d'Issoudun, du Blanc et de juges de paix sur la réduction de succursales (an XII), renseignements fournis par les prêtres sur leur identité, le montant de leur pension, leur lieu d'habitation à la demande préfectorale en date du 28 nivôse an XII (an XII-an XIII), décret impérial établissant 121 succursales (an XIII), état des succursales dont les desservants seraient payés par les communes (an XIII), projet d'une nouvelle circonscription des succursales dans l'arrondissement de La Châtre [s.d].
- An X-an XIII
- 2 V 2 Nouvelle répartition des paroisses et succursales en vertu du décret du 30 septembre 1807 : décret impérial, correspondance entre le préfet et le ministère des Cultes, l'archevêque de Bourges, les sous-préfets, tableaux de répartition des 151 succursales dans le département et par arrondissement, « état des sommes revenant aux desservants des succursales du département de l'Indre d'après la nouvelle organisation sanctionnée par le décret du 28 août 1808 ».
- 1807-1808
- 2 V 3 Renseignements statistiques sur les circonscriptions paroissiales : tableaux des cures, succursales et vicariats vacants (1821), états dans le département et par arrondissement, correspondance entre le préfet et le ministère des Cultes, l'archevêque de Bourges, les sous-préfets (1843-1845).
- 1821-1845
- 2 V 4 Proposition de la ville de Châteauroux en vue de l'érection d'un évêché à Châteauroux : lettre au préfet et accusé de réception du ministère de l'Instruction publique (1855) ; pétition des habitants des communes de La Chapelle-Orthemale, Jeu-les-Bois et Villentrois : lettre du maire de La Chapelle-Orthemale au préfet sur les instructions à suivre (1879).
- 1855-1879

- 2 V 5 Érections de succursales et de chapelles vicariales, instructions (1809-1846) ; propositions d'en ériger de nouvelles chaque année : correspondance entre le préfet et le ministère en charge des cultes, l'archevêché de Bourges, les sous-préfets, les juges de paix, listes des succursales et chapelles à établir (an XII-1869) ; demande du curé de Saint-Florent-sur-Cher sur le nombre de cures et de succursales dans le département (1875) ; suppression de vicariats (1884-1886).
- An XII-1886
- 2 V 6-12 Érections de succursales et de chapelles vicariales, demandes des communes : pétitions des habitants, correspondance entre le préfet et le ministère chargé des cultes, l'archevêché de Bourges, les sous-préfets, les maires, extraits de délibération du conseil municipal, ordonnances de création par l'État.
- Dossiers classés par commune.
- An X-1903
- 2 V 6 Aigurande — Buzançais. An X-1903
Aigurande (1832-1850) ; Aize (1870-1871) ; Ambrault (an XII) ; Ardentes (an XII-1831) ; Argenton-sur-Creuse (1858-1902) ; Arpheuilles (1816-1842) ; Azay-le-Ferron (1845) ; Badecon-Le-Pin [avec plans] (an X, 1875-1902) ; Baraize (1840) ; Bazaiges (1836-1841) ; Beaulieu (1819-1867) ; Bélâbre (1831-1856) ; Le Blanc [avec plan] (1844-1897) ; Bonneuil (1832-1855) ; Les Bordes (1845-1848) ; Bretagne (1899-1903) ; Briantes (1867-1868) ; Brives (1854-1863) ; La Buxerette (1833) ; Buxières-d'Aillac (1811-1845) ; Buzançais (an XI-1901).
- 2 V 7 Chabris — Cuzion. An XI-1898
Chabris (1831-1893) ; Chaillac (1829) ; Champillet (an XIII-1898) ; Chantôme (1851-1866) ; La Chapelle-Orthemale (an XIII-1806) ; Châteauroux (an XI-1851) ; La Châtre (an XII-1883) ; Chitray (1826-1838) ; Chouday (1819-1857) ; Clion (1852-1853) ; Cluis (1826-1845) ; Condé (1829-1844) ; Cuzion (1867-1870).
- 2 V 8 Déols — Issoudun. 1811-1865
Déols (1846-1851) ; Diors (1835-1846) ; Diou (1826-1865) ; Dunet (1837-1842) ; Écueillé (1832) ; Éguzon (1832) ; Étréchet [avec plans] (1811-1841) ; Feusines (1861-1862) ; Fontenay (1821-1856) ; Fontguenand (1846) ; Gargillesse (1822-1823) ; Giroux (1834) ; Ingrandes (1841-1845) ; Issoudun (1820-1848).
- 2 V 9 Lacs — Murs. An XIII-1902
Lacs (1847-1852) ; Langé (1882-1899) ; Levroux (1831) ; Lignac (1831) ; Lourdoueix-Saint-Michel (1859-1886) ; Luant (an XIII-1846) ; Lurais (1833-1840) ; Lureuil (1834-1846) ; Luzeret (1833-1840) ; Le Magny (1818-1860) ; Maillet (1843-1847) ; Mauvières (1844-1847) ; Ménétréols-sous-le-Landais [Frédille] (1902) ; Ménétréols-sous-Vatan (1810) ; Meunet-sur-Vatan (1847-1848) ; Mézières-en-Brenne (1832-1846) ; Migné (1843-1844) ; Migny (1883) ; Mosnay (1845-1846) ; La Motte-Feuilly (1860-1863) ; Mouhers (1835-1839) ; Murs (1835-1843).

- 2 V 10 Néret — Ruffec. 1819-1900
Néret (1819-1851); Neuvy-Pailloux (1842-1845); Nohant-Vic (1842-1844); Orsennes (1846-1853); Orville (1822-1841); Palluau (1831-1860); Paulmery (1841); La Pérouille (1834-1846); Le Pont-Chrétien-Chabenet (1873-1900); Poulaines (1831-1857); Pouligny-Saint-Martin (1894); Pouligny-Saint-Pierre (1864-1865); Préaux (1823-1843); Preuilly-la-Ville (1843-1855); Prissac (1850-1874); Reuilly (1832-1858); Roussines (1833-1845); Ruffec (1839-1855).
- 2 V 11 Saint-Aoustrille — Ségry. An XIII-1869
Saint-Aoustrille (1866-1869); Saint-Aubin (1842); Saint-Benoît-du-Sault (1831-1850); Saint-Chartier (1849-1850); Saint-Civran [avec plans] (1842-1844); Saint-Cyran-du-Jambot (1813-1844); Saint-Denis-de-Jouhet (1827-1851); Sainte-Fauste (an XIII-1844); Saint-Gilles (1850); Saint-Martin-de-Lamps (1809-1865); Sainte-Sévère (1845-1859); Saint-Valentin (1835-1857); Sassierges-Saint-Germain (1809-1843); Ségry (1852).
- 2 V 12 Thizay — Vineuil. 1807-1884
Thizay (1840-1854); Tournon-Saint-Martin (1852); Le Tranger (1827-1845); Tranzault (1809-1842); Valençay (1831-1838); Velles [avec plans] (1807-1837); La Vernelle (1849-1858); Verneuil (1817-1861); Vicq-sur-Nahon (1857-1861); Vijon (1810-1826); Villedieu-sur-Indre (1833-1851); Villegongis (1884); Villentroy (1830); Villers-les-Ormes (1809-1854); Vineuil (1851).

Police du culte

- 2 V 13 Organisation du culte. — Amnistie et nomination du personnel ecclésiastique, et enquêtes sur les prêtres émigrés (an VIII-1807). Concordat, promulgation : imprimé [pièce donnée par Eugène Hubert, archiviste en 1935] (an IX) ; proclamation des consuls sur les cultes et instructions sur l'application des lois organiques : affiche, circulaires et lettre adressée à l'archevêque de Bourges signée Fouché, ministre de la Police générale (an X-an XII) ; instructions sur le port de l'habit ecclésiastique (an X-an XII) ; mise en place du culte : lettres de l'archevêque au préfet, lettre du préfet au conseiller d'État chargé des cultes (an XI) ; interdiction pour les sociétés théophilantropiques de se réunir dans les lieux de cultes (an X) ; enquête sur la pratique du culte dans les églises supprimées (an XII) ; relation entre l'archevêché et la préfecture : correspondance personnelle entre l'archevêque et le préfet (1823-1825).

An VIII-1825

- 2 V 14 Surveillance du clergé et des associations cultuelles. — Surveillance du clergé notamment en période électorale : circulaires du ministère de l'Intérieur, rapports des sous-préfets au préfet sur l'état d'esprit des prêtres, rapports de commissariats de police, correspondance entre le procureur général et le préfet (1815-1899). Surveillance des cercles catholiques, associations dont la congrégation du Culte de la Vierge Marie, conférences de saint-Vincent-de-Paul, association pour l'observation du dimanche, Nouvelle Église catholique : instructions du ministère de l'Intérieur,

listes des associations de bienfaisance, rapports des commissariats de police, correspondance (1809-1899). Catéchisme : enquête sur la présence dans un manuel de deux chapitres intitulés « des devoirs des parents en matière scolaire » et « des devoirs des citoyens en matière électorale » (1891).

1809-1899

2 V 15 Chapelles privées, ouverture : instructions du ministère des cultes (1807-1882), demandes d'autorisation pour les hôpitaux de Buzançais, Issoudun, Levroux (an XI-1806) ; demandes d'autorisation pour la chapelle de Touvent à Châteauroux (1875) ; enquêtes sur des chapelles démunies d'autorisation à Bélâbre (1882), dans le département (1903) ; agrandissement : demande de secours par des élèves du couvent de l'Immaculée-Conception de Marie à Buzançais à l'impératrice Eugénie (1862) ; fermetures de chapelles à Crozon-sur-Vauvre (1885), au Pont-Chrétien (1904-1905).

An XI-1905

2 V 16-20 Exercice du culte.

An X-1916

2 V 16 Administration des sacrements : instructions ministérielles, correspondance entre le préfet et le Conseil d'État, le ministère de l'Intérieur, affiches. An X-1831

2 V 17 Quêtes dans les églises : instructions. 1806

2 V 18 Sonneries des cloches, recensement des cloches dans l'arrondissement de La Châtre : réponse du sous-préfet au préfet (an XIII) ; instruction sur la sonnerie des cloches en temps d'épidémie (1806) ; réglementation de leur utilisation : circulaires ministérielles, projet de règlement, arrêté préfectoral, correspondance entre le préfet et le ministère chargé des Cultes, l'archevêque de Bourges, les maires sur son application (1882-1886) ; adoption du règlement et fixation du traitement des sonneurs de cloches : arrêtés municipaux (1906-1916). An XIII-1916

2 V 19 Cérémonies et manifestations extérieures du culte. — Fêtes supprimées et dimanches : instructions ministérielles et préfectorales, mandements épiscopaux, correspondance entre le préfet et les autorités civiles et religieuses, rapport de M. Amédée Thayer demandant que le travail soit interrompu le dimanche sur les chantiers de l'État (an X-1863). Lecture des bulletins de la Grande Armée aux prônes des messes : correspondance entre le préfet et l'archevêque, le conseiller d'État chargé de la Police générale (an XIV-1806). Réunions profanes dans les églises, interdiction : circulaire du ministère de l'Intérieur, lettre de l'archevêque au commissaire du gouvernement (1848). Prières publiques [*Te Deum, Domine salvum fac regem*] : instructions ministérielles et préfectorales, correspondance entre le préfet et les autorités civiles et religieuses (an XII-1880). Bénédiction de bestiaux à Écuillé et Obterre :

correspondance entre le préfet et le ministère de l'Intérieur, les maires (1811-1838). Missions, surveillance des prêtres qui prêchent : circulaires, rapports des sous-préfets, des commissariats de police au préfet, correspondance (1809-1914). Pèlerinages et processions : demandes, correspondance entre le préfet et l'archevêché, le ministère de l'Intérieur, les sous-préfets, rapports de gendarmerie, affiche (1813-1876). An XII-1914
Pèlerinages notamment à Issoudun (1872-1875), Villedieu (1873), Lourdes (1873-1874).

2 V 20 Police des inhumations, réglementation : circulaires ministérielles, arrêtés préfectoraux (1806-1847) ; exhumations et transports de corps : demandes et autorisations (1841-1876). 1806-1876

2 V 21-22 Police du culte, dossiers classés par commune.

An X-1914

Plantation de croix, exercice irrégulier du culte, vols dans les églises, conduite douteuse de prêtres, incidents lors des célébrations, refus de sépulture.

2 V 21 Aigurande — Guilly. An X-1914
Aigurande [contient une médaille] (1889) ; Aize (1864) ; Argy [contient une affaire relative à Frédille] (1903-1904) ; Badecon-le-Pin (an XI) ; Bélâbre (1863) ; Le Blanc (an XIII-1864) ; Bouges (1831-1856) ; Briantes [concerne aussi les communes de Saint-Chartier et Gournay] (1872) ; Buzançais (1864) ; Chabris (1834-1893) ; Chantôme [concerne aussi les communes de La Buxerette, Champillet, Feusines et La Motte-Feuilly] (1891) ; Chassignolles (1897) ; Châteauroux (an X-1914) ; Châtillon-sur-Indre (1806-1865) ; La Châtre (an X-1894) ; Chavin (1831-1866) ; Clion (an X-1840) ; Cluis (1826) ; Crevant (1824) ; Déols (an XI-1832) ; Diou (1881) ; Écueillé (1861-1893) ; Fléré-la-Rivière (1823) ; Fougerolles (1842) ; Géhée (1839-1913) ; Gournay (1872-1886) ; Guilly (1852-1855).

2 V 22 Issoudun — Villentrois. An X-1904
Issoudun (an XIII-1902) ; Langé (1888) ; Levroux (1827-1878) ; Lingé (1822-1879) ; Luçay-le-Captif (1831) ; Luçay-le-Libre (1896) ; Lurais (1869) ; Lureuil (1854) ; Lye (1898) ; Mâron (1892) ; Méryny (1893) ; Mers-sur-Indre (1806) ; Meunet-[Planche ou sur-Vatan] (1831) ; Mézières-en-Brenne (1820-1837) ; Montchevrier (1894) ; Montgivray (1864) ; Mouhers (1834-1835) ; Néons-sur-Creuse (1895) ; Neuvy-Saint-Sépulchre (1892-1904) ; Orville (1831-1834) ; Paudy (1831) ; Le Pêchereau (1832) ; Pommiers (1836) ; Poulaines (1806-1842) ; Préaux (an X) ; Rouvres-les-Bois (an X-an XI) ; Sacierges-Saint-Martin (1816) ; Saint-Benoît-du-Sault (1821) ; Saint-Chartier (1816) ; Saint-Cyran-du-Jambot (1811) ; Saint-Denis-de-Jouhet (1889) ; Saint-Florentin (1836) ; Saint-Marcel (1852-1881) ; Sassièges-Saint-Germain (1882) ; Sougé (1831) ; Valençay (1821-1831) ; Varennes-sur-Fouzou (1868-1869) ; Vicq-sur-Nahon (an XI) ; Villedieu (1838-1882) ; Villegongis (1882) ; Villentrois (1816-1892).

Comptabilité et dépense du culte

- 2 V 23-24 Circulaires. An XI-1909
- 2 V 23 An XI-1845
- 2 V 24 1846-1909
- 2 V 25-30 Pensions ecclésiastiques, versement aux prêtres et aux religieuses âgés ou infirmes, liquidation. An VIII-1909
- 2 V 25 États nominatifs des pensionnés. An IX-1819
- 2 V 26-29 Répartition de la somme allouée : états, correspondance entre le préfet et le ministère de l'Intérieur, le Trésor public, mandatement des traitements. An VIII-1909
- 2 V 26 An VIII-1829
- 2 V 27 1830-1839
- 2 V 28 1840-1869
- 2 V 29 1870-1909
- 2 V 30 Cumul de traitement civil avec une pension militaire : attestations négatives des prêtres, des desservants et des vicaires. 1849
- 2 V 31 Logement des desservants, paiement des loyers : délibérations municipales, « projet des règlement des loyers des logements des curés établis dans le département de l'Indre », état des sommes dues pour logement des desservants et qui ne peuvent être acquittées sur les recettes communales à défaut de fonds suffisants ». An X-1818
- 2 V 32 Culte diocésain, participation aux frais de la part du département : correspondance entre le préfet de l'Indre et le ministère de l'Intérieur, la préfecture du Cher, l'archevêché de Bourges, budget de la fabrique métropolitaine de saint Étienne. 1810-1813

2 V 33-37	Comptes des dépenses du culte catholique et comptes supplémentaires et finaux des dépenses du culte catholique.	1847-1909
2 V 33	1847-1859 Lacune : 1848-1849	
2 V 34	1860-1869	
2 V 35	1870-1879	
2 V 36	1880-1889	
2 V 37	1890-1909 Lacune : 1906-1907	

Administration spirituelle du diocèse

2 V 38	Circulaires et mandements épiscopaux.	An XI-1908
2 V 39	Publication des livres liturgiques (livres d'heures, de prières, catéchisme) : instructions du ministère chargé des cultes au préfet.	An XIII-1807

4 V – IMMEUBLES ET BÂTIMENTS PAROISSIAUX

- 4 V 1 Généralités : circulaires ministérielles concernant les demandes de secours, l'entretien et les réparations des édifices.
1833-1885
- 4 V 2-6 Églises et presbytères : enquêtes sur leur situation juridique et leur état d'entretien.
An IX-1846
- 4 V 2 Églises et presbytères, enquête du préfet d'Alphonse sur la situation des églises dans chaque commune (an X) ; état actuel des églises non aliénées et des sommes nécessaires à leur réparation : tableaux par arrondissement, correspondance adressée par les sous-préfets au préfet (an IX-an X) ; vente des églises et presbytères non affectés au culte : état des églises et presbytères non employés, correspondance entre le préfet et l'archevêque de Bourges, le service des Domaines (an XIII-1806). Répartition d'une somme de 50 000 francs allouée pour acheter, bâtir, réparer les édifices : circulaire préfectorale, renseignements par commune, correspondance (1810). An IX-1810
- 4 V 3 Presbytères, enquête sur les paroisses qui en sont pourvues : états, correspondance (1808-1819) ; questionnaires sur l'état des locaux par commune (1808). 1808-1819
- 4 V 4 Presbytères, enquête sur les paroisses qui en sont dépourvues et les dépenses à faire pour leur en procurer. 1816-1818
- 4 V 5-6 Églises et presbytères, enquêtes sur leur état matériel. 1844-1846
- 4 V 5 Enquête de 1844 : états par arrondissement, correspondance. S.d, 1844
- 4 V 6 Enquête de 1845 : circulaire, correspondance, questionnaires de l'archevêché de Bourges avec réponses des prêtres, états récapitulatifs préfectoraux par arrondissement, états préfectoraux par commune pour l'arrondissement de Châteauroux. 1845-1846
- 4 V 7-11 Églises et presbytères, secours accordés par le gouvernement pour les réparations : circulaires ministérielles, correspondance, répartitions par commune, certificats des maires attestant que les travaux ont été réalisés.
1811-1882

4 V 7	1811-1829 Lacune : 1812-1821, 1823
4 V 8	1830-1839
4 V 9	1840-1848
4 V 10	1851-1882 Lacune : 1857, 1870-1875, 1877-1881
4 V 11	Dossiers présentés devant le Conseil général. 1871-1880 Lacune : 1872

5 V – FABRIQUES

- 5 V 1 Organisation générale des fabriques.
An XII-an XIII
Règlement des fabriques du diocèse de Bourges et approbation par l'empereur de ce règlement.
- 5 V 2-5 Personnel des conseils de fabrique.
1809-1894
- 5 V 2 Généralités : « état de population des cures et succursales de ce département et du nombre de membres dont le conseil de fabrique de chacune d'elles devra être composé » (1809), liste des paroisses et succursales qui n'ont pas de conseillers de fabrique nommés par l'archevêque de Bourges (1810), questionnaire vierge (1822), question du sous-préfet du Blanc au préfet tendant à savoir si les curés ont dans les conseils voix délibérative ou consultative (1823), instruction du ministère de la Justice et des Cultes, arrêt du conseil d'État concernant la composition, dissolution, révocation des conseils (1888-1899), rapport du sous-préfet de La Châtre au préfet sur l'état d'esprit des conseillers (1894). 1809-1894
- 5 V 3 Nomination des conseillers : listes des membres du conseil de la fabrique nommés par l'archevêque et de quatre candidats présentés au préfet par le maire de la commune [classés par arrondissement]. 1810-1811
- 5 V 4 Réorganisation du personnel des fabriques : instructions ministérielles et préfectorales, correspondance entre la préfecture et les maires, l'archevêque de Bourges, tableaux indicatifs des membres des conseils par fabrique. 1825-1826
- 5 V 5 Enquête préfectorale sur le personnel, l'administration et la comptabilité des fabriques : circulaire ministérielle, questionnaire par fabrique. 1839
- 5 V 6-12 Biens et revenus.
An XII-1913
- 5 V 6 Restitution des biens, organisation comptable des fabriques : circulaires ministérielles et préfectorales, correspondance entre la préfecture et le ministère des Cultes, l'administration de l'Enregistrement, attestations de

maires certifiant que les fabriques n'ont jamais eu de biens ou rentes. An XII-1833

- 5 V 7 États des biens de la fabrique non aliénés et des rentes dont elle jouissait à l'époque de la Révolution : tableaux par fabrique, récapitulatifs par arrondissement, correspondance. An XII-an XIII
- 5 V 8 États des biens et rentes restitués à la fabrique en exécution de l'arrêté du gouvernement du 7 thermidor an XI ou en exécution du décret impérial du 15 ventôse an XIII : tableaux par fabrique, récapitulatifs par arrondissement, correspondance. An XII-1808
- 5 V 9 États des revenus des fabriques intérieures et extérieures pendant l'année 1807 : circulaires préfectorales, tableaux récapitulatifs par arrondissement et par fabrique. 1808
- 5 V 10 Restitution des presbytères et des églises supprimés aux fabriques : registre des arrêtés du préfet portant envoi en possession, tableaux récapitulatifs, correspondance entre le préfet et le ministre de l'Intérieur, des Finances. 1808-1810
- 5 V 11 Revenus des fabriques. — Relevés généraux des recettes : tableaux récapitulatifs par arrondissement, par fabrique, correspondance entre le préfet et les maires (1822-1823). Dons et legs : tableaux des donations et legs faits à des fabriques et autres établissements ecclésiastiques d'une valeur de 300 francs ou moins, correspondance entre le préfet et le ministère de l'Intérieur, les sous-préfets (1814-1829), tableaux des dons et legs faits en faveur des fabriques et des établissements ecclésiastiques (1855-1884 [lacune : 1856-1858, 1861-1879]). Tarifs des oblations dans le diocèse de Bourges : renseignements fournis par le vicaire général au préfet, circulaires du ministère de l'Intérieur, correspondance entre le préfet et l'évêque de Bourges, les maires, délibérations municipales (1819-1903). Location des chaises dans les églises : instructions du ministère de l'Intérieur, correspondance entre le préfet et les maires (1906-1911). 1822-1911
- 5 V 12 Séparation des Églises et de l'État, vente des biens immobiliers et des titres de rentes des fabriques : cahiers des charges, plans de situation des biens, procès-verbaux d'adjudication ; remise des biens séquestrés aux bureaux de bienfaisance par la direction générale de l'Enregistrement : procès-verbaux. 1909-1913
- 5 V 13-22 Comptabilité des fabriques. 1817-1904
- 5 V 13 Généralités. — Budgets et comptes des fabriques : avis des conseils municipaux suivant l'article 70 de la loi du 5 avril 1884 (1884-1904). Exécution

du règlement du 27 mars 1893 portant que les budgets et comptes seront soumis à la comptabilité des établissements publics : circulaires, correspondance entre l'évêché, la préfecture, le ministère des Cultes (1893-1902). 1884-1904

5 V 14-22	Budgets et comptes. 1817-1898
5 V 14	1817, 1822-1845 Séries lacunaires.
5 V 15	1846-1852 Séries lacunaires
5 V 16	1853-1870 Séries lacunaires
5 V 17-18	1871
5 V 17	Fabriques d'Aigurande à Niherne. Budget pour l'année 1872 et compte pour l'année 1870.
5 V 18	Fabriques de Nohant-Vic à Vouillon. Budget pour l'année 1872 et compte pour l'année 1870.
5 V 19	1872-1889 Séries lacunaires
5 V 20-21	1890
5 V 20	Fabriques d'Aigurande à Murs. Budget pour l'année 1891 et compte pour l'année 1889.
5 V 21	Fabriques de Néons-sur-Creuse à Vouillon. Budget pour l'année 1891 et compte pour l'année 1889.
5 V 22	1895, 1898 Fabrique de Tournon-Saint-Martin : comptes de la gestion 1894 (2 ^e partie) et 1895 (1 ^e partie). Fabrique de Saint-Marcel : budget pour l'année 1899.
5 V 23-42	Dossiers des fabriques relatifs à l'organisation du personnel, les biens et revenus, les dons et legs, les secours accordés, la liquidation suite à la séparation des Églises et de l'État.

An X-1938

- 5 V 23 Aigurande — Azay-le-Ferron. An XII-1902
Aigurande (1856-1901) ; Aize (1810-1871) ; Ambrault (1873-1901) ; Anjouin (1861-1867) ; Ardentes (an XIII-1902) ; Argenton-sur-Creuse (1851-1898) ; Argy (an XIII-1844) ; Arpheuilles (an XII-1882) ; Arthon (an XII-1811) ; Azay-le-Ferron (1831-1851).
- 5 V 24 Badecon-le-Pin — Bouesse. An XII-1909
Badecon-le-Pin (1809-1895) ; Bagneux (1813-1878) ; Baraize (1825-1845) ; Baudres (an XII-1904) ; Bazaiges (1809-1842) ; Beaulieu (1850-1909) ; Bélâbre (1809-1889) ; La Berthenoux (1846) ; Le Blanc : Saint-Génitour et Saint-Étienne (an XII-1898) ; Bommiers (1834-1871) ; Bonneuil (1843-1855) ; Bouesse (1809-1866).
- 5 V 25 Bouges-le-Château — Buzançais. An XII-1909
Bouges-le-Château (1812-1909) ; Bretagne (1825-1881) ; Briantes (1816-1873) ; Brion (1843-1909) ; Brives (1844) ; La Buxerette (1847-1866) ; Buxeuil (1809-1898) ; Buxières d'Aillac (1845-1852) ; Buzançais (an XII-1903).
- 5 V 26 Ceaulmont — Châteauroux. An XI-1898
Ceaulmont (1892) ; Celon (an XII-1832) ; Chabris (1822-1886) ; Chaillac (1809-1887) ; Chalais (1845-1896) ; La Champenoise (1839-1859) ; Champillet (1809-1862) ; Chantôme (1866) ; La Chapelle-Orthemale (an XIV-1863) ; Chasseneuil (an XIII-1898) ; Chassignoles (1809-1879) ; Châteauroux : diverses fabriques (an XI-1896), Saint-Christophe (an XII-1895), Saint-André (1809-1895), Notre-Dame (1841-1896).
- 5 V 27 Châtillon-sur-Indre — Cuzion. An XIII-1905
Châtillon-sur-Indre (1809-1903) ; La Châtre (An XIII-1902) ; La Châtre-Langlin (1854-1903) ; Chavin (an XIII-1881) ; Chazelet (1809-1834) ; Chezelles (an XIII-1856) ; Chitray (1838-1854) ; Chouday (1851-1882) ; Ciron (1823-1877) ; Cléré-du-Bois (1854-1867) ; Clion (1809-1905) ; Cluis (1809-1899) ; Coings (1813-1905) ; Concremiers (1809-1822) ; Condé (1837-1872) ; Crozon-sur-Vauvre (1817) ; Cuzion (1867).
- 5 V 28 Déols — Étrechet. An XI-1910
Déols (an XII-1834) ; Diors (1825) ; Douadic (1845-1848) ; Dun-le-Poëlier (1813-1857) ; Dunet (1844-1874) ; Écueillé [contient aussi un don à la fabrique de Géhée] (an XI-1910) ; Éguzon-Chantôme (1809) ; Étrechet (an XIII-1847).
- 5 V 29 Faverolles — Francillon. An XII-1909
Faverolles (an XII-1909) ; Feusines (1838-1887) ; Fléré-la-Rivière (1807-1841) ; Fontenay (1856-1878) ; Fontgombault (1813) ; Fontguenand (1846-1878) ; Fougerolles (1831-1843) ; Francillon (1825).
- 5 V 30 Gargillesse-Dampierre — Issoudun. An XII-1909
Gargillesse-Dampierre (1810-1860) ; Géhée (1809-1909) ; Giroux (1835-1862) ; Gournay (1870-1896) ; Guilly (an XIII-1895) ; Heugnes (an XII-1880) ; Ingrandes (1846-1905) ; Issoudun (1806-1904).

- 5 V 31 Jeu-les-Bois — Lys-Saint-Georges. An XII-1901
 Jeu-les-Bois (an XII-1900) ; Jeu-Maloches (an XII-1826) ; Lacs (1857-1898) ; Langé (an XII-1898) ; Levroux (1809-1896) ; Lignac (1809-1880) ; Lignerolles (1883-1901) ; Lingé (1809-1887) ; Liniez (1839) ; Lizeray (1809-1845) ; Lourouer-Saint-Laurent (1809-1866) ; Luant (1809-1898) ; Luçay-le-Libre (1806-1886) ; Luçay-le-Mâle (an XIII-1850) ; Lurais (1840-1896) ; Lureuil (1846-1862) ; Luzeret (1834) ; Lye (an XIII-1895) ; Lys-Saint-Georges (1809-1835).
- 5 V 32 Le Magny — Mézières-en-Brenne. An XII-1938
 Le Magny (1860-1870) ; Maillet (1847-1866) ; Malicornay (1809-1843) ; Mâron (1809-1879) ; Martizay (1810-1855) ; Mauvières (1847-1905) ; Mehun [Villedieu-sur-Indre] (1806) ; Ménétréols-sous-Vatan (an XII-1888) ; Le Menoux (an XII-1811) ; Méobecq (an XII-1851) ; Mérigny (1822-1883) ; Mers-sur-Indre (1818-1849) ; Meunet-Planches [Meunet-sous-Brives] (1809-1938) ; Meunet-sur-Vatan (1848) ; Mézières-en-Brenne (1834-1864).
- 5 V 33 Migné — Murs. An X-1892
 Migné (1866-1882) ; Montchevrier (an XI-1881) ; Montgivray (1833-1892) ; Montierchaume (an XII-1822) ; Montipouret (1806-1818) ; Montlevicq (1809-1884) ; Mosnay (1822-1854) ; La Motte-Feuilly (1838-1884) ; Mouhers (1839-1866) ; Mouhet (1816-1872) ; Moulins-sur-Céphons (an XII-1885) ; Murs (an XII-1822).
- 5 V 34 Néons-sur-Creuse — Oulches. An XII-1901
 Néons-sur-Creuse (1809-1901) ; Néret (1852-1871) ; Neuillay-les-Bois (an XII-1866) ; Neuvy-Pailloux (an XIV-1883) ; Neuvy-Saint-Sépulchre (1809-1899) ; Nihérne (an XII-1864) ; Nohant-Vic (1845-1854) ; Nuret-le-Ferron (1846-1892) ; Obterre (1833-1839) ; Orsennes (1829-1875) ; Orville (1809-1877) ; Oulches (1809-1843).
- 5 V 35 Palluau — Prissac. An XI-1902
 Palluau (an XIII-1902) ; Parnac (an XI-1814) ; Parpeçay (1809-1853) ; Paudy (1821-1865) ; Paulmery (1809-1845) ; Paulnay (1816) ; Le Pêchereau (an XI-1899) ; Pellevoisin (an XIII-1827) ; Pérassay (1806-1894) ; La Pérouille (1821-1873) ; Le Poinçonnet [Lourouer-les-Bois] (1844-1851) ; Pommiers (1809-1845) ; Poulaines (1863) ; Pouligny-Notre-Dame (1809-1838) ; Pouligny-Saint-Pierre (1831-1878) ; Préaux (1865) ; Preuilly-la-Ville (1813-1864) ; Prissac (1809-1815).
- 5 V 36 Reuilly — Saint-Gilles. An XII-1903
 Reuilly (1827-1903) ; Rivarennnes (1831-1842) ; Rosnay (1853) ; Roussines (1832-1864) ; Rouvres-les-Bois (an XIII-1849) ; Ruffec (1846-1854) ; Sacierges-Saint-Martin (1809-1875) ; Saint-Aigny (1855) ; Saint-Aoustrille (1866-1894) ; Saint-Aoùt (1849-1875) ; Saint-Aubin (1842-1882) ; Saint-Benoît-du-Sault (1809-1884) ; Saint-Chartier (1809-1836) ; Saint-Christophe-en-Bazelle (1809-1869) ; Saint-Christophe-en-Boucherie (1846-1889) ; Sainte-Colombe (1829) ; Saint-Cyran-du-Jambot (1813-1863) ; Saint-Denis-de-Jouhet (1814-1839) ; Sainte-Fauste (1844) ; Saint-Gaultier (an XIII-1891) ; Sainte-Gemme (1817) ; Saint-Genou (an XII-1903) ; Saint-Georges-sur-Arnon (1809-1872) ; Saint-Gilles (1856).
- 5 V 37 Saint-Hilaire-sur-Benaize — Saint-Valentin. An XIII-1901
 Saint-Hilaire-sur-Benaize (1809-1851) ; Saint-Lactencin (1831-1881) ; Sainte-Lizaigne (1809-1884) ; Saint-Marcel (an XIII-1901) ; Saint-Martin-de-Lamps (1817-1883) ;

Saint-Maur (1807-1818) ; Saint-Michel-en-Brenne (1811-1874) ; Saint-Pierre-de-Jards (1827-1866) ; Saint-Pierre-de-Lamps (1844) ; Sainte-Sévère-sur-Indre (1809-1882) ; Saint-Valentin ([1807]-1874).

- 5 V 38 Sarzay — Sougé. An XI-1903
Sarzay (1831-1898) ; Sassierges-Saint-Germain (an XII-1855) ; Saulnay (1809-1835) ; Sauzelles (1843-1850) ; Sazeray (1809-1903) ; Ségry (1809-1883) ; Selles-sur-Nahon (1813) ; Sougé (an XI-1890).
- 5 V 39 Tendu — Varennes-sur-Fouzon. An XII-1906
Tendu (an XII-1839) ; Thenay (1834-1846) ; Thevet-Saint-Julien (1809-1841) ; Thizay (1846-1853) ; Tilly (1809-1884) ; Tournon-Saint-Martin (1831-1902) ; Le Tranger (1858) ; Tranzault (1828-1875) ; Urciers (1809-1863) ; Valençay (an XII-1906) ; Varennes-sur-Fouzon (1825-1855).
- 5 V 40 Vatan. An XIII-1903
- 5 V 41 Velles — Vicq-sur-Nahon. 1806-1896
Velles (1825-1868) ; Vendœuvres (1806-1849) ; La Vernelle (1867-1884) ; Verneuil-sur-Igneraie (1862) ; Veuil (1806-1844) ; Vicq-Exemptet (1831) ; Vicq-sur-Nahon (1809-1896).
- 5 V 42 Vigoux — Vouillon. An XII-1898
Vigoux (1843-1857) ; Vijon (1838-1855) ; Villedieu (an XII-1881) ; Villegongis (an XIII-1882) ; Villegouin (an XIII-1888) ; Villentrois (an XII-1895) ; Villers-les-Ormes (1825) ; Villiers (1809-1844) ; Vineuil (an XIII-1880) ; Vouillon (1839-1898).

6 V – CLERGÉ CATHOLIQUE RÉGULIER

- 6 V 1 Congrégations. — Congrégations masculines, surveillance et demandes de renseignements (an XIII-1894). Congrégations féminines, surveillance et demandes d'informations (an XIII-1907) ; états statistiques divers (1808-1897) ; demandes d'exonération de droit d'accroissement pour les Petites Sœurs des pauvres, les Filles de la Croix, Sœurs de Saint-André, la congrégation du Sauveur et de la Sainte-Vierge (1881-1942). Congrégations autorisées ou non, enquête (1861-1862) ; autorisation d'exister : « état des congrégations, communautés et associations religieuses autorisées ou non autorisées » (1878), ouvrage : « les communautés religieuses non autorisées, étude comparative des recensements de 1861 et de 1877 » (1879) ; application des décrets du 29 mars 1880 sur les autorisations officielles des congrégations religieuses : lettre du général Gallifet, commandant le 9^e corps d'armée, au préfet (1880) ; affaire relative au recouvrement des frais dus au sieur Potier, avoué à la cour d'appel de Bourges, défenseur du département contre le Père Chevalier et autres lors de l'expulsion des ordres religieux (1893).
- An XIII-1942
- 6 V 2-4 Congrégations masculines.
- 1818-1924
- 6 V 2 Frères des Écoles Chrétiennes, renseignement sur la présence des frères dans l'Indre (1818) ; acquisition d'un immeuble à Châteauroux (1859-1860) ; demandes de pensions alimentaires et d'hospitalisation (1905-1908) ; fermeture de la congrégation (1904-1914). 1818-1914
- 6 V 3 Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, protestation du Père Chevalier contre des saisies faites en Italie (1874) ; pétition d'habitants d'Issoudun tendant à obtenir que la chapelle du Sacré-Cœur soit rendue au culte (1881) ; demande de renseignement sur l'abbé de Mondion par la direction des Cultes ; surveillance de l'exercice du culte : rapports de police (1899-1908) ; liquidation des biens et attribution de pensions aux prêtres (1904-1912) ; demandes de renseignement de la part du ministère de l'Intérieur (1923-1924). 1874-1924
- 6 V 4 Trappistes de Fontgombault, demande de secours des moines au préfet pour la restauration de l'abbaye (1855) ; décès du Père abbé Dosithée et installation de son remplaçant (1878) ; demande d'autorisation pour exister (1901). 1855-1901

- 6 V 5 Bénédictines de l'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, demande de renseignements de la part de l'administration des forêts. 1841
- 6 V 6 Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres de Saint-Pern à Châteauroux, fondation d'une communauté et acquisition d'une maison à Châteauroux (1864) ; acquisitions d'immeubles (1873-1930) ; rétrocession d'immeubles à la communauté (1903).1864-1930
- 6 V 7 Congrégation des religieuses Ursulines de Jésus, fondation d'une communauté à Châteauroux et rétrocession d'immeubles à la communauté. 1861
- 6 V 8 Congrégation des sœurs de Marie Immaculée de Bourges, modification des statuts. 1916
- 6 V 9 Congrégation des sœurs de Saint-Roch à Sazeray, legs Barbadault pour la création d'une école de filles. 1875-1895
- 6 V 10 Filles de la Croix, Sœurs de Saint-André, statuts : copie (1904) ; don de son altesse royale la Dauphine d'une somme de 300 francs pour l'établissement des sœurs à Mézières-en-Brenne (1826) ; donation par M. François, juge de paix et sa femme de rentes aux sœurs (1826-1827) ; acquisition d'une maison à Mézières-en-Brenne (1827-1828) ; demande d'exonération de taxes (1900) ; création d'une école libre à Valençay [1839] : copie du décret d'autorisation (1902) vente d'immeubles (1910) ; renouvellement de titre de rente (1913, 1923). 1826-1910
- 6 V 11 Religieuses du Verbe Incarné établies à Saint-Benoît-du-Sault, secours accordés par l'État aux sœurs (1821, 1829) ; autorisation d'exister pour la congrégation et acquisition d'une maison à Saint-Benoît-du-Sault (1825-1828) ; vente d'immeubles à la municipalité de Saint-Benoît-du-Sault (1907-1909).
- 6 V 12 Sœurs de l'adoration perpétuelle à Lourdoueix-Saint-Michel, demande de secours à l'impératrice Eugénie pour la construction d'une chapelle. 1865-1869
- 6 V 13 Sœurs de la Charité de Bourges, statuts modifiés suivant la loi du 7 juillet 1904 (1913) ; demande de renseignements du ministère de l'Intérieur au préfet (1824, 1925) ; secours accordés par l'État aux sœurs (1862-1868) ; donation d'une maison sise à Chabris par l'abbé Ledoux aux sœurs (1864-1865) ; acquisition de deux parcelles de terre à Aigurande (1875-1876) ; acquisition d'une maison destinée à devenir école et de dépendances par les sœurs à Neuvy-Saint-Sépulchre (1876-1877) ; statuts de l'orphelinat de Déols tenu par les sœurs ([1846]-1852). 1824-1925

- 6 V 14 Sœurs de l'Immaculée-Conception à Buzançais, fondation de la communauté (1873-1875) ; régularisation des acquisitions faites par la congrégation avant sa reconnaissance légale (1875) ; legs de madame veuve de Loynes de Moléon (1884) ; projet d'emprunt pour l'agrandissement de la maison-mère (1891) ; acquisition de l'ancien cimetière (1893) ; legs Blanche Baron (1897-1898) ; vente d'immeubles à Jumeaux (Puy-de-Dôme) [avec plan] et Vitry-sur-Seine (Seine) (1904-1923) ; demande d'exonération de la taxe d'accroissement et de l'impôt sur le revenu (1942-1943). 1873-1943
- 6 V 15 Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Issoudun, création d'un orphelinat par la vicomtesse Duquesne (1862-1863) ; fonctionnement : conditions générales pour l'admission des orphelines [s.d], liste des jeunes filles admises [1873] ; projet de construction d'une maison : devis estimatif et descriptif (1874). 1862-1874
- 6 V 16 Sœurs de la Sainte-Trinité de Tours, établissement de deux sœurs à Bélâbre. 1828
- 6 V 17-23 Application des lois de 1901 sur les associations et de 1904 sur la suppression de l'enseignement congréganiste.
1901-1925
Ces dossiers proviennent du cabinet du préfet.
- 6 V 17 Établissements congréganistes d'enseignement masculins et féminins, recensements généraux et recensements des congrégations autorisées ou non (1901-1908) ; demandes de reconnaissance légale (1901-1903) ; exécution de la circulaire ministérielle du 21 août 1903 : circulaire, correspondance, « états des établissements congréganistes constituant encore des écoles publiques dans des communes ne disposant pas de locaux scolaires suffisants pour recevoir tous les enfants » (1903-1906) ; renseignements demandés par le ministère de l'Intérieur sur les incidents intervenus suite à la fermeture des congrégations masculines (1903). 1901-1908
- 6 V 18 Établissements congréganistes, rejets des demandes d'autorisation dans l'Indre et hors du département : dossiers par congrégation (1901-1908) ; fermeture : « tableaux des établissements congréganistes dressé par arrondissement qui ont été fermés en vertu des dispositions de la loi du 7 juillet 1904 » (1906-1908) ; renseignements sur les activités des congrégations autorisées : accusés de réception des congrégations de la circulaire préfectorale du 7 mars 1903 sur la tenue du registre spécial, « état des établissements congréganistes autorisés faisant ressortir ce qu'ils ont été autorisés à faire et ce qu'ils font réellement », statuts (1903-1904). 1901-1908
- 6 V 19 Établissements congréganistes, établissements fonctionnant illégalement : dossier par congrégation, correspondance, états (1902-1904) ; état des établissements congréganistes existants dans le département de l'Indre dressé

en vertu de la circulaire du 28 octobre 1909 (1902, 1909) ; demandes d'ouverture d'établissements hospitaliers à Buzançais, Luçay-le-Mâle, Le Blanc et Saint-Hilaire par la congrégation des sœurs de la Providence de saint-Hilaire-saint-Florent (Maine-et-Loire) (1910-1912). 1902-1912

6 V 20 Établissements congréganistes devant être fermés de 1903 à 1914 : demandes d'autorisation, arrêtés de fermeture du président du Conseil, procès-verbal de police, correspondance. 1903-1919

Classement par ordre chronologique (un dossier par année).

6 V 21 Établissements congréganistes, demandes d'autorisation. 1901-1924

Dossiers classés par congrégation.

Sœurs de la Charité du Verbe-Incarné à Saint-Benoît-du-Sault ; Sœurs de Notre-Dame de l'Espérance à Châteauroux ; Sœurs de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun ; Sœurs de charité de la Présentation de la Sainte-Vierge à Châteauroux et Châtillon-sur-Indre ; Petites Sœurs des malades à Issoudun, Saint-Benoît-du-Sault et Orsennes ; Sœurs de l'Adoration perpétuelle de Gévigny à Lourdoueix-Saint-Michel ; Sœurs du Sauveur et de la Sainte-Vierge à Argenton-sur-Creuse ; Sœurs de l'Immaculée-Conception de Buzançais à Argy, Arpheuilles, Châteauroux, Méobecq, Saint-Genou, Saulnay ; congrégation des sœurs zélatrices de la Sainte-Eucharistie au Blanc ; Sœurs dominicaines à Pellevoisin ; congrégation des sœurs de Sainte-Anne de la Providence de Saint-Hilaire-Saint-Florent au Blanc.

6 V 22 Établissements congréganistes, renseignements sur la situation des congrégations (1911-1925) ; réclamations, pétitions et protestations de la part de la population (1902-1907) ; enquête sur la présence des Jésuites dans l'Indre (1913). 1902-1925

6 V 23 Congrégations enseignantes, demande de renseignement de la part du ministère de l'Instruction publique à propos des Frères des Écoles chrétiennes, de la part du ministère de l'Intérieur sur les écoles congréganistes restant à fermer dans le département (1903-1912) ; fermeture d'écoles congréganistes et ouverture d'écoles laïques : circulaires, correspondance entre le préfet et le ministre de l'Intérieur, les sous-préfets, l'inspecteur d'académie, états des écoles à fermer proposés par l'inspection académique, délibérations municipales (1901-1910). 1901-1912

7 V – CULTES NON CATHOLIQUES (1806-1890)

Culte protestant

- 7 V 1-4 Organisation générale du culte réformé. 1806-1911
- 7 V 1 Réglementation du culte : circulaires, décrets. 1806-1882
Ce dossier porte sur des objets variés : comptabilité, indemnités de logement, traitement des pasteurs, nomination, réunions, circonscriptions synodales ou encore modalités d'élection des conseils presbytéraux.
- 7 V 2 Définition des circonscriptions consistoriales : instructions, correspondance en vue de la création d'un poste de pasteur à Mehun-sur-Yèvre. 1852-1869
- 7 V 3 Traitement indemnitaire des ministres du culte protestant : correspondance portant sur les indemnités de service, transport et logement accordées par les communes et l'État, notifications. 1878-1911
- 7 V 4 Comptabilité : comptes des dépenses effectuées et vérifications de comptes. 1880-1894
Ces contrôles portent en principe sur l'ensemble des cultes non catholiques du département mais dans l'Indre, seul le culte protestant est représenté.
- 7 V 5 Police du culte : statistiques sur le nombre de fidèles réunies par la préfecture de l'Indre pour l'ensemble du département et pour la ville de Châteauroux (1816-1879), enquêtes portant sur les prédications à Varennes-sur-Fouzon, Châteauroux, Valençay et Reuilly (1856-1869), définition des modalités d'inhumation des fidèles (1859-1863). 1816-1879
- 7 V 6-7 Temples protestants de l'Indre. 1846-1890
- 7 V 6 Temple de La Vernelle : correspondance relative à sa construction. 1846

7 V 7

Temple de Châteauroux : correspondance, décret relatifs à l'établissement du temple et à son organisation. 1863-1890

Legs de Pierre Clérault, acquisition du temple, travaux d'entretien, vente d'immeubles, demandes de secours, acquisition d'un presbytère, demandes formulées par le consistoire de Bourges pour la nomination du pasteur de Châteauroux aux commissions départementales, organisation du conseil presbytéral, nomination du pasteur.

Autres cultes

7 V 8

Judaïsme : circulaires, décrets, correspondance du consistoire israélite de la circonscription de Paris avec le préfet pour la réglementation du culte.

1806-1809

Ce dossier fait état de l'absence de résidents juifs dans le département de l'Indre pour la période.

8 V - SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Établissement des inventaires

- 8 V 1 Enquêtes préalables. 1883-1905
- Propriété et valeur des biens domaniaux : circulaire, tableaux synthétiques, correspondance, demandes de renseignements, réponses des mairies (1905).
Instructions adressées aux sous-préfets pour l'établissement d'un inventaire et d'un recensement annuel (1905).
Inventaires des objets mobiliers établis en 1883 pour les communes de : Anjouin, Baraize, Bommiers, Ceaulmont, Ingrandes, Migné, Niherne, Parpeçay, Preuilly-la-Ville, Saint-Georges, Saint-Marcel, Saint-Valentin, Sassièges-Saint-Germain, Tournon.
- 8 V 2 Instructions relatives à la réalisation et à la rédaction, demandes de renseignements, transmission des inventaires à la préfecture par la Direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre : circulaires, correspondance, tableaux de suivi, recensement, bordereaux, notifications, rapports de gendarmerie. 1905-1906
- 8 V 3-7 Inventaires des biens mobiliers paroissiaux. 1906
- 8 V 3 Communes d'Aigurande à Buzançais. 1906
Aigurande, Aize, Ambrault, Anjouin, Ardentes, Argenton, Argy, Arpheuilles, Arthon, Azay-le-Ferron, Badecon, Bagneux, Baraize, Baudres, Bazaiges, Beaulieu, Bélâbre, La Berthenoux, Le Blanc (église Saint-Etienne, église Saint-Génitour), Bommiers, Bonneuil, Bouesse, Bouges, Bretagne, Briantes, Brion, Brives, La Buxerette, Buxeuil, Buxières-d'Aillac, Buzançais.
- 8 V 4 Communes de Ceaulmont à Jeu-Maloches. 1906
Ceaulmont, Celon, Chabris, Chaillac, Chalais, La Champenoise, Champillet, Chantôme, La Chapelle-Orthemale, Chasseneuil, Chassignoles, Châteauroux (église Saint-André, église Notre-Dame, église Saint-Christophe, temple protestant), Châtillon-sur-Indre, La Châtre, La Châtre-Langlin, Chavin, Chazelet, Chézelles, Chitray, Chouday, Ciron, Cléré-du-Bois, Clion, Cluis, Coings, Concremiers, Condé, Crevant, Crozon, Cuzion, Déols, Diou, Douadic, Dunet, Dun-le-Poëlier, Écueillé, Éguzon, Étretchet, Feusines, Fléré-la-Rivière, Fontenay, Fontgombault, Fontguenand, Fougerolles, Gargilles, Gehée, Giroux, Gournay, Guilly, Heugnes, Ingrandes, Issoudun, Jeu-les-Bois, Jeu-Maloches.

- 8 V 5 Communes de Lacs à Ruffec. 1906
Lacs, Langé, Levroux, Lignac, Lignerolles, Lingé, Liniez, Lizeray, Lourdoueix-Saint-Michel, Lourouer-Saint-Laurent, Luant, Luçay-le-Libre, Lucay-le-Mâle, Lurais, Lureuil, Luzeret, Lye, Lys-Saint-Georges, Le Magny, Maillet, Malicornay, Mâron, Martizay, Mauvières, Ménétréols-sous-Vatan, Le Menoux, Méobecq, Mérigny, Mers-sur-Indre, Meunet-Planches, Meunet-sur-Vatan, Mézières-en-Brenne, Migné, Migny, Montchevrier, Montgivray, Montierchaume, Montipouret, Montlevic, Mosnay, La Motte-Feuilly, Mouhers, Mouhet, Moulins-sur-Céphons, Murs, Néons-sur-Creuse, Néret, Neuillay-les-Bois, Neuvy-Pailloux, Neuvy-Saint-Sépulchre, Niherne, Nohant-Vic, Nuret-le-Ferron, Obterre, Orsennes, Orville, Oulches, Palluau-sur-Indre, Parnac, Parpeçay, Paudy, Paulnay, Le Pêchereau, Pellevoisin, Pérassay, La Pérouille, Le Pin, Le Poinçonnet, Pommiers, Poulaines, Pouligny-Saint-Pierre, Pouligny-Saint-Martin, Préaux, Preuilly-la-Ville, Prissac, Pruniers, Reuilly, Rivarennnes, Rosnay, Roussines, Rouvres-les-Bois, Ruffec.
- 8 V 6 Communes de Sacierges-Saint-Martin à Vouillon. 1906
Sacierges-Saint-Martin, Saint-Aigny, Saint-Aoustrille, Saint-Août, Saint-Aubin, Saint-Benoît-du-Sault, Saint-Chartier, Saint-Christophe-en-Bazelle, Saint-Christophe-en-Boucherie, Saint-Civran, Saint-Cyran-du-Jambot, Saint-Denis-de-Jouhet, Sainte-Fauste, Sainte-Gemme, Sainte-Lizaigne, Sainte-Sévère, Saint-Gaultier, Saint-Genou, Saint-Gilles, Saint-Hilaire, Saint-Lactencin, Saint-Marcel, Saint-Martin-de-Lamps, Saint-Maur, Saint-Michel-en-Brenne, Saint-Pierre-de-Jards, Saint-Plantaire, Saint-Valentin, Sarzay, Sassierges-Saint-Germain, Saulnay, Sauzelles, Sazeray, Ségry, Selles-sur-Nahon, Sougé.
Pour Saint-Georges-sur-Arnon, voir Migny.
- 8 V 7 Communes de Tendu à Vouillon. 1906
Tendu, Thenay, Thevet-Saint-Julien, Thizay, Tilly, Tournon-Saint-Martin, Le Tranger, Tranzault, Urciers, Valençay, Varennes, Vatan, Velles, Vendœuvres, La Vernelle, Verneuil, Veuil, Vicq-Exemplet, Vicq-sur-Nahon, Vigoux, Vijon, Villedieu-sur-Indre, Villegongis, Villegouin, Villentroy, Villers, Villiers, Vineuil, Vouillon.
- 8 V 8 Mise en application de la loi de séparation des Églises et de l'État : réglementation, correspondance.
1906-1911
Litige relatif à la commune d'Issoudun. 1907
Correspondance portant sur les modalités pratiques d'application de la loi entre la préfecture et le ministère chargé des Cultes (1906-1907) et avec les communes (par ordre chronologique) d'Aize, Neuvy-Saint-Sépulchre, Saint-Florentin, Bélâbre, Saint-Genou, Orville, Méobecq, Saint-Valentin, Bommiers, La Vernelle (1906-1911). 1906-1911

Séquestre des biens ecclésiastiques

- 8 V 9 Conditions d'exercice du culte à défaut d'association cultuelle : circulaire, correspondance.
1906

- 8 V 10 Mise sous séquestre des biens des anciens établissements culturels : circulaires, arrêtés préfectoraux, correspondance, états des frais des recenseurs, modèles de formulaires, listes, recensement des biens par établissement.
1906-1913
- 8 V 11 Archives et bibliothèques des établissements ecclésiastiques : instructions pour l'établissement des inventaires, correspondance portant sur leur attribution.
1906-1910
- 8 V 12 Admission de créance au passif de la liquidation des établissements culturels supprimés : mémoire, arrêté préfectoral, procès-verbal de notification.
1908-1909
Par ordre chronologique d'admission : La Champenoise, Saint-Gaultier (petit séminaire), Aigurande, Chaillac, Tournon-Saint-Martin, Sainte-Sévère, Issoudun (église Saint-Cyr), Châteauroux (église Notre-Dame, église Saint-André), Baraize, Ardentes, Saint-Cyran du Jambot, Châteauroux (chapelle de Touvent), La Châtre, Ciron.
- 8 V 13-15 Gestion des séquestres.
1906-1914
- 8 V 13 Location de biens immeubles, entretien des biens mobiliers, paiements du passif. 1906-1909
Correspondance entre la préfecture, la Direction de l'enregistrement, des domaines et du timbre et les municipalités portant sur les communes d'Aigurande, Ambrault, Anjouin, Baraize, Bazaiges, La Berthenoux, Bommiers, Bonneuil, Bouges, Chasseneuil, Châteauroux (églises Notre-Dame, Saint-André, Saint-Martial), Châtillon, Chitray, Chouday, Cluis, Concremiers, Condé, Déols, Diou, Dun-le-Poëlier, Écueillé, Éguzon, Fontenay, Fougerolles, Gournay, Guilly, Issoudun, Levroux, Lizeray, Lurais, Luzeret, Méridy, Mers, Mézières-en-Brenne, Montchevrier, Montierchaume, Mouhet, Moulins-sur-Céphons, Neuillay-les-Bois, Neuvy-Pailloux, Obterre, Parnac, Parpeçay, Pouligny-Notre-Dame, Pouligny-Saint-Pierre, Reuilly, Saint-Christophe-en-Bazelle, Saint-Gaultier, Saint-Marcel, Sassièrges-Saint-Germain, Sazeray, Ségry, Tilly, Tranzault, Valençay, Varennes, Vatan, Velles, Vicq-Exempt, Vijon.
- 8 V 14 Mainlevées sur séquestre : circulaires, arrêtés. 1908–1914
Au profit des établissements attributaires (par ordre chronologique, concerne les communes de) : Écueillé, Villegongis, Mézières-en-Brenne, Bouges, Vatan, Sazeray, et Argenton (1909), Écueillé, Aigurande, Anjouin, Faverolles, Montgivray, Valençay, Diors, Châtillon, Bagneux, Chalais, Issoudun, Méridy, Pellevoisin, Sainte-Sévère, Tournon, Tranzault, Thizay, Guilly, Palluau-sur-Indre, Chaillac, La Champenoise et Ciron (1910), Le Blanc (1912), Levroux, Buzançais, Pouligny-Notre-Dame, Clion, Parpeçay, Saint-Christophe-en-Bazelle, Mézières-en-Brenne, Saint-Benoît-du-Sault et Ardentes (1913), Reuilly et Châteauroux (église Saint-André) (1914).
Au profit de particuliers et de communes (par ordre chronologique), pour les revendications : Saint-Christophe-en-Bazelle, La Champenoise, Pouligny-Saint-Pierre, Bélâbre, Rivarennes, Parnac, Mouhet, La Châtre, Montgivray, Levroux, Ardentes,

Valençay, Châteauroux (église Saint-André), Clion, Vicq-sur-Nahon, Montierchaume, Saint-Marcel, Fougerolles ; pour les demandes sur séquestre : Vatan (détournement d'objets mobiliers), Le Pin (récolement), Pouligny-Notre-Dame (location d'un immeuble), Vicq-Exemptet (location d'un immeuble), Levroux (location d'un immeuble). 1908-1913

8 V 15 Reddition de comptes : courriers d'envoi de la Direction de l'enregistrement, des domaines et du timbre. 1909-1914

Biens diocésains, biens de la mense archiépiscopale et biens des anciens établissements ecclésiastiques

8 V 16-18 Administration des biens diocésains après la séparation. 1906-1914

8 V 16 Instructions, correspondances entre les préfectures. 1907-1910

8 V 17 Renseignements sur la valeur des biens : extraits du *Journal Officiel*, extraits de délibérations du conseil général, relevés d'hypothèques, plan, correspondance. 1909-1914

8 V 18 Administration des presbytères. 1906-1911
Fixation et encadrement des loyers : circulaires, modèles de courriers, statistiques, état des locations (1907-1911).
Gestion des presbytères des communes d'Ardentes (attribution), Argenton (refus de location, expulsion), Bélâbre (location sans objet), Bonneuil (valeur locative), Brion (valeur locative), Chitray (refus municipal de faire payer le presbytère), Clion (valeur locative, bail, vente des objets mobiliers), Condé (location sans objet), Dun-le-Poëlier (refus de location, expulsion), Ingrandes (refus de location, expulsion), Langé (expulsion), Levroux (bail), Murs (valeur locative), Neuvy-Pailloux (refus du bail par le desservant, expulsion), Saint-Aubin (abandon d'un legs, refus du bail par le desservant, expulsion), Saint-Valentin (location sans objet), Valençay (note manuscrite de renvoi à un autre dossier), Vicq-sur-Nahon (réparations au presbytère) : correspondance, extraits de délibérations, baux (1906-1908).

8 V 19-25 Administration de la mense archiépiscopale après la loi de séparation. 1873-1921

8 V 19 Dossiers se rapportant aux biens relevant de la mense archiépiscopale avant la loi de séparation. 1885-1901
Affectation des palais épiscopaux et des séminaires : instructions (1896).
Dons en faveur de la mense archiépiscopale : libéralité (assurance vie) de l'abbé Maréchal (1885) ; décès de l'archevêque de Bourges et règlement de la succession portant sur le château de Touvent et le séminaire de Saint-Gaultier (1892) ; contestation de la donation faite par l'abbé Rébillat du château des Mottes à Saint-Denis-de-Jouhet (1901).

- 8 V 20 Constitution de la commission départementale des biens diocésains, répartition des biens de la mense entre les Départements de l'Indre et du Cher : correspondance, extraits de délibérations du conseil général. 1912-1920
- 8 V 21-25 Gestion des biens faisant partie de la mense archiépiscopale. 1873-1921
- 8 V 21-24 Domaine de Touvent. 1873-1921
- 8 V 21 Dossiers du préfet aux séances de la commission départementale des biens diocésains. 1910-1919
1910 (avril), 1911 (avril), 1912 (août, novembre), 1913 (mars, avril, août), 1914 (janvier, avril, août), 1915 (août), 1916 (août), 1917 (avril), 1918 (avril), 1919 (août).
Ces dossiers portent principalement sur l'attribution des biens relevant du domaine de Touvent, en particulier mobiliers (comme une statue du général Bertrand) et foncier (notamment, le domaine des Orangeons).
- 8 V 22 Attribution du domaine au Département de l'Indre. – Remise de la propriété : correspondance (1912-1915). Aliénation d'objets mobiliers au profit du Département : correspondance, comptes de gestion, procès-verbal, décret (1919). 1912 – 1919
- 8 V 23 Mise en location du domaine de Touvent par le Département : correspondance, baux. 1894-1914
Demandes présentées par les commissions administratives de l'hospice et du bureau de bienfaisance de Châteauroux (1907-1910).
Location des domaines des Giroux (1894-1915), de la barrière de Touvent (1895-1917), de Scrouze (1906), de la maison d'école (1907) et des Orangeons (1913-1914).
- 8 V 24 Affaires courantes portant sur le domaine : correspondance, procès-verbaux, réglementation, comptes de gestion, polices d'assurance. 1873-1921
Comptabilité et assurance (1873-1921).
Gestion domaniale : renseignements sur la propriété du domaine (1906-1911) ; Gardiennage (1907-1912) ; Location (1907) ; Frais et honoraires de l'administrateur provisoire (1908-1912) ; Entretien des espaces boisés (1909) ; Droit de chasse (1907-1913) ; Entretien des bois (1911) ; Nomination du gardien (1912) ; Réparations dans le domaine (1913) ; Frais et honoraires de l'administrateur provisoire (1913-1914) ; Bornage (1914) ; Détournement de plomb (1914) ; Occupation militaire des locaux (1914) ; Vente de bois (1908-1918) ; Affermage (1917) ; Demande d'augmentation de traitement (1918-1919).
Objets mobiliers : répartition des objets mobiliers entre la ville de Châteauroux et le Département (1907-1911) ; recensement des objets mobiliers, collections bibliographiques et œuvres d'art (1910-1918).
Gestion des titres de rente issus du legs de Mme Thayer (1875-1914).

- 8 V 25 Immeuble à Cluis : correspondance relative à son attribution à la commune. 1911
- 8 V 26-31 Administration des biens des anciennes fabriques. 1906-1927
- 8 V 26-27 Mise en place des bureaux de bienfaisance. 1906-1927
- 8 V 26 Réglementation et statistiques : circulaires, correspondance, états synthétiques liés à la création des bureaux et à l'attribution afférente des biens ecclésiastiques. 1906-1927
- 8 V 27 Nomination des commissions administratives des bureaux de bienfaisance : correspondance, décret, extraits de délibérations municipales. 1907-1911
Nominations (par ordre chronologique) : Mérigny, Lys-Saint-Georges, Saint-Martin-de-Lamps, Meunet-sur-Vatan, Thevet-Saint-Julien, Baudres, Tranzault, Montgivray, Tilly, Lye, Cléré, Brion, Faverolles, Saint-Cyran-du-Jambot, Sarzay, Pouligny-Saint-Pierre, Montchevrier. 1907-1911
Renouvellement de la demande préfectorale aux communes ayant refusé de créer un bureau de bienfaisance (par ordre chronologique) : Coings, Giroux, La Berthenoux, Sarzay, Montierchaume, Néons-sur-Creuse. 1909-1910
Demande de compléments pour l'instruction du dossier de Sarzay adressée à la préfecture par le ministère chargé des Cultes. 1910
- 8 V 28-30 Attribution des biens aux bureaux de bienfaisance et aux communes. 1906-1927
- 8 V 28 Instruction des demandes d'attribution des biens des anciennes fabriques et menses curiales : décrets, correspondances, extraits de délibérations, comptes administratifs. 1908-1927
Les biens sont attribués, sauf mention contraire, aux bureaux de bienfaisance, aux hospices et/ou aux communes elles-mêmes où les fabriques étaient implantées.
Classement par ordre alphabétique des anciens propriétaires : fabriques d'Aigurande, Anjouin, Faverolles et Montgivray, fabrique d'Ardentes, fabrique d'Argenton, fabrique de l'église Saint-Étienne du Blanc, fabrique de l'église Saint-Génitour du Blanc, fabrique de Bouges (au profit des communes de Bouges et de Bretagne), fabrique de Buzançais, fabrique de l'église Saint-André de Châteauroux, fabrique de Châtillon-sur-Indre (au profit de l'hospice de Châteauroux et de la commune de Saint-Médard), fabrique de La Châtre, mense curiale de Ciron, fabrique de Clion, fabrique d'Écueillé, fabrique de Levroux, fabrique de Mézières-en-Brenne, fabrique et mense curiale de Montierchaume (au profit des communes de Montierchaume et de Diors), fabrique de Parnac, fabrique de Parpeçay (au profit des communes de Parpeçay et de Menetou-sur-Nahon), fabrique de Pouligny-Notre-Dame, fabrique de Reuilly, fabrique de Saint-Benoît-du-Sault, fabrique de Saint-Christophe-en-Bazelle, mense curiale de Valençay, fabrique de Vatan, mense curiale de Vicq-Exempt, fabrique de Villegongis (au profit de la commune de Francillon).

- 8 V 29 Transmission des décrets d'attribution des biens ecclésiastiques reçus par la préfecture aux sous-préfectures : listes, correspondances, ampliations des décrets. 1909
- 8 V 30 Biens grevés d'affectation scolaire ou charitable. 1906-1911
Gestion de l'attribution : statistiques, correspondance (1906). Attribution profitant : au bureau de bienfaisance de Valençay (1906-1910) ; à la société des Œuvres de mer de Tranzault (1906-1910) ; à la commune de Crevant (1907-1910) ; à la commune d'Éguzon (1908-1910).
- 8 V 31 Gestion des rentes. — Mutation des titres de rente des biens ecclésiastiques : demandes de renseignements adressées au préfet par le ministère chargé des Cultes (1910) et par la cour d'assises de l'Indre (1923). Transferts ou renouvellements d'inscription de rentes aux nouveaux attributaires : arrêtés préfectoraux, correspondance. 1909-1924
Par date de l'arrêté préfectoral pour les transferts : Villentrois, Éguzon, Vicq-sur-Nahon (1909), Fléré-la-Rivière, Villedieu, Faverolles, Lys-Saint-Georges, Sarzay, Thevet-Saint-Julien, Briantes, Giroux, Meunet-sur-Vatan, Sazeray, Giroux, Meunet-sur-Vatan, Sazeray, Cuzion, Aigurande, Valençay, Meunet-sur-Vatan, Lys-Saint-Georges, Dun-le-Poëlier (1910), Sarzay, Étrechet, Saint-Marcel, Lye, Palluau-sur-Indre, Murs, Saint-Cyran-du-Jambot, Montchevrier (1911), Fléré-la-Rivière, Écueillé, Montgivray, Écueillé, Gehée, Chézelles, Le Blanc (église Saint-Étienne) (1912), Mézières-en-Brenne, Levroux, Brion, Sacierges-Saint-Martin, Valençay, Saint-Marcel, Mérimy, Sainte-Lizaigne, Les Bordes, Prissac, Mézières-en-Brenne, Clion, Saint-Benoît-du-Sault, Diors, Montierchaume, Coings, Déols (1913), Châtillon-sur-Indre, Ardentes, Châteauroux, Argenton, Saint-Gaultier (1914), Fontguenand (1916), Tilly, Châteauroux (1917), Argenton, Mérimy, Varennes (1918), Saint-Gaultier, Lye (1921), Reuilly (1924).
- 8 V 32 Administration des biens du petit séminaire de Saint-Gaultier. — Affectation du petit séminaire (1906-1907). Séquestre et paiement du passif (1907-1911). Attribution des biens à la commune de Saint-Gaultier (1908-1909) : correspondance, délibérations municipales, arrêtés préfectoraux.
1906-1911

Pensions et allocations

- 8 V 33 Constitution d'une commission consultative chargée de l'examen des demandes : circulaires, listes des membres, arrêtés, convocations, correspondance.
1905-1907
- 8 V 34 Caisse de retraite et maisons de secours pour les prêtres âgés : instructions ministérielles, renseignements, état des actifs.
1905-1942

- 8 V 35-38 Instruction des demandes de pensions et allocations temporaires : réglementation, renseignements, notification de recevabilité, reçus des livrets de paiement, correspondance, formulaires.
1904-1927
- 8 V 35 Organisation générale : correspondance de la préfecture avec le ministère des Finances, états synthétiques, correspondance avec les communes. 1906-1907
- 8 V 36 Transmission à la préfecture des demandes du clergé séculier instruites par les communes : instructions, délibérations municipales, correspondance. 1906-1915
Demandes acceptées par les conseils municipaux : Aize, Arthon, Bazaiges, Bouesse, La Buxerette, Buxières-d'Aillac, La Chapelle-Orthemale, Chazelet, Concremiers, Gargillesse, Giroux, Gournay, Jeu-les-Bois, Lacs, Lizeray, Lourouer-Saint-Laurent, Luant, Luçay-le-Mâle, Lureuil, Luzeret, Lys-Saint-Georges, Mauvières, Ménétréols-sous-Vatan, Montlevicq, Mosnay, Pellevoisin, Pouligny-Saint-Martin, Preuilley-la-Ville, Rivarenes, Saint-Aigny, Sainte-Fauste, Sainte-Gemme, Saint-Gaultier, Saint-Gilles, Saint-Lactencin, Saint-Martin-de-Lamps, Saint-Michel-en-Brenne, Sassièrges-Saint-Germain, Saulnay, Tendu, Tranzault, Velles, Villegongis, Villegouin, Vouillon.
Demandes rejetées par les conseils municipaux : La Champenoise, Ingrandes, Préaux.
- 8 V 37 Demandes portées par le clergé séculier et instruites par la préfecture. 1906-1927
Demandes acceptées (1906-1927), demandes rejetées (1906-1907) et demandes de renseignements complémentaires pour l'instruction des dossiers (1906). Allocations temporaires de huit ans : projet de l'allocation temporaire demandée, reçu d'ampliation de l'arrêté de la part des prêtres, carnet à souche des reçus (1906).
- 8 V 38 Demandes portées par le clergé régulier et instruites par la préfecture. 1904-1922
Demandes de membres d'anciens établissements congréganistes : Dominicaines de La Châtre (1904), Congrégation de la Sainte-Famille (1905-1906), Dames zélatrices de la Sainte-Eucharistie (1905-1913), Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun (1910-1922).

Relations avec les associations culturelles

- 8 V 39 Gestion des édifices culturels. — Attribution des édifices culturels (1906-1907). Demandes de désaffectation (1907). Assurance des biens mobiliers conservés dans les églises (1907) : circulaires, correspondance, extraits de délibérations de conseils municipaux.
1906-1907
- 8 V 40 Association culturelle de l'église réformée évangélique de Châteauroux : correspondance, extraits de délibérations du conseil presbytéral portant sur l'attribution de biens.
1906

8 V 41

Association culturelle d'Ingrandes : correspondance relative à son activité et aux biens attribués.

1906-1927

Table de concordance

Ancienne cote	Nouvelle(s) cote(s)
V non coté	8 V 10, 8 V 35-38
V 255	4 V 2
V 256	4 V 3
V 257	4 V 2
V 258	4 V 3-4
V 259	4 V 5-6
V 260	4 V 7
V 261	4 V 8
V 262	4 V 9
V 263	2 O, 5 V
V264	4 V 10-11
V265	4 V 1
V266	2 V 13
V267	2 V 13
V268	2 V 38
V269	2 V 38
V 270	2 V 38
V 271	2 V 39
V 272	2 V 19
V 273	2 V 16, 2 V 19,
V 274	2 V 19
V 275	2 V 18
V 276	2 V 17
V 277	2 V 14
V 278	2 V 19
V 279	2 V 15
V 280	2 V 20

V 281	2 V 14, 2 V 21-22
V 282	2 V 1
V 283	2 V 1, 2 V 2-3,
V 284	2 V 5
V 285	2 V 6-7
V 286	2 V 8-10
V 287	2 V 10-12
V 288	2 V 4
V 289	1 V 1
V 290	1 V 13
V 291	1 V 1, 1 V 62
V 292	1 V 16, 1 V 62
V 293	1 V 16
V 294	1 V 2, 1 V 13, 1 V 62
V 295	1 V 17
V 296	1 V 2
V 297	1 V 6, 1 V 16
V 298	1 V 6
V 299	1 V 6
V 300-307	1 V 6-12, 1 V 14-15, 1 V 16, 1 V 59-61
V 308	1 V 3
V 309	1 V 4
V 310	1 V 5, 1 V 16
V 311	1 V 57
V 312	1 V 63
V 313	1 V 64, 8 V 32
V 314	6 V 1
V 315	6 V 4
V 316	6 V 3
V 317	6 V 2
V 318	6 V 1
V 319	6 V 5
V 320	6 V 8, 12-13
V 321	6 V 11

V 322	6 V 10
V 323	6 V 16
V 324	6 V 15
V 325	6 V 14
V 326	6 V 6
V 327	6 V 9
V 328	6 V 7
V 329	6 V 1
V 330	2 V 25-28
V 331	2 V 23
V 332	2 V 24
V 333	1 V 18-35, 2 V 31
V 334	2 V 30
V 335	2 V 33-34
V 336	2 V 34-35
V 337	2 V 35-36
V 338	2 V 36-37
V 339	1 V 18
V 340	1 V 18-20
V 341	1 V 21-22
V 342	1 V 22-24
V 343	1 V 24-25
V 344	1 V 26-27
V 345	1 V 27--28
V 346	1 V 29-30
V 347	1 V 30-31
V 348	1 V 31-32
V 349	1 V 33-34
V 350	1 V 34-35
V 351	1 V 36-37
V 352	1 V 38-39
V 353	1 V 40-42
V 354	1 V 42-44
V 355	1 V 45-47

V 356	1 V 48-49
V 357	1 V 50-51
V 358	1 V 51-53
V 359	1 V 54-55
V 360	1 V 55-56
V 361	2 V 26
V 362	2 V 27
V 363	2 V 28
V 364	2 V 28
V 365	2 V 28-29
V 366	1 V 58
V 367	2 V 32
V 368	5 V 1-2, 4-6
V 369	5 V 3
V 370	5 V 4
V 371	5 V 5
V 372	5 V 23-30
V 373	5 V 31-33
V 374	5 V 33-37
V 375	5 V 37-42
V 376	5 V 14, 16, 19
V 377	5 V 14, 19
V 378	5 V 8, 14, 19
V 379	5 V 14, 19
V 380	5 V 17-18
V 381	5 V 14, 19, 22
V 382	5 V 20-21
V 383	5 V 13
V 384	5 V 1, 7-8
V 385	5 V 9
V 386	5 V 10
V 387	5 V 10
V 388	5 V 11
V 389	5 V 23-26

V 390	5 V 26-28
V 391	5 V 28-31
V 392	5 V 31-35
V 393	5 V 8, 35-37
V 394	5 V 37-40
V 395	5 V 41-42
V 396	5 V 23-42
V 397	5 V 11
V 398	5 V 23-32
V 399	5 V 32-42
V 400	5 V 11
V 401	5 V 12, 23-42
V 402	5 V 12, 23-42
V 403	6 V 1, 17
V 404	6 V 18
V 405	6 V 19
V 406	6 V 20
V 407	6 V 6, 21
V 408	6 V 22
V 409	6 V 23
V 410	8 V 10
V 411	8 V 1
V 412	8 V 2-3, 8 V 39
V 413	8 V 4
V 414	8 V 5-6
V 415	8 V 7
V 416	8 V 8
V 417	8 V 9
V 418	8 V 10, 8 V 12
V 419	8 V 8, 8 V 10-11, 8 V 13-14
V 420	8 V 10, 8 V 14-5
V 421	8 V 33-36, 8 V 38
V 422	8 V 39
V 423	8 V 18

V 424	8 V 34, 8 V 19-20, 8 V 24
V 425	8 V 16, 8 V 23-24
V 426	8 V 21-25
V 427	8 V 21
V 428	8 V 17, 8 V 20-21, 8 V 24
V 429	8 V 26, 8 V 28
V 430	8 V 28, 8 V 29-30
V 431	8 V 31
V 432	8 V 26-27
V 433	8 V 27
V 434	8 V 26, 8 V 40-41
V 435	7 V 1
V 436	7 V 5, 7 V 7
V 437	7 V 2, 7 V-7
V 438	7 V 1, 7 V 3, 7 V 7
V 439	7 V 1, 7 V 4
V 440	7 V 7
V 441	7 V 8
V 442	2 V 14
V 443	44 J 44/1/50
V 444	44 J 44/1/50
V 445	44 J 44/1/32
V 446	44 J 44/1/4
V 447	44 J 44/1/40
V 448	44 J 44/1/31
V 449	44 J 44/1/9
V 450	44 J 44/1/32
V 451	44 J 44/1/32
V 452	44 J 44/1/33
V 453	44 J 44/1/32
V 454	44 J 44/1/51
V 455	44 J 44/1/32

Annexes

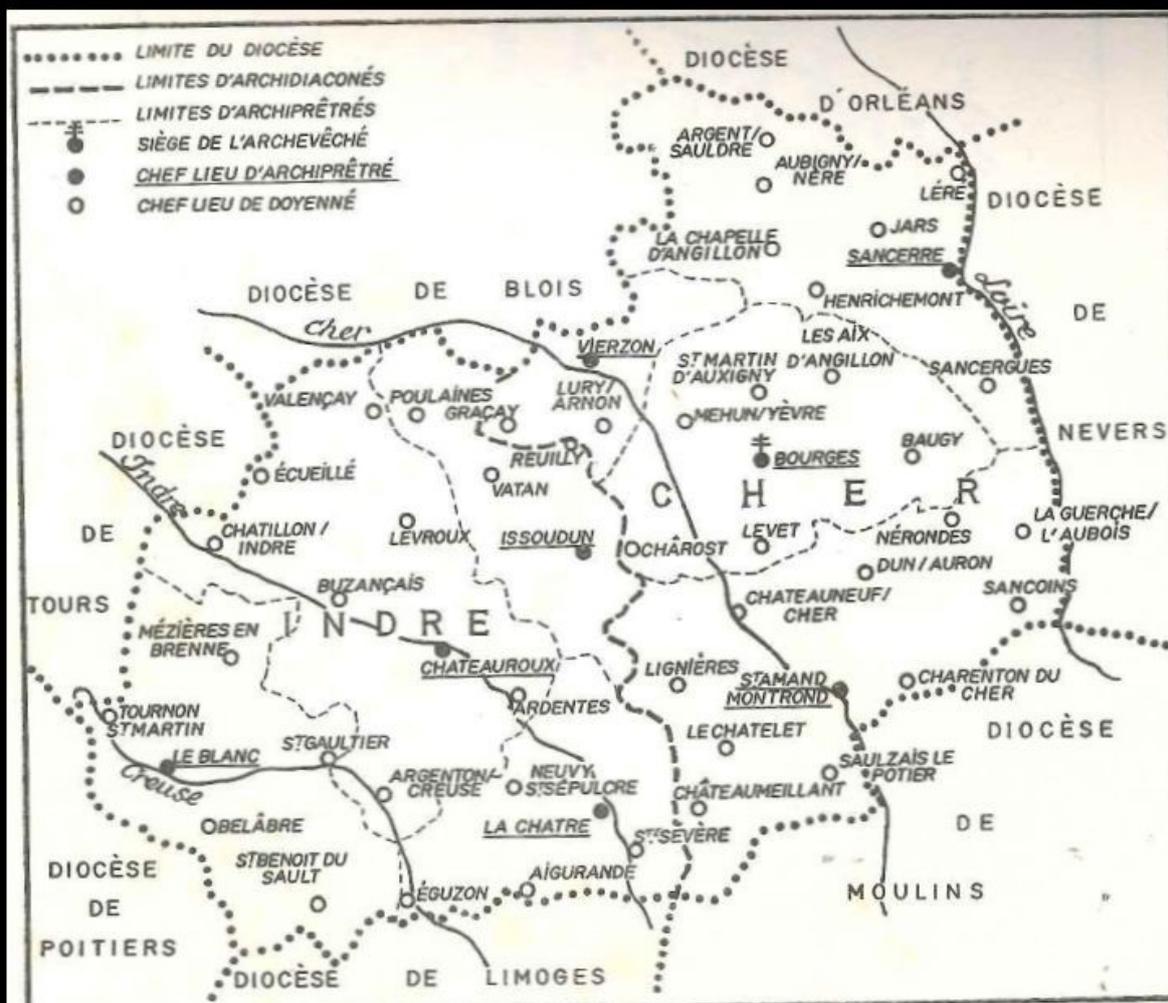
LISTE DES ARCHEVÊQUES DE BOURGES²⁰

Dates d'exercice	Nom
1802-1811	Charles-Isidore de Mercy
1811-1815	François de Paule de Beaumont de Beaupré
1819-1820	Étienne des Gallois de La Tour
1820-1824	Jean-Marie Cliquet de Fontenay
1824-1841	Guillaume-Aubin de Villèle
1842-1859	Marie-Antoine-Célestin Dupont (cardinal)
1859-1861	Alexis-Basile Menjaud
1861-1879	Charles-Amable de La Tour d'Auvergne Lauraguais
1880-1892	Jean-Joseph Marchal
1893-1896	Jean-Pierre Boyer (cardinal)
1897-1909	Pierre-Paul Servonnet

20 Devailly (Guy), Le diocèse de Bourges, Paris, Letouzey & Ané, 1973, p. 248.

CARTE DU DIOCÈSE DE BOURGES

Le diocèse de Bourges, XIX^e et première moitié du XX^e siècle, extraite de Devailly (Guy), *Le diocèse de Bourges*, Paris, Letouzey & Ané, 1973, p. 259.



Le diocèse de Bourges, XIX^e et première moitié du xx^e siècle

GLOSSAIRE

CATHOLICISME : SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES DÉFINITIONS SONT ISSUES DU GLOSSAIRE ÉDITÉE PAR LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE (EGLISE.CATHOLIQUE.FR/GLOSSAIRE)

Archevêque : évêque placé à la tête d'une province ecclésiastique et qui a plusieurs évêques pour suffragants.

Binage [CNRTL]: service de deux paroisses assuré par un même curé.

Clergé régulier : le clergé régulier comprend les clercs qui ont prononcé des vœux et vivent en communauté selon une règle (moines et religieux).

Clergé séculier : le clergé séculier comprend les clercs et les prêtres au service de l'Église dans le cadre de l'Église diocésaine (évêques, prêtres, diacres).

Conseil de fabrique [dictionnaire Larousse et CNRTL] : sous le régime concordataire, assemblée délibérante des fabriques paroissiales chargée d'administrer les biens d'une église.

Curé : prêtre catholique placé à la tête d'une paroisse.

Cure (ou presbytère) : habitation du curé dans une paroisse.

Évêque auxiliaire : dans les diocèses très importants, l'évêque diocésain peut être assisté d'un ou de plusieurs évêques auxiliaires. Ils n'ont pas juridiction directe sur le diocèse tout en ayant le caractère épiscopal.

Évêque coadjuteur : évêque adjoint à l'évêque diocésain, ayant droit de succession.

Évêque in partibus : évêque titulaire qui n'a pas de diocèse propre à gouverner et qui est titulaire d'un ancien siège épiscopal. L'expression vient de la localisation de ce siège dans des parties éloignées géographiques. C'est aussi le cas des évêques appelées à des fonctions administratives au sein de la curie romaine ou des évêques auxiliaires.

Fabrique [CNRTL] : ensemble des biens matériels d'une église paroissiale, revenus affectés à son entretien, gestion matérielle de ces biens et revenus.

Investiture [CNRTL] : mise en possession d'une juridiction en faveur d'un dignitaire ou d'un bénéficiaire ecclésiastique, se déroulant le plus souvent au cours d'une cérémonie symbolique.

Ordre religieux : dans la tradition chrétienne, les ordres religieux sont des associations d'hommes ou de femmes qui s'engagent à suivre le Christ dans une vie évangélique. Les membres sont liés

publiquement, ou parfois en privé, par des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance en vue de mener une vie consacrée.

Pèlerinage : démarche personnelle ou collective que font les fidèles vers un lieu saint pour des motivations religieuses et dans un esprit de foi.

Sacristie : lieu où l'on se prépare aux cérémonies, où l'on garde les divers objets utiles au culte, comme les objets liturgiques (calice, ciboire, patène, ostensor), ornements liturgiques, vêtements et linges liturgiques.

Succursale [CNRTL] : église adjointe à une église paroissiale devenue insuffisante pour accueillir les fidèles de la paroisse.

Vicaire : au sens habituel, le mot est utilisé pour désigner dans une paroisse le collaborateur du curé.

Vicaire épiscopal, vicaire général : collaborateur immédiat de l'évêque.

PROTESTANTISME : SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES DÉFINITIONS SONT ISSUES DU GLOSSAIRE ÉDITÉE PAR L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE (EGLISE-PROTESTANTE-UNIE.FR/GLOSSAIRE)

Conseil presbytéral : conseil formé de laïcs et de pasteurs.

Église, paroisse, église locale : pour les protestants en général, le terme « Église » fait surtout référence aux personnes, d'abord de tous ceux qui croient en Jésus-Christ, ensuite de ceux qui se rassemblent dans un lieu précis. Dans ce cas, on parle d'Église « locale », de paroisse. Le terme « paroisse » désigne à la fois une aire géographique précise, le « territoire de la paroisse », et un groupe de personnes habitant sur ce territoire et constituant la communauté paroissiale.

Pasteur : un pasteur est un homme ou une femme qui travaille dans l'Église. [...] Le pasteur est un théologien qui annonce l'Évangile, donne du sens, questionne, interpelle, met en perspective la vie de ceux qu'il croise, des Églises locales qu'il anime en collaboration avec le conseil presbytéral.

Synode : réunis lors d'une session d'un synode, les délégués des églises locales (formés de pasteurs et de laïcs), décident ensemble les orientations à donner à la vie de l'Église.

Temple : édifice religieux des protestants réformés.

TABLEAU MÉTHODIQUE DES NOMS DE LIEUX

• Départements

Cher
Indre

• Communes

Cher

Bourges
Saint-Florent-sur-Cher
Mehun-sur-Yèvre

Hautes-Pyrénées

Lourdes

Indre

Aigurande	Ceaulmont	Douadic
Aize	Celon	Dunet
Ambrault	Chabris	Dun-le-Poëlier
Anjouin	Chaillac	Écueillé
Ardentes	Chalais	Éguzon-Chantôme
Argenton-sur-Creuse	Champenoise (La)	Étrechet
Argy	Champillet	Faverolles
Arpheuilles	Chapelle-Orthemale (La)	Feusines
Arthon	Chasseneuil	Fléré-la-Rivière
Azay-le-Ferron	Chassignoles	Fontenay
Badecon-le-Pin	Châteauroux	Fontgombault
Bagneux	Châtillon-sur-Indre	Fontguenand
Baraïze	La Châtre	Fougerolles
Baudres	La Châtre-Langlin	Francillon
Bazaiges	Chavin	Gargilles-Dampierre
Beaulieu	Chazelet	Géhée
Bélâbre	Chézelles	Giroux
Berthenoux (La)	Chitray	Gournay
Blanc (Le)	Chouday	Guilly
Bommiers	Ciron	Heugnes
Bonneuil	Cléré-du-Bois	Ingrandes
Bordes (Les)	Clion	Issoudun
Bouesse	Cluis	Jeu-les-Bois
Bouges-le-Château	Coings	Jeu-Maloches
Bretagne	Concremiers	Lacs
Briantes	Condé	Langé
Brion	Crevant	Levroux
Brives	Crozon-sur-Vauvre	
Buxerette (La)	Cuzion	
Buxières-d'Aillac	Déols	
Buzançais	Diors	
	Diou	

Lignac	Nohant-Vic	Sainte-Sévère-sur-Indre
Lignerolles	Nuret-le-Ferron	Saint-Florentin
Lingé		Saint-Gaultier
Liniez	Obterre	Saint-Genou
Lizeray	Orsennes	Saint-Georges-sur-Arnon
Lourdoueix-Saint-Michel	Orville	Saint-Gilles
Lourouer-Saint-Laurent	Oulches	Saint-Hilaire-sur-Benaize
Luant	Palluau-sur-Indre	Saint-Lactencin
Luçay-le-Libre	Parnac	Saint-Marcel
Luçay-le-Mâle	Parpeçay	Saint-Martin-de-Lamps
Lurais	Paudy	Saint-Maur
Lureuil	Paulnay	Saint-Médard
Luzeret	Pêchereau (Le)	Saint-Michel-en-Brenne
Lye	Pellevoisin	Saint-Pierre-de-Jards
Lys-Saint-Georges	Pérassay	Saint-Plantaire
	Pérouille (La)	Saint-Valentin
Magny (Le)	Poinçonnet (Le)	Sarzay
Maillet	Pommiers	Sassierges-Saint-Germain
Malicornay	Le Pont-Chrétien-Chabenet	Saulnay
Mâron	Poulaines	Sauzelles
Martizay	Pouligny-Notre-Dame	Sazeray
Mauvières	Pouligny-Saint-Martin	Ségry
Menetou-sur-Nahon	Pouligny-Saint-Pierre	Selles-sur-Nahon
Ménétréols-sous-Vatan	Préaux	Sougé
Menoux (Le)	Preuilly-la-Ville	
Méobecq	Prissac	Tendu
Mérigny	Pruniers	Thenay
Mers-sur-Indre		Thevet-Saint-Julien
Meunet-Planches	Reuilly	Thizay
Meunet-sur-Vatan	Rivarennnes	Tilly
Mézières-en-Brenne	Rosnay	Tournon-Saint-Martin
Migné	Roussines	Tranger (Le)
Migny	Rouvres-les-Bois	Tranzault
Montchevrier	Ruffec	
Montgivray		Urciers
Montierchaume	Sacierges-Saint-Martin	
Montipouret	Saint-Aigny	Valençay
Montlevicq	Saint-Aoustrille	Varennes-sur-Fouzon
Mosnay	Saint-Août	Vatan
Motte-Feuilly (La)	Saint-Aubin	Velles
Mouhers	Saint-Benoît-du-Sault	Vendoeuvres
Mouhet	Saint-Chartier	Vernelle (La)
Moulins-sur-Céphons	Saint-Christophe-en-Bazelle	Verneuil-sur-Igneraie
Murs	Saint-Christophe-en-Bou- cherie	Veuil
	Saint-Civran	Vicq-Exemplet
Néons-sur-Creuse	Saint-Cyran-du-Jambot	Vicq-sur-Nahon
Néret	Saint-Denis-de-Jouhet	Vigoulant
Neuillay-les-Bois	Sainte-Fauste	Vigoux
Neuvy-Pailloux	Sainte-Gemme	Vijon
Neuvy-Saint-Sépulchre	Sainte-Lizaigne	Villedieu-sur-Indre
Niherne		Villegongis

Villegouin
Villentrois
Villers-les-Ormes
Villiers
Vineuil
Vouillon

Paris

Paris

Puy-de-Dôme

Jumeaux

Val-de-Marne

Vitry-sur-Seine

INDEXATION NOMS DE LIEUX

Sauf indication contraire, les communes indexées ci-après se situent toutes dans le département de l'Indre. Le présent index a choisi d'adopter la dénomination des communes dans le cadre administratif actuel, avec des renvois spécifiques pour les noms anciens ou les communes disparues.

Le terme « Indre » n'a été indexé que dans les cas où il se rapportait, de manière explicite dans l'analyse, à la préfecture ou au Département de l'Indre.

— A —

Aigurande (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 36, 2 V 6; 2 V 21, 5 V 17; 5 V 20; 5 V 23, 6 V 13, 8 V 3, 8 V 12, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28, 8 V 31.
 Aize (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 2 V 6, 2 V 21, 8 V 3, 8 V 8, 8 V 36.
 Ambrault (arr. Issoudun, cant. Ardentes) : 1 V 36, 1 V 59, 2 V 6, 5 V 23, 8 V 3, 8 V 13.
 Anjouin (arr. Issoudun, cant. Valençay) : 1 V 36, 5 V 23, 8 V 1, 8 V 3, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28.
 Ardentes (arr. Châteauroux, ch.-l. de canton) : 1 V 36, 1 V 59, 2 V 6, 5 V 23, 8 V 3, 8 V 12, 8 V 14, 8 V 18, 8 V 28, 8 V 31.
 Argenton-sur-Creuse (arr. Châteauroux, ch.-l. de canton) : 1 V 36, 1 V 59, 2 V 6, 5 V 23, 6 V 21, 8 V 3, 8 V 14, 8 V 18, 8 V 28, 8 V 31.
 Argy (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 36, 1 V 59, 2 V 21, 5 V 23, 6 V 21, 8 V 3.
 Arpheuilles (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 36, 2 V 6, 5 V 23, 6 V 21, 8 V 3.
 Arthon (arr. Châteauroux, cant. Ardentes) : 1 V 36, 5 V 23, 8 V 3, 8 V 36.
 Azay-le-Ferron (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 36, 2 V 6, 5 V 23, 8 V 3.

— B —

Badecon-le-Pin (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 36, 1 V 59, 1 V 61, 2 V 6, 2 V 21, 5 V 24, 8 V 3, 8 V 5, 8 V 14.
 Bagneux (arr. Issoudun, cant. Valençay) : 1 V 36, 5 V 24, 8 V 3, 8 V 14.
 Baraize (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 36, 2 V 6, 5 V 24, 8 V 1, 8 V 3, 8 V 12, 8 V 13.
 Baudres (arr. Châteauroux, cant. Levroux) : 1 V 36, 1 V 59, 5 V 24, 8 V 3, 8 V 27.
 Bazaiges (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 36, 1 V 59, 2 V 6, 5 V 24, 8 V 3, 8 V 13, 8 V 36.
 Beaulieu (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 37, 1 V 59, 2 V 6, 5 V 24, 8 V 3.
 Bélâbre (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 37, 1 V 59, 2 V 6, 2 V 15, 2 V 21, 5 V 24, 6 V 16, 8 V 3, 8 V 8, 8 V 14, 8 V 18.
 La Berthenoux (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 37, 1 V 59, 5 V 24, 8 V 3, 8 V 13, 8 V 27.

Le Blanc (ch.-l. d'arrondissement et de canton) : 1 V 38, 1 V 59, 2 V 1, 2 V 6, 2 V 21, 5 V 2, 5 V 24, 6 V 19, 6 V 21, 8 V 14.
 - église Saint-Étienne : 8 V 3, 8 V 28, 8 V 31.
 - église Saint-Génitour : 8 V 3, 8 V 28.
 Bommiers (arr. Issoudun, cant. La Châtre) : 1 V 38, 1 V 59, 5 V 24, 8 V 1, 8 V 3, 8 V 8, 8 V 13.
 Bonneuil (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 38, 2 V 6, 5 V 24, 8 V 3, 8 V 13, 8 V 18.
 Les Bordes (arr. et cant. Issoudun) : 2 V 6, 8 V 31.
 Bouesse (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 38, 1 V 59, 5 V 24, 8 V 3, 8 V 36.
 Bouges-le-Château (arr. Châteauroux, cant. Levroux) : 1 V 38, 1 V 59, 2 V 21, 5 V 25, 5 V 36, 8 V 3, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28.
 Bourges (Cher).
 Archevêché : 1 V 1, 1 V 6, 2 V 2-3, 2 V 5, 2 V 13, 2 V 18, 2 V 32, 4 V 2, 4 V 6, 5 V 1-2, 5 V 4, 5 V 11, 8 V 19.
 Consistoire : 7 V 7.
 Cour d'appel : 6 V 1.
 Séminaire : 1 V 63.
 Bretagne (arr. Châteauroux, cant. Levroux) : 2 V 6, 8 V 3, 5 V 25, 8 V 28.
 Briantes (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 39, 1 V 59, 2 V 6, 2 V 21, 5 V 25, 8 V 3, 8 V 31.
 Brion (arr. Châteauroux, cant. Levroux) : 1 V 39, 1 V 59, 5 V 25, 8 V 3, 8 V 18, 8 V 27, 8 V 31.
 Brives (arr. Issoudun, cant. La Châtre) : 1 V 39, 2 V 6, 5 V 25, 8 V 3.
 La Buxerette (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 2 V 6, 2 V 21, 5 V 25, 8 V 3, 8 V 36.
 Buxeuil (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 39, 5 V 25, 8 V 3.
 Buxières-d'Aillac (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 39, 2 V 6, 5 V 25, 8 V 3, 8 V 36.
 Buzançais (arr. Châteauroux, ch.-l. de canton) : 1 V 39, 2 V 6, 2 V 15, 2 V 21, 5 V 25, 6 V 14, 6 V 19, 8 V 3, 8 V 14, 8 V 28.

— C —

Ceaulmont (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 39, 1 V 59, 5 V 26, 8 V 1, 8 V 4.
 Celon (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 39, 5 V 26, 8 V 4.

Chabris (arr. Issoudun, cant. Valençay) : 1 V 39, 1 V 59, 2 V 7, 2 V 21, 5 V 26, 6 V 13, 8 V 4.

Chaillac (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 40, 2 V 7, 5 V 26, 8 V 4, 8 V 12, 8 V 14.

Chalais (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 40, 1 V 59, 5 V 26, 8 V 4, 8 V 14.

La Champenoise (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 40, 1 V 59, 5 V 26, 8 V 4, 8 V 12, 8 V 14, 8 V 36.

Champillet (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 40, 1 V 59, 2 V 7, 2 V 21, 5 V 26, 8 V 4.

Chantôme : voir *Éguzon-Chantôme*.

La Chapelle-Orthemale (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 40, 2 V 4, 2 V 7, 5 V 26, 8 V 4, 8 V 36.

Chasseneuil (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 40, 1 V 59, 5 V 26, 8 V 4, 8 V 13.

Chassignoles (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 40, 2 V 21, 5 V 26, 8 V 4.

Châteauroux : 1 V 41, 2 V 4, 2 V 7, 2 V 21, 4 V 6, 5 V 26, 6 V 2, 6 V 6-7, 6 V 21, 7 V 5, 7 V 6, 8 V 23, 8 V 24, 8 V 28, 8 V 31, 8 V 40.

- église Notre-Dame : 8 V 4, 8 V 12, 8 V 13.

- église Saint-André : 1 V 59, 8 V 4, 8 V 12, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28.

- église Saint-Christophe : 1 V 59, 8 V 4.

- église Saint-Martial : 8 V 13.

- temple : 7 V 6, 8 V 4.

- Touvent : 2 V 15, 8 V 12, 8 V 19, 8 V 21-24.

Châtillon-sur-Indre (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 42, 2 V 21, 5 V 27, 6 V 21, 8 V 4, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28, 8 V 31.

La Châtre (ch.-l. d'arrondissement et de canton) : 1 V 42, 1 V 59, 2 V 1; 2 V 7; 2 V 18; 2 V 21; 5 V 2; 5 V 27, 8 V 4, 8 V 12, 8 V 14, 8 V 28, 8 V 38.

La Châtre-Langlin (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 42, 1 V 59, 5 V 27, 8 V 4.

Chavin (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 42, 2 V 21, 5 V 27, 8 V 4.

Chazelet (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 42, 5 V 27, 8 V 4, 8 V 36.

Cher.

Département : 8 V 20.

Préfecture : 1 V 1, 1 V 13.

Chézelles (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 42, 5 V 27, 8 V 4, 8 V 31.

Chitray (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 42, 5 V 27, 8 V 4, 2 V 7, 8 V 13, 8 V 18.

Chouday (arr. et cant. Issoudun) : 1 V 42, 1 V 59, 2 V 7, 5 V 27, 8 V 4, 8 V 13.

Ciron (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 42, 1 V 59, 5 V 27, 8 V 4, 8 V 12, 8 V 14, 8 V 28.

Cléré-du-Bois (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 42, 1 V 59, 5 V 27, 8 V 4, 8 V 27.

Clion-sur-Indre (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 42, 1 V 59, 2 V 7, 2 V 21, 5 V 27, 8 V 4, 8 V 14, 8 V 18, 8 V 28, 8 V 31.

Cluis (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 43, 1 V 59, 2 V 7, 2 V 21, 5 V 27, 8 V 4, 8 V 13, 8 V 25.

Coings (arr. Châteauroux, cant. Levroux) : 1 V 43, 1 V 59, 5 V 27, 8 V 4, 8 V 27, 8 V 31.

Concremiers (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 43, 5 V 27, 8 V 4, 8 V 13, 8 V 36.

Condé (arr. Issoudun, cant. La Châtre) : 1 V 43, 2 V 7, 5 V 27, 8 V 4, 8 V 13, 8 V 18.

Crevant (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 43, 1 V 59, 2 V 21, 8 V 4, 8 V 30.

Crozon-sur-Vauvre (arr. La Châtre, cant. Aigurande) : 1 V 43, 2 V 15, 5 V 27, 8 V 4.

Cuzion (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 43, 1 V 59, 2 V 7, 5 V 27, 8 V 4, 8 V 31.

— D —

Dampierre : voir *Gargilesse-Dampierre*.

Déols (arr. et cant. Châteauroux) : 1 V 43, 1 V 59, 2 V 8, 2 V 21, 5 V 28, 6 V 13, 8 V 4, 8 V 13, 8 V 31.

Diors (arr. Châteauroux, cant. Ardentes) : 1 V 43, 2 V 8, 5 V 28, 8 V 14, 8 V 28, 8 V 31.

Diou (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 43, 1 V 59, 2 V 8, 2 V 21, 8 V 4, 8 V 13.

Douadic (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 43, 1 V 59, 5 V 28, 8 V 4.

Dun-le-Poëlier (arr. Issoudun, cant. Valençay) : 1 V 43, 5 V 28, 8 V 4, 8 V 13, 8 V 18, 8 V 31.

Dunet (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 43, 2 V 8, 5 V 28, 8 V 4.

— E —

Écueillé (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 44, 1 V 59, 2 V 8, 2 V 19, 2 V 21, 5 V 28, 8 V 4, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28, 8 V 31.

Éguzon-Chantôme (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 44, 2 V 7-8, 2 V 21, 5 V 28, 8 V 4, 8 V 4, 8 V 13, 8 V 30, 8 V 31.

Étrechet (arr. Châteauroux, cant. Ardentes) : 1 V 44, 1 V 59, 2 V 8, 5 V 28, 8 V 4, 8 V 31.

— F —

Faverolles (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 44, 5 V 29, 8 V 14, 8 V 27, 8 V 28, 8 V 31.

Feusines (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 44, 2 V 8, 2 V 21, 5 V 29, 8 V 4.

Fléré-la-Rivière (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 44, 1 V 59, 2 V 21, 5 V 29, 8 V 4, 8 V 31.

Fontenay (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 44, 2 V 8, 5 V 29, 8 V 4, 8 V 13.

Fontgombault (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 44, 1 V 61, 5 V 29, 6 V 4, 8 V 4.

Fontguenand (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 44, 1 V 59, 2 V 8, 5 V 29, 8 V 4, 8 V 31.

Fougerolles (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 44, 2 V 21, 5 V 29, 8 V 4, 8 V 13, 8 V 14.

Francillon (arr. Châteauroux, cant. Levroux) : 5 V 29, 8 V 28.

Frédille (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 2 V 9, 2 V 21.

— G —

Gargillesse-Dampierre (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 43, 1 V 44, 2 V 8, 5 V 30, 8 V 4, 8 V 36.

Gehée (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 45, 2 V 21, 5 V 28, 5 V 30, 8 V 4, 8 V 31.

Giroux (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 45, 2 V 8, 5 V 30, 8 V 4, 8 V 27, 8 V 31, 8 V 36.

Gournay (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 45, 1 V 59, 2 V 21, 5 V 30, 8 V 4, 8 V 13, 8 V 36.

Guilly (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 45, 1 V 59, 2 V 21, 5 V 30, 8 V 4, 8 V 13, 8 V 14.

— H —

Heugnes (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 45, 1 V 60, 5 V 30, 8 V 4.

— I —

Indre

Département : 8 V 20, 8 V 22, 8 V 23, 8 V 24.

Préfecture : 1 V 1, 1 V 13, 7 V 5, 8 V 29, 8 V 35-38.

Ingrandes (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 45, 1 V 60, 2 V 8, 5 V 30, 8 V 1, 8 V 4, 8 V 18, 8 V 36, 8 V 41.

Issoudun (ch.-l. d'arrondissement et de canton) : 1 V 45, 1 V 60, 2 V 1, 2 V 8, 2 V 15, 2 V 19, 2 V 22, 5 V 30, 6 V 3, 6 V 15, 6 V 21, 8 V 4, 8 V 8, 8 V 12, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 38.

— J —

Jeu-les-Bois (arr. Châteauroux, cant. Ardentes) : 1 V 45, 1 V 60, 2 V 4, 5 V 31, 8 V 4, 8 V 36.

Jeu-Maloches (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 45, 5 V 31, 8 V 4.

Jumeaux (Puy-de-Dôme) : 6 V 14

— L —

Lacs (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 45, 2 V 9, 5 V 31, 8 V 5, 8 V 36.

Langé (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 45, 2 V 9, 2 V 22, 5 V 31, 8 V 5, 8 V 18.

Levroux (arr. Châteauroux, cant. Levroux) : 1 V 46, 1 V 60, 2 V 9, 2 V 15, 2 V 22, 5 V 31, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 18, 8 V 28, 8 V 31.

Lignac (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 46, 1 V 60, 2 V 9, 5 V 31, 8 V 5.

Lignerolles (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 46, 5 V 31, 8 V 5.

Lingé (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 46, 1 V 60, 2 V 22, 5 V 31, 8 V 5.

Liniez (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 46, 1 V 60, 5 V 31, 8 V 5.

Lizeray (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 46, 5 V 31, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 36.

Lourdes (Hautes-Pyrénées) : 2 V 19.

Lourdoux-Saint-Michel (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 46, 2 V 9, 6 V 12, 6 V 21, 8 V 5.

Lourouer-les-Bois : voir Poinçonnet (Le).

Lourouer-Saint-Laurent (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 46, 5 V 31, 8 V 5, 8 V 36.

Luant (arr. Châteauroux, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 46, 2 V 9, 5 V 31, 8 V 5, 8 V 36.

Lucay-le-Libre (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 46, 1 V 60, 2 V 22, 5 V 31, 8 V 5.

Lucay-le-Mâle (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 46, 5 V 31, 6 V 19, 8 V 5, 8 V 36.

Lurais (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 47, 2 V 9, 2 V 22, 5 V 31, 8 V 5, 8 V 13.
 Lureuil (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 47, 2 V 9, 2 V 22, 5 V 31, 8 V 5, 8 V 36.
 Luzeret (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 47, 2 V 9, 5 V 31, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 36.
 Lye (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 47, 1 V 60, 2 V 22, 5 V 31, 8 V 5, 8 V 27, 8 V 31.
 Lys-Saint-Georges (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 47, 1 V 60, 5 V 31, 8 V 5, 8 V 27, 8 V 31, 8 V 36.

— M —

Le Magny (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 47, 2 V 9, 5 V 32, 8 V 5.
 Maillet (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 47, 2 V 9, 5 V 32, 8 V 5.
 Malicornay (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 47, 1 V 60, 5 V 32, 8 V 5.
 Mâron (arr. Châteauroux, cant. Ardentes) : 1 V 47, 1 V 60, 2 V 22, 5 V 32, 8 V 5.
 Martizay (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 47, 5 V 32, 8 V 5.
 Mauvières (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 47, 2 V 9, 5 V 32, 8 V 5, 8 V 36.
 Mehun-sur-Yèvre (Cher, arr. Vierzon, ch.-l. de canton) : 7 V 2.
 Menetou-sur-Nahon (arr. Issoudun, cant. Valençay) : 8 V 28.
 Ménétréols-sous-Vatan (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 47, 2 V 9, 5 V 32, 8 V 5, 8 V 36.
 Le Menoux (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 47, 5 V 32, 8 V 5.
 Méobecq (arr. Châteauroux, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 47, 1 V 60, 5 V 32, 6 V 21, 8 V 5, 8 V 8.
 Mérigny (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 47, 1 V 60, 2 V 22, 5 V 32, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 27, 8 V 31.
 Mers-sur-Indre (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 47, 2 V 22, 5 V 32, 8 V 5.
 Meunet-Planches (arr. Issoudun, cant. La Châtre) : 1 V 47, 1 V 60, 2 V 22, 5 V 32, 8 V 5.
 Meunet-sur-Vatan (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 47, 1 V 60, 2 V 9 ; 2 V 22 ; 5 V 32, 8 V 5, 8 V 27, 8 V 31.
 Mézières-en-Brenne (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 47, 1 V 60, 2 V 9, 2 V 22, 5 V 32, 6 V 10, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28, 8 V 31.
 Migné (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 48, 1 V 60, 2 V 9, 5 V 33, 8 V 1, 8 V 5.

Migny (arr. et cant. Issoudun) : 2 V 9, 8 V 5.
 Montchevrier (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 48, 2 V 22, 5 V 33, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 27, 8 V 31.
 Montgivray (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 48, 1 V 60, 2 V 22, 5 V 33, 8 V 5, 8 V 14, 8 V 27, 8 V 28, 8 V 31.
 Montierchaume (arr. Châteauroux, cant. Ardentes) : 1 V 48, 5 V 33, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 27, 8 V 28, 8 V 31.
 Montipouret (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 48, 5 V 33, 8 V 5.
 Montlevicq (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 48, 1 V 60, 5 V 33, 8 V 5, 8 V 36.
 Mosnay (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 48, 1 V 60, 2 V 9, 5 V 33, 8 V 5, 8 V 36.
 La Motte-Feuilly (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 48, 2 V 9, 2 V 21, 5 V 33, 8 V 5.
 Mouhers (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 48, 2 V 9, 2 V 22, 5 V 33, 8 V 5.
 Mouhet (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 48, 5 V 33, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 14.
 Moulins-sur-Céphons (arr. Châteauroux, cant. Levroux) : 1 V 48, 1 V 60, 5 V 33, 8 V 5, 8 V 13.
 Murs (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 49, 2 V 9, 5 V 20, 5 V 33, 8 V 5, 8 V 18, 8 V 31.

— N —

Néons-sur-Creuse (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 49, 1 V 60, 2 V 22, 5 V 21, 5 V 34, 8 V 5, 8 V 27.
 Nérét (arr. et cant. La Châtre) : 2 V 10, 5 V 34, 8 V 5.
 Neuillay-les-Bois (arr. Châteauroux, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 49, 1 V 60, 5 V 34, 8 V 5, 8 V 13.
 Neuvy-Pailloux (arr. Issoudun, cant. La Châtre) : 1 V 49, 1 V 60, 2 V 10, 5 V 34, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 18.
 Neuvy-Saint-Sépulchre (arr. La Châtre, ch.-l. de canton) : 1 V 49, 1 V 60, 2 V 22, 5 V 34, 6 V 13, 8 V 5, 8 V 8.
 Niherne (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 49, 1 V 60, 5 V 17, 5 V 34, 8 V 1, 8 V 5.
 Nohant-Vic (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 49, 1 V 60, 2 V 10, 5 V 18, 5 V 34, 8 V 5.
 Nuret-le-Ferron (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 49, 5 V 34, 8 V 5.

— O —

- Obterre (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 49, 1 V 60, 2 V 19, 5 V 34, 8 V 5, 8 V 13.
Orsennes (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 49, 1 V 60, 2 V 10, 5 V 34, 6 V 21, 8 V 5.
Orville (arr. Issoudun, cant. Valençay) : 1 V 49, 2 V 10, 2 V 22, 5 V 34, 8 V 5, 8 V 8.
Oulches (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 49, 5 V 34, 8 V 5.

— P —

- Palluau-sur-Indre (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 49, 1 V 60, 2 V 10, 5 V 35, 8 V 5, 8 V 14, 8 V 31.
Paris : 7 V 8.
Parnac (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 49, 1 V 60, 5 V 35, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28.
Parpeçay (arr. Issoudun, cant. Valençay) : 1 V 49, 1 V 61, 5 V 35, 8 V 1, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28.
Paudy (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 50, 1 V 61, 2 V 22, 5 V 35, 8 V 5.
Paulmery : voir *La Vernelle*
Paulnay (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 50, 5 V 35, 8 V 5.
Le Pêchereau (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 50, 2 V 22, 5 V 35, 8 V 5.
Pellevoisin (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 50, 1 V 61, 5 V 35, 6 V 21, 8 V 5, 8 V 14, 8 V 36.
Pérassay (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 50, 1 V 61, 5 V 35, 8 V 5.
La Pérouille (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 50, 2 V 10, 5 V 35, 8 V 5.
Le Pin : voir *Badecon-le-Pin*.
Le Poinçonnet (arr. Châteauroux, cant. Ardentes) : 1 V 46, 1 V 50, 1 V 60, 1 V 61, 5 V 35, 8 V 5.
Pommiers (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 50, 1 V 61, 2 V 22, 5 V 35, 8 V 5.
Le Pont-Chrétien-Chabenet (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 2 V 10, 2 V 15.
Poulaines (arr. Issoudun, cant. Valençay) : 1 V 50, 2 V 10, 2 V 22, 5 V 35, 8 V 5.

- Poulligny-Notre-Dame (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 50, 5 V 35, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28.
Poulligny-Saint-Martin (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 50, 2 V 10, 5 V 35, 8 V 5, 8 V 36.
Poulligny-Saint-Pierre (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 50, 2 V 10, 5 V 35, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 27.
Préaux (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 50, 1 V 61, 2 V 10, 2 V 22, 5 V 35, 8 V 5, 8 V 36.
Preuilly-la-Ville (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 50, 2 V 10, 5 V 35, 8 V 1, 8 V 5, 8 V 36.
Prissac (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 50, 2 V 10, 5 V 35, 8 V 5, 8 V 31.
Pruniers (arr. Issoudun, cant. La Châtre) : 1 V 51, 8 V 5.

— R —

- Reuilly (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 51, 1 V 61, 2 V 10, 5 V 36, 7 V 5, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28, 8 V 31.
Rivarennnes (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 51, 5 V 36, 8 V 5, 8 V 14, 8 V 36.
Rosnay (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 51, 5 V 36, 8 V 5.
Roussines (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 51, 2 V 10, 5 V 36, 8 V 5.
Rouvres-les-Bois (arr. Châteauroux, cant. Levroux) : 1 V 51, 2 V 22, 5 V 36, 8 V 5.
Ruffec-le-Château (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 51, 2 V 10, 5 V 36, 8 V 5.

— S —

- Sacieres-Saint-Martin (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 51, 2 V 22, 5 V 36, 8 V 5, 8 V 31.
Saint-Aigny (arr. et cant. Le Blanc) : 5 V 36, 8 V 5, 8 V 36.
Saint-Aoustrille (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 2 V 11, 5 V 36, 8 V 5.
Saint-Août (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 51, 1 V 61, 5 V 36, 8 V 5.
Saint-Aubin (arr. Issoudun, cant. La Châtre) : 1 V 51, 1 V 61, 2 V 11, 5 V 36, 8 V 5, 8 V 18.
Saint-Benoît-du-Sault (arr. Le Blanc, ch.-l. de canton) : 1 V 51, 2 V 11 ; 2 V 22 ; 5 V 36, 6 V 11, 6 V 21, 8 V 5, 8 V 14, 8 V 28, 8 V 31.
Saint-Chartier (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 52, 2 V 11, 2 V 21-22 ; 5 V 36, 8 V 5.

Saint-Christophe-en-Bazelle (arr. Issoudun, cant. Valençay) : 1 V 52, 5 V 36, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28.

Saint-Christophe-en-Boucherie (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 52, 1 V 61, 5 V 36, 8 V 5.

Saint-Civran (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 52, 2 V 11, 8 V 5.

Saint-Cyran-du-Jambot (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 52, 1 V 61, 2 V 11, 2 V 22, 5 V 36, 8 V 5, 8 V 12, 8 V 27, 8 V 31.

Saint-Denis-de-Jouhet (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 52, 2 V 11, 2 V 22, 5 V 36, 8 V 5.

- Château des Mottes : 8 V 19.

Sainte-Colombe : voir Bouges-le-Château.

Sainte-Fauste (arr. Issoudun, cant. Ardentes) : 1 V 52, 2 V 11, 5 V 36, 8 V 5, 8 V 36.

Sainte-Gemme (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 52, 5 V 36, 8 V 5, 8 V 36.

Sainte-Lizaigne (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 52, 1 V 61, 5 V 37, 8 V 5, 8 V 31.

Sainte-Sévère-sur-Indre (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 52, 2 V 11, 5 V 37, 8 V 5, 8 V 12, 8 V 14.

Saint-Florent-sur-Cher (Cher) : 2 V 5.

Saint-Florentin (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 2 V 22, 8 V 8.

Saint-Gaultier (arr. Le Blanc, ch.-l. de canton) : 1 V 52, 1 V 61, 1 V 64, 5 V 36, 8 V 5, 8 V 12, 8 V 13, 8 V 19, 8 V 31, 8 V 32, 8 V 36.

Saint-Genou (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 52, 5 V 36, 6 V 21, 8 V 5, 8 V 8.

Saint-Georges-sur-Arnon (arr. et cant. Issoudun) : 1 V 52, 1 V 61, 5 V 36, 8 V 1, 8 V 5.

Saint-Gilles (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 53, 2 V 11, 5 V 36, 8 V 5, 8 V 36.

Saint-Hilaire-sur-Benaize (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 53, 5 V 37, 6 V 19, 8 V 5.

Saint-Lactencin (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 61, 5 V 37, 8 V 5, 8 V 36.

Saint-Marcel (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 53, 1 V 61, 2 V 22, 5 V 22, 5 V 37, 8 V 1, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 31.

Saint-Martin-de-Lamps (arr. Châteauroux, cant. Levroux) : 1 V 53, 1 V 61, 2 V 11, 5 V 37, 8 V 5, 8 V 27, 8 V 36.

Saint-Maur (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 5 V 37, 8 V 5.

Saint-Médard (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 8 V 28.

Saint-Michel-en-Brenne (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 53, 1 V 61, 5 V 37, 8 V 5, 8 V 36.

Saint-Pierre-de-Jards (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 53, 1 V 61, 5 V 37, 8 V 5.

Saint-Pierre-de-Lamps (arr. Châteauroux, cant. Levroux) : 5 V 37.

Saint-Plantaire (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 53, 8 V 5.

Saint-Valentin (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 53, 1 V 61, 2 V 11, 5 V 37, 8 V 1, 8 V 5, 8 V 8, 8 V 18.

Sarzay (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 53, 1 V 61, 5 V 38, 8 V 5, 8 V 27, 8 V 31.

Sassierges-Saint-Germain (arr. Châteauroux, cant. Ardentes) : 1 V 53, 2 V 11, 2 V 22, 5 V 38, 8 V 1, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 36.

Saulnay (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 53, 5 V 38, 6 V 21, 8 V 5, 8 V 36.

Sauzelles (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 53, 1 V 60, 1 V 61, 5 V 38, 8 V 5.

Sazeray (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 53, 5 V 38, 6 V 9, 8 V 5, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 31.

Ségry (arr. et cant. Issoudun) : 1 V 53, 1 V 61, 2 V 11, 5 V 38, 8 V 5, 8 V 13.

Selles-sur-Nahon (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 5 V 38, 8 V 5.

Sougé (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 53, 1 V 61, 2 V 22, 5 V 38, 8 V 5.

— T —

Tendu (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 54, 1 V 61, 5 V 39, 8 V 6, 8 V 36.

Thenay (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 54, 5 V 39, 8 V 6.

Thevet-Saint-Julien (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 54, 1 V 61, 5 V 39, 8 V 6, 8 V 27, 8 V 31.

Thizay (arr. Issoudun, cant. La Châtre) : 1 V 54, 1 V 61, 2 V 12, 5 V 39, 8 V 6, 8 V 14.

Tilly (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 54, 5 V 39, 8 V 6, 8 V 13, 8 V 27, 8 V 31.

Tournon-Saint-Martin (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 54, 1 V 60, 1 V 61, 2 V 12, 5 V 22, 5 V 39, 8 V 1, 8 V 6, 8 V 12, 8 V 14.

Touvent : voir Châteauroux.

Le Tranger (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 54, 2 V 12, 5 V 39, 8 V 6.

Tranzault (arr. La Châtre, cant. Neuvy-Saint-Sépulchre) : 1 V 54, 2 V 12, 5 V 39, 8 V 6, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 27, 8 V 30, 8 V 36.

— U —

Urciers (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 54, 5 V 39, 8 V 6.

— V —

Valençay (arr. Châteauroux, ch.-l. de canton) : 1 V 54, 2 V 12, 2 V 22, 5 V 39, 6 V 10, 7 V 5, 8 V 6, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 18, 8 V 28, 8 V 30, 8 V 31.
Varennes-sur-Fouzon (arr. Issoudun, cant. Valençay) : 1 V 55, 2 V 22, 5 V 39, 7 V 5, 8 V 6, 8 V 13, 8 V 31.

Vatan (arr. Issoudun, cant. Levroux) : 1 V 54, 5 V 40, 8 V 6, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28.

Velles (arr. Châteauroux, cant. Argenton-sur-Creuse) : 1 V 55, 2 V 12, 5 V 41, 8 V 6, 8 V 13, 8 V 36.

Vendœuvres (arr. Châteauroux, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 55, 5 V 41, 8 V 6.

La Vernelle (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 55, 2 V 10, 2 V 12, 5 V 35, 5 V 41, 7 V 6, 8 V 6, 8 V 8.

Verneuil-sur-Igneraie (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 55, 2 V 12, 5 V 41, 8 V 6.

Veuil (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 55, 5 V 41, 8 V 6.

Vicq-Exempt (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 55, 5 V 41, 8 V 6, 8 V 13, 8 V 14, 8 V 28.

Vicq-sur-Nahon (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 55, 2 V 12, 2 V 22, 5 V 41, 8 V 6, 8 V 14, 8 V 18, 8 V 31.

Vigoulant (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 55.

Vigoux (arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier) : 1 V 55, 1 V 61, 5 V 42, 8 V 6.

Vijon (arr. et cant. La Châtre) : 1 V 56, 2 V 12, 5 V 42, 8 V 6, 8 V 13.

Villedieu-sur-Indre (arr. Châteauroux, cant. Buzançais) : 1 V 56, 1 V 61, 2 V 12, 2 V 19, 2 V 22, 5 V 32, 5 V 42, 8 V 6, 8 V 31.

Villegongis (arr. Châteauroux, cant. Levroux) : 1 V 56, 1 V 61, 2 V 12, 2 V 22, 5 V 42, 8 V 6, 8 V 14, 8 V 28, 8 V 36.

Villegouin (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 56, 5 V 42, 8 V 6, 8 V 36.

Villentrois (arr. Châteauroux, cant. Valençay) : 1 V 56, 1 V 61, 2 V 4, 2 V 12, 2 V 22, 5 V 42, 8 V 6, 8 V 31.

Villers : voir *Villers-les-Ormes*.

Villers-les-Ormes (arr. et cant. Châteauroux) : 2 V 12, 5 V 42, 8 V 6.

Villiers (arr. et cant. Le Blanc) : 1 V 56, 5 V 42, 8 V 6.

Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) : 6 V 14

Vineuil (arr. Châteauroux, cant. Levroux) : 1 V 56, 1 V 61, 2 V 12, 5 V 42, 8 V 6.

Vouillon (arr. Issoudun, cant. Ardentes) : 1 V 56, 1 V 61, 5 V 18, 5 V 21, 5 V 42, 8 V 6, 8 V 36.

Indexation - mots matières

Tableau méthodique

Sont notés en italique les termes d'indexation qui ont été ajoutés à ceux du Thésaurus pour les besoins de cet instrument de recherche.

Catégorie du Thésaurus W	Mot-matière indexé
Administration	Administration centrale, administration communale, administration départementale, administration préfectorale, aliénation domaniale, comptabilité publique, concession funéraire, domaine immobilier, domaine mobilier, police des cultes
Agriculture	Aménagement forestier, baux ruraux.
Éducation et sciences	Bourse d'études, enseignement religieux, enseignement élémentaire, enseignement secondaire, enseignement supérieur
Équipement	Construction, surveillance des bâtiments
Extérieur	Conscription, réquisitions militaires.
Justice	Juge de paix, officier de police judiciaire
Opinion	
	Vie politique Acte d'opposition
	Vie publique Dons-et-legs
	Vie religieuse Association culturelle, <i>conseil presbytéral</i> , <i>binage</i> , circonscription ecclésiastique (<i>consistoire</i> , diocèse, paroisse), congrégation, édifice culturel (chapelle, <i>convent</i> , église, temple), fabrique d'église, institution ecclésiastique (<i>abbaye</i> , administration diocésaine, <i>consistoire israélite</i> , séminaire religieux), judaïsme, ministre du culte (archevêque, chapitre, évêque, ordres religieux, pasteur, prêtre, vicaire, <i>vicaire coadjuteur</i> , <i>vicaire capitulaire</i> , <i>vicaire général</i>), <i>palais épiscopal</i> , pratique religieuse, presbytère, protestantisme, temporel ecclésiastique
Société	Aide sociale, carrière professionnelle, collecte publique, conditions de travail, <i>congés</i> , établissement médico-social, personne âgée, rémunération, succession
Temps libre et sociabilité	Bibliothèque, œuvre d'art, patrimoine écrit

INDEX DES MOTS MATIÈRE

Le présent index suit les préconisations édictées dans le Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales anciennes, modernes et contemporaines. Il a néanmoins été adapté en plusieurs endroits afin de mieux correspondre au contenu de la série V des Archives départementales de l'Indre.

L'entrée « congés » désigne, plus que les congés au sens contemporain du terme référencés par le Thésaurus W, les autorisations d'absence accordés aux membres du clergé ; en outre, plusieurs entrées ont été ajoutées : ainsi de binage, conseil presbytéral (placé sur le même plan que fabrique d'église), consistoire, consistoire israélite, pasteur, vicaire capitulaire, vicaire co-adjuteur et vicaire général. Les termes « ministre du culte » et « circonscription ecclésiastique » ont en outre été développés afin de proposer une indexation plus riche au chercheur.

N'ont pas été indexés dans le présent index les termes « catholicisme », puisqu'à l'exception de la sous-série 7 V, la série des Cultes traite presque exclusivement de cette religion, et « curé » auquel a été préféré le terme « prêtre ». Enfin, l'administration préfectorale n'a fait l'objet d'une indexation que lorsque l'analyse la mentionnait explicitement, étant entendu que, par défaut, tout dossier entré en série V est traité par celle-ci.

— A —

Acte d'opposition : 1 V 59-61.
Administration centrale : 1 V 1, 1 V 13, 2 V 1-16, 2 V 18-19, 2 V 26-29, 2 V 32, 2 V 39, 5 V 1-2, 5 V 6, 5 V 8, 5 V 10-11, 5 V 13, 6 V 3, 6 V 11, 6 V 13, 6 V 17, 6 V 20, 6 V 23, 7 V 3, 8 V 8, 8 V 27, 8 V 31, 8 V 35.
Administration communale : 1 V 13, 1 V 14-15, 1 V 36-56, 1 V 59-61, 2 V 1, 2 V 4, 2 V 6-12, 2 V 18-19, 4 V 7-11, 5 V 3-4, 5 V 6, 5 V 11, 5 V 13, 6 V 11, 7 V 3, 8 V 1, 8 V 8, 8 V 15, 8 V 18, 8 V 25-30, 8 V 32, 8 V 36.
Administration départementale : 4 V 2, 4 V 11, 5 V 6, 5 V 12, 6 V 1, 7 V 7, 8 V 17, 8 V 20-24.
Administration diocésaine : 1 V 1, 2 V 2-3, 2 V 5-13, 2 V 18-19, 2 V 32, 2 V 38, 4 V 2, 4 V 6, 5 V 1, 5 V 13, 8 V 16-25.
Administration préfectorale : 1 V 1, 1 V 13, 2 V 1-14, 2 V 16, 2 V 18-19, 2 V 26-29, 2 V 32, 2 V 39, 4 V 2, 5 V 2-4, 5 V 6, 5 V 9-11, 5 V 13, 6 V 1, 6 V 4, 6 V 13, 6 V 23, 7 V 8, 8 V 1-2, 8 V 8, 8 V 13, 8 V 16, 8 V 21, 8 V 27, 8 V 29, 8 V 31, 8 V 35, 8 V 37-38.
Affermage : voir Baux ruraux.
Aide sociale : 1 V 18-56, 2 V 25-30, 6 V 2-3, 7 V 7, 8 V 30, 8 V 33-38.
Aliénation domaniale : 8 V 22.
Aménagement forestier : 8 V 24.
Association culturelle : 2 V 13-14, 5 V 11, 6 V 1, 8 V 9, 8 V 39-41. *Voir aussi, congrégation*
Archives : voir Patrimoine écrit.

— B —

Baux ruraux : 8 V 24.
Binage : 1 V 18-56, 1 V 58.
Bourse d'études : 1 V 63-64.
Bureau de bienfaisance : voir Établissement médico-social.

— C —

Carrière professionnelle : 1 V 2-12, 1 V 14-16, 1 V 18-61, 7 V 1.
Circonscription ecclésiastique
Consistoire : 7 V 1-2, 7 V 7.
Diocèse : 1 V 1, 1 V 6, 2 V 4, 5 V 11.
Paroisse : 1 V 1, 1 V 2-5, 1 V 58-61, 2 V 1-3, 2 V 5-12, 4 V 4, 5 V 2, 8 V 1-7.
Collecte publique : 1 V 36-56, 2 V 17, 5 V 11.
Comptabilité publique : 1 V 17-58, 2 V 23-37, 5 V 5-6, 5 V 9, 5 V 11, 5 V 13-42, 7 V 1, 7 V 4, 7 V 7, 8 V 15, 8 V 22-24.
Concession funéraire : 2 V 20, 6 V 14, 7 V 5.
Conditions de travail : 1 V 14-16, 7 V 3.
Congés : 1 V 16.

Congrégation masculines :
Dominicains de La Châtre : 8 V 38.
Frères des Écoles chrétiennes : 6 V 2, 6 V 23
Compagnie de Jésus : 6 V 22
Missionnaire du Sacré-Cœur d'Issoudun : 6 V 3, 8 V 38.
Trappistes de Fontgombault : 6 V 4
Congrégation féminine :
Bénédictines de l'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement : 6 V 5
Congrégation de la Sainte-Famille : 8 V 38.
Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres de Saint-Pern : 6 V 6
Congrégation des religieuses Ursulines de Jésus : 6 V 7
Congrégation des sœurs de Marie Immaculée de Bourges : 6 V 8
Congrégation des Sœurs de la Providence de Saint-Hilaire-Saint-Florent : 6 V 19, 6 V 21
Congrégation des Sœurs de Saint-Roch : 6 V 9
Congrégation des Sœurs zélatrices de la Sainte-Eucharistie : 6 V 21, 8 V 38
Congrégation du Sauveur et de la Sainte-Vierge : 6 V 1
Filles de la Croix, Sœurs de Saint André : 6 V 1, 6 V 10
Petites Sœurs des malades : 6 V 21
Petites Sœurs des Pauvres : 6 V 1
Religieuses du Verbe-Incarné : 6 V 11, 6 V 21
Sœurs de l'adoration perpétuelle de Gévigny : 6 V 12, 6 V 21
Sœurs de la Charité : 6 V 13
Sœurs de la Charité de la Présentation de la Sainte-Vierge : 6 V 21
Sœurs dominicaines : 6 V 21
Sœurs de l'Immaculée-Conception : 2 V 15, 6 V 14, 6 V 21
Sœurs de Notre-Dame de l'Espérance : 6 V 21
Sœurs de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun : 6 V 21
Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul : 6 V 15
Sœurs de la Sainte-Trinité de Tours : 6 V 16
Sœurs du Sauveur et de la Sainte-Vierge : 6 V 21
Conscription : 1 V 63.
Conseil presbytéral : 7 V 1, 7 V 7, 8 V 40.
Consistoire israélite : 7 V 8.
Construction : 6 V 12, 6 V 14-15, 7 V 6-7.

— D —

Domaine immobilier : 5 V 6-8, 5 V 10, 5 V 12, 5 V 23-42, 6 V 2-4, 6 V 6-7, 6 V 10-11, 8 V 1, 8 V 13-18, 8 V 21-24, 8 V 32, 8 V 39.

Domaine mobilier : 5 V 6-8, 5 V 11-12, 5 V 23-42, 8 V 1-7, 8 V 10, 8 V 13-18, 8 V 21-22, 8 V 24, 8 V 39.
Dons-et-legs : 1 V 36-56, 1 V 63, 5 V 11, 5 V 23-42, 6 V 9-10, 6 V 13-14, 7 V 7, 8 V 19, 8 V 24.

— E —

Édifice cultuel
Chapelle : 2 V 15, 6 V 3, 6 V 12
Couvent/abbaye : 2 V 15, 6 V 4
Église : 2 V 13, 4 V 2-11, 5 V 10, 8 V 39.
Temple : 7 V 6-7.
Enseignement religieux : 1 V 63-64, 8 V 30.
Enseignement élémentaire : 6 V 9-10, 6 V 13, 6 V 17-23
Enseignement secondaire : 1 V 64, 8 V 32.
Enseignement supérieur : 1 V 63.
Entretien des bâtiments : voir Surveillance des bâtiments.
Établissement médico-social : 2 V 15, 5 V 12, 6 V 13, 6 V 15, 6 V 19, 8 V 23, 8 V 26-31.

— F —

Fabrique d'église : 2 V 32, 5 V 1-42, 8 V 26-31.

— H —

Hospice : voir Établissement médico-social.

— I —

Inhumation : voir Concession funéraire.
Institution ecclésiastique : 8 V 10, 8 V 12.

— J —

Judaïsme : 7 V 8.
Juge de paix : 2 V 1, 2 V 5, 6 V 10

— M —

Ministère chargé des Cultes : voir Administration centrale.
Ministre du culte
Archevêque : 1 V 6, 5 V 2-4, 8 V 19.
Chapitre : 1 V 6.
Évêque : 1 V 6, 5 V 11.
Ordres religieux : 1 V 18-35, 6 V 1-23, 8 V 38.
Pasteur : 7 V 1-3, 7 V 7.
Prêtre : 1 V 1, 1 V 7-12, 1 V 14-15, 1 V 18-62, 2 V 1, 2 V 5, 2 V 13-14, 2 V 19, 2 V 25-31, 4 V 6, 5 V 2, 6 V 1, 6 V 3-4, 6 V 13, 8 V 18, 8 V 33-38.
Vicaire capitulaire : 1 V 6.
Vicaire coadjuteur : 1 V 6.
Vicaire général : 1 V 6, 5 V 11.
Vicaire : 1 V 7-12, 2 V 30.

— O —

Œuvre d'art : 8 V 21, 8 V 24.
Officier de police judiciaire : 2 V 14, 2 V 19

— P —

Palais épiscopal : 8 V 19
Patrimoine écrit : 8 V 11.
Personne âgée : 1 V 57, 2 V 25-30, 8 V 34.
Police des cultes : 1 V 64, 2 V 13-22, 7 V 5, 7 V 8, 8 V 8.
Pratique religieuse : 2 V 13-14, 2 V 16-22, 6 V 3, 7 V 5, 8 V 9.
Presbytère : 1 V 14-16, 4 V 2-11, 5 V 10, 7 V 1, 7 V 7, 8 V 18.
Protestantisme : 7 V 1-7, 8 V 40.

— R —

Rémunération : 1 V 18-57, 2 V 25-30, 6 V 2, 7 V 1, 7 V 3, 8 V 33, 8 V 35-38.
Réquisitions militaires : 8 V 24.

— S —

Séminaire religieux : 1 V 63-64, 8 V 19, 8 V 32.
Succession : 1 V 36-56, 8 V 19.
Surveillance des bâtiments : 4 V 1-11, 5 V 23-42, 7 V 7, 8 V 18, 8 V 24.

— T —

Temporel ecclésiastique : 8 V 1-8, 8 V 10-31.